



Distribution: générale	Point 14 de l'ordre du jour
Date: 20 novembre 2020	WFP/EB.A/2020/14
Original: anglais	Résumé des travaux de la session annuelle de 2020 du Conseil d'administration
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

Résumé des travaux de la session annuelle de 2020 du Conseil d'administration

Table des matières

Questions diverses	3
2020/EB.A/1 Réorganisation proposée de la structure de la haute direction du PAM	3
Questions stratégiques actuelles et futures	3
2020/EB.A/2 Déclaration liminaire du Directeur exécutif.....	3
Séance de débat virtuel.....	4
Déclarations générales.....	8
Questions diverses	9
Exposé oral sur les mesures prises par le PAM face à la COVID-19	9
Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement).....	9
Exposé oral sur les répercussions pour le PAM des orientations relatives aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux analyses communes de pays	9
Ressources, questions financières et budgétaires	13
2020/EB.A/3 Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programme.....	13
Questions d'administration et de gestion	14
Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil	14
Questions diverses	16
2020/EB.A/4 Plan d'action détaillé pour l'application des recommandations du groupe de travail conjoint du Conseil d'administration et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination.....	16
Rapports annuels	18
2020/EB.A/5 Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2019	18
2020/EB.A/6 Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2019 et réponse de la direction.....	20
2020/EB.A/7 Rapport annuel sur les résultats de 2019	22
Questions de politique générale	23
2020/EB.A/8 Examen à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2017-2021	23
Ressources, questions financières et budgétaires	25
Déclaration de la Liste D sur les questions de contrôle	25
2020/EB.A/9 Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note du Directeur exécutif	26
2020/EB.A/10 Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2019	27
2020/EB.A/11 Examen du rapport annuel du Comité d'audit.....	28

2020/EB.A/12	Comptes annuels vérifiés de 2019	29
2020/EB.A/13	Rapport de l'Auditeur externe sur le parc immobilier et réponse de la direction aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur le parc immobilier	31
2020/EB.A/14	Rapport de l'Auditeur externe sur les services de transport aérien et réponse de la direction aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur les services de transport aérien	32
2020/EB.A/15	Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe	33
2020/EB.A/16	Reconstitution du compte spécial pour les programmes de promotion du bien-être.....	33
2020/EB.A/17	Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1 ^{er} janvier-31 décembre 2019).....	34
Questions de politique générale		35
2020/EB.A/18	Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective.....	35
	Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida.....	36
Questions d'administration et de gestion		37
2020/EB.A/19	Nomination d'un membre du Comité d'audit.....	37
2020/EB.A/20	Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM.....	37
Rapports d'évaluation		37
2020/EB.A/21	Rapport annuel sur l'évaluation en 2019 et réponse de la direction.....	37
2020/EB.A/22	Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) et réponse de la direction	39
2020/EB.A/23	Rapport succinct de l'évaluation stratégique du financement des activités du PAM (2014-2019) et réponse de la direction	41
2020/EB.A/24	Synthèse des éléments factuels et des enseignements tirés des évaluations de politiques du PAM (2011-2019) et réponse de la direction	43
2020/EB.A/25	Point sur l'application des recommandations issues des évaluations	44
Questions opérationnelles.....		45
	Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est	45
2020/EB.A/26	Plan stratégique de pays — Éthiopie (2020-2025).....	46
	Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest	48
	Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale	49
	Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe.....	51
	Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes	52
	Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique	53
	Présentation orale sur la réunion conjointe des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, de l'UNICEF, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du PAM	55
	Exposé oral sur le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies.....	55
	Exposé oral sur les préparatifs du Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires.....	56
Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2020 du Conseil d'administration		58
2020/EB.A/27	Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2020 du Conseil d'administration	58
Vérification des décisions et recommandations adoptées		58
ANNEXE I		59
	Décisions et recommandations	59
ANNEXE II		65
	Ordre du jour.....	65
Liste des sigles utilisés dans le présent document		68

Questions diverses

2020/EB.A/1 Réorganisation proposée de la structure de la haute direction du PAM

1. Le Président a rappelé qu'une proposition du Directeur exécutif tendant à réorganiser certains aspects de la structure de la haute direction du PAM avait été ajoutée à l'ordre du jour de la session en cours à la demande de membres du Conseil lors d'une consultation informelle le 26 juin. Cette proposition avait aussi été examinée par le Bureau du Conseil d'administration et lors des réunions tenues par le Directeur exécutif avec les Listes régionales dans le cadre des préparatifs de la session.
2. Le Directeur exécutif a indiqué que les exigences croissantes auxquelles les dirigeants du PAM devaient répondre par suite de l'alourdissement de la charge de travail du PAM leur laissaient peu de temps pour se consacrer au bien-être du personnel et à la culture organisationnelle. Les modifications proposées permettraient de confier à la Conseillère principale pour la culture organisationnelle la responsabilité générale de ces questions importantes tout en laissant le Chef de cabinet libre de se concentrer sur le rôle et les responsabilités associées traditionnellement à son poste.
3. Les membres du Conseil ont salué la réorganisation proposée, notant qu'elle n'avait pas d'incidences financières et que les directeurs du Bureau de la déontologie et du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation continueraient de relever directement du Directeur exécutif, et estimant qu'elle allait dans le sens d'une optimisation de la cohérence administrative. Ils ont félicité le Directeur exécutif d'avoir adopté une approche transparente et participative ouverte à tous les membres pour proposer la réorganisation et la mettre en œuvre. Soulignant combien il était important de traduire les bonnes intentions en résultats visibles, les membres ont exhorté la direction du PAM à prendre rapidement des mesures concernant les nouveaux enjeux relatifs à la culture organisationnelle et au bien-être du personnel et à en suivre l'application. Observant qu'il faudrait plusieurs années pour parvenir à des changements tangibles dans la culture organisationnelle du PAM, ils ont demandé qu'un point soit fait sur les résultats de la réorganisation après deux ans d'application, et une évaluation au bout de quatre ans.
4. Après l'adoption de la décision sur cette question, le Président a de nouveau salué l'état d'esprit ouvert, accordant une place de choix aux membres, dont la direction du PAM avait fait preuve, qui, selon lui, constituait une pratique optimale multilatérale, exemplaire dans le contexte des organismes ayant leur siège à Rome et au-delà.

Questions stratégiques actuelles et futures

2020/EB.A/2 Déclaration liminaire du Directeur exécutif

5. Le Directeur exécutif a décrit le rôle joué par le PAM dans l'action internationale menée face à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et à la crise sanitaire et socioéconomique qui en résultait. Les pertes de revenu des ménages et de produit intérieur brut national étaient amplifiées par les arrêts des transports, les contrôles aux frontières, les restrictions à la circulation et les interdictions frappant les exportations qui perturbaient les systèmes alimentaires et provoquaient des pénuries alimentaires localisées. On estimait que 270 millions de personnes se retrouveraient en situation d'insécurité alimentaire aiguë d'ici à la fin de 2020, soit un nombre deux fois supérieur aux 135 millions de personnes estimés avant la pandémie.
6. Le PAM prévoyait d'intensifier ses 83 opérations, en portant le nombre de bénéficiaires de 100 millions à 138 millions et en offrant une assistance technique aux gouvernements et aux partenaires du monde entier. Il faudrait à cette fin des fonds d'un montant total de 12,8 milliards de dollars É.-U. pour 2020 et le PAM lançait un appel urgent pour réunir 4,9 milliards de dollars pour les six prochains mois. Grâce aux donateurs qui avaient

accéléral le déboursement de 1,9 milliard de dollars de contributions précédemment annoncées, le PAM avait été en mesure de prépositionner des produits alimentaires et de maintenir des services essentiels pour les partenaires. En outre, 445 millions de dollars provenant du Compte d'intervention immédiate avaient été décaissés au profit d'opérations pour lesquelles le financement disponible était insuffisant. Parmi les zones particulièrement préoccupantes figuraient le Yémen où 20 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire et où des retards administratifs et des restrictions imposées aux déplacements avaient obligé le PAM à réduire les opérations dans les régions septentrionales contrôlées par les houthistes à la fin du mois de mars. Le PAM travaillait avec les autorités locales pour surmonter ces restrictions et mener à bien l'enregistrement biométrique des bénéficiaires et une évaluation des besoins en matière de sécurité alimentaire.

7. Dans le cadre de sa contribution à la riposte mondiale à la pandémie, pendant les trois mois précédents, le PAM avait étendu son appui aux systèmes de protection sociale publics de 49 pays et était passé de la fourniture de repas scolaires à la distribution de rations à emporter pour 6,2 millions d'enfants dans le cadre de ses programmes d'alimentation scolaire. Des achats locaux de produits alimentaires pour un montant total de 210 millions de dollars et des transferts de type monétaire atteignant 524 millions de dollars avaient permis d'injecter des liquidités dans les économies locales, et le système de paiement numérique du PAM était utilisé au profit de 10 millions de bénéficiaires.
8. Les services communs assurés par le PAM dans ce cadre comprenaient la gestion de huit plateformes d'intervention humanitaire ouvertes récemment pour assurer la répartition de matériel, de fournitures et de personnel; la réalisation de 375 vols pour le transport de passagers et de fret vers 130 destinations, qui avaient permis d'acheminer 5 300 agents travaillant en première ligne et 25 000 mètres cubes de fret humanitaire; et l'établissement d'hôpitaux de campagne à Accra et Addis-Abeba. Grâce à ses services de transport aérien, le PAM avait aussi assuré l'acheminement de traitements médicaux vitaux destinés à des employés gravement malades. Quatre employés du PAM étaient décédés de la COVID-19 sur 130 employés infectés à ce jour. Le PAM avait besoin de 965 millions de dollars pour poursuivre ses services de transport aérien au-delà de juillet.
9. S'agissant des questions internes, le Directeur exécutif a réaffirmé la détermination du PAM à améliorer la culture organisationnelle, à éliminer toutes les formes de discrimination et d'abus et à assurer la parité des sexes à tous les niveaux. Des progrès avaient aussi été accomplis dans le traitement des problèmes liés aux risques et au contrôle avec l'établissement de la Division de la gestion globale des risques et le recrutement d'auditeurs supplémentaires. La haute direction avait formulé un plan d'action pour l'application des recommandations d'audit en attente et le Bureau du Chef de cabinet suivait les progrès réalisés à cet égard. Sur les 21 mesures recommandées à l'issue du récent audit consacré à l'exemplarité de la hiérarchie, quatre avaient été menées à bien pendant l'audit, six avaient été mises en œuvre et cinq pourraient être soumises à l'examen de l'Inspectrice générale pendant l'été.
10. Le Directeur exécutif a remercié le Conseil de son appui sans faille et a demandé à ses membres de continuer à prêter leur concours et à donner leurs impressions pour aider le PAM à s'améliorer et à sauver davantage de vies.

Séance de débat virtuel

11. Après la déclaration du Directeur exécutif, le Président a ouvert une séance de débat virtuel à laquelle ont participé quatre éminentes personnalités invitées sur le thème "travailler ensemble en vue de garantir une action cohérente dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la paix afin de satisfaire et de réduire les besoins des plus vulnérables sur fond de pandémie de COVID-19".

12. S. E. M. Janez Lenarčič, Commissaire européen chargé de la gestion des crises pour la Commission européenne, a dit que la pandémie démontrait l'importance qu'il y avait à s'inscrire ensemble dans une démarche associant l'action humanitaire, le développement et la paix (dite du triple lien), en articulant l'action à court terme dans des secteurs comme la santé, l'eau et l'assainissement et les efforts menés pour atténuer les conséquences sociales et économiques et accroître la résilience. Il a salué le tout premier Plan de réponse humanitaire global des Nations Unies, qui incorporait le plan du PAM relatif aux services communs à l'échelle mondiale visant à faciliter la fourniture d'une assistance face aux restrictions de voyage et aux graves problèmes logistiques causés par la crise.
13. Dans le cadre de l'action menée face à la pandémie, au début d'avril, l'Union européenne avait lancé un plan d'intervention global qui mobilisait tous ses instruments en matière d'action humanitaire, de développement et de paix. Ses institutions et ses États membres avaient annoncé une contribution de plus de 36 milliards d'euros pour parer aux conséquences immédiates et à long terme de la pandémie, offrant un modèle pour les interventions futures "de l'Union européenne dans son ensemble" face aux défis mondiaux. L'Union européenne s'efforçait de renforcer ses partenariats stratégiques avec le PAM et d'autres organismes des Nations Unies, et le Commissaire a demandé au PAM et aux autres acteurs de mettre leurs compétences en commun et de lutter ensemble contre la pandémie en misant sur leurs principaux atouts.
14. S. E. Mme Rim Ibrahim Al Hashemi, Ministre d'État chargée de la coopération internationale des Émirats arabes unis, a décrit la pandémie comme une menace commune frappant l'ensemble des nations, communautés et ménages du monde entier, dont les répercussions étaient particulièrement graves pour les pays et communautés vulnérables déjà aux prises avec des conflits et des catastrophes naturelles. En l'absence de riposte mondiale suffisante, 250 millions de personnes seraient menées à deux doigts de la famine d'ici à la fin de 2020 et les acteurs des secteurs de l'aide humanitaire et du développement devaient s'unir dans le cadre d'efforts concertés à l'échelle mondiale pour ne laisser personne de côté.
15. La contribution des Émirats arabes unis à la riposte globale à la COVID-19 avait consisté à transporter par avion du matériel médical et autres et des fournitures destinés à des organisations dans 70 pays. Une opération de pont aérien lancée avec le PAM en mai permettait d'acheminer des fournitures sanitaires et humanitaires dans le monde, y compris du matériel pour les hôpitaux de campagne du PAM au Ghana et en Éthiopie. Par ailleurs, des équipements de protection individuelle, des vivres et des médicaments destinés à 1 million de travailleurs sanitaires avaient été expédiés de l'entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies à Doubaï, géré par le PAM.
16. La pandémie exigeait une collaboration internationale plus étroite pour appuyer les communautés et les individus les plus vulnérables et renforcer les économies, les systèmes de santé et les systèmes alimentaires pour que les sociétés soient résistantes et résilientes face aux chocs socioéconomiques et autres.
17. Mme Susanna Moorehead, Présidente du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'est félicitée de l'engagement pris par le PAM de travailler autour du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, comme l'avait recommandé le CAD de l'OCDE dont les membres fournissaient plus de 85 pour cent du financement du PAM. Cette approche pluridimensionnelle nécessitait une collaboration renforcée entre les organismes des Nations Unies et les instances multilatérales et bilatérales, une meilleure programmation tenant compte à la fois des interventions à court terme face aux crises et du développement à long terme, et de meilleures stratégies de financement pour s'assurer des financements pluriannuels prévisibles.

18. Le PAM opérait déjà dans ce cadre pluridimensionnel, reconnaissant que la sécurité alimentaire était cruciale pour la prévention des conflits et la stabilité socioéconomique et que les liens entre les interventions humanitaires et le développement à long terme étaient fondamentaux. Il devait aussi renforcer sa capacité d'analyse des conflits et resserrer sa collaboration avec les acteurs de la paix et d'autres secteurs sur la question du renforcement de la résilience.
19. Avec la pandémie, il importait plus que jamais de faire le lien entre ces divers aspects tandis que les pays se préparaient à de fortes aggravations de la pauvreté et de la faim, le financement de l'action humanitaire et du développement diminuant par suite des répercussions économiques sur les donateurs. Le PAM et ses partenaires œuvrant dans les secteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la paix devaient prouver aux parties prenantes des pays hôtes et des pays donateurs qu'ils optimisaient l'efficacité et l'impact de leurs travaux et que l'approche pluridimensionnelle leur permettait de faire face à la crise sanitaire dans l'immédiat tout en protégeant les économies, les emplois et les personnes les plus vulnérables.
20. M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, partageait les préoccupations exprimées par les précédents orateurs au sujet de l'augmentation des taux de pauvreté, de famine, de mortalité infantile et de violence sexiste, qui étaient exacerbés par la pandémie et l'effondrement de la vaccination, de l'éducation et d'autres services qui en découlait. Le monde risquait de voir le retour de famines d'une gravité sans précédent depuis les années 1980. L'assistance alimentaire du PAM était essentielle pour préserver des vies de la famine mais aussi des infections auxquelles étaient sujettes les personnes souffrant de la faim en raison de systèmes immunitaires affaiblis. À l'instar du Directeur exécutif, le Secrétaire général adjoint a demandé des fonds supplémentaires, en particulier pour les opérations du PAM au Yémen et pour ses services logistiques et de transport aérien dont étaient tributaires les travailleurs humanitaires dans de nombreuses régions du monde.
21. Le Secrétaire général adjoint a fait observer que si les pays de l'OCDE s'étaient engagés à investir 9 000 milliards de dollars dans la protection de l'économie mondiale contre les effets de la pandémie, 1 pour cent seulement de ce montant suffirait à protéger les 700 millions de personnes les plus vulnérables dans le monde. Les deux tiers environ des 90 milliards de dollars requis pourraient provenir des institutions financières internationales et les 30 milliards restants de dons aux organismes humanitaires. Ce montant semblait relativement modeste s'il devait permettre d'empêcher des pertes en vies humaines d'une ampleur jamais atteinte de mémoire d'homme.
22. Remerciant les intervenants pour leurs observations, les membres du Conseil se sont félicités de l'engagement pris par le PAM de suivre la recommandation qui lui avait été faite par le CAD de l'OCDE de travailler autour du triple lien, une priorité également établie par de nombreux pays membres. La pandémie rendait la coopération internationale plus essentielle que jamais et les membres ont prié le PAM de renforcer ses partenariats concernant les analyses conjointes des besoins, les approches suivies pour le ciblage et les stratégies de retrait, en tirant parti des avantages relatifs de chaque partenaire. Se disant déterminés à continuer d'appuyer le PAM, ils ont fait écho aux demandes de financement de l'action menée par le PAM face à la pandémie à partir de sources privilégiant l'action humanitaire et le développement.
23. Les membres ont demandé des informations supplémentaires sur l'allocation de fonds au profit du plan de réponse humanitaire parmi les divers organismes des Nations Unies concernés; les mesures prises pour atténuer l'impact de la pandémie sur les femmes et les enfants; la collaboration entre les organismes de développement multilatéraux et bilatéraux et les institutions financières internationales; l'établissement par le PAM de plateformes

- d'intervention humanitaire; les avantages et les meilleures pratiques issus de l'approche du triple lien; et l'investissement de 90 milliards de dollars suggéré par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires.
24. M. Lenarčič a dit que la riposte mondiale à la pandémie de COVID-19 illustre bien cette approche du triple lien car elle mobilisait des instruments relatifs à l'action humanitaire, au développement et à la paix ainsi qu'à la sécurité, et un financement selon les besoins de chaque pays ou communauté, tout en exigeant une action concertée des organismes des Nations Unies et des autres acteurs sur le terrain.
 25. Convenant que des possibilités existaient d'améliorer la collaboration, Mme Al Hashemi a indiqué avoir observé une forte volonté d'agir pour le bien de l'humanité parmi les travailleurs impliqués dans l'action humanitaire et le développement sur le terrain. Cet attachement pourrait être mis à profit pour éliminer les cloisonnements enfermant les activités de nombreux organismes. Les programmes du système des Nations Unies et des institutions financières internationales relatifs aux pratiques optimales pouvaient aussi contribuer à promouvoir une approche multilatérale concertée de la lutte contre les problèmes mondiaux.
 26. Selon Mme Moorehead, une meilleure collaboration sur le terrain était essentielle pour encourager les donateurs à accroître le financement tandis que le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, doté de moyens renforcés, leur offrirait une structure de planification des Nations Unies unique sur laquelle fonder les décisions. Les déplacements du personnel entre les gouvernements nationaux et les organismes multilatéraux facilitaient la collaboration et faisaient mieux comprendre l'intérêt qu'il y avait à travailler de concert pour optimiser les résultats. Le CAD de l'OCDE prévoyait d'organiser une table ronde sur les meilleures pratiques pour les activités menées autour du triple lien et les enseignements à tirer de ces dernières.
 27. M. Lowcock a indiqué que le Comité permanent interorganisations se réunissait chaque semaine pendant la crise de la COVID-19 et que les organismes collaboraient sur le terrain plus efficacement que d'habitude, en partie grâce aux services communs du PAM. Le principal problème entravant la coordination des travaux menés par le système des Nations Unies dans les domaines de l'action humanitaire et du développement était la pénurie de financement. Le Plan de réponse humanitaire global, qui avait été publié en mai, cherchait à réunir 6,7 milliards de dollars pour la riposte à la COVID-19, y compris 1 milliard de dollars pour le volet logistique assuré par le PAM. Ce plan se composait de propositions de chaque organisme et les donateurs choisissaient celles qu'ils souhaitaient financer.
 28. Concernant le financement d'autres activités du PAM, M. Lowcock a engagé instamment les donateurs à accroître leurs contributions aux programmes destinés aux femmes et aux filles; 8 pour cent seulement du montant déjà faible de 400 millions de dollars alloué à la programmation pour les femmes et les filles prévue dans les plans d'intervention humanitaire et les plans de secours aux réfugiés pour 2020 étaient financés. Il fallait aussi augmenter dans de très fortes proportions le financement des travaux du PAM et d'autres organismes au Yémen pour préserver des existences en attendant la conclusion d'un accord de paix. Concernant sa proposition de collecter 90 milliards de dollars pour soutenir les personnes les plus vulnérables dans le monde, M. Lowcock a dit que même si 60 milliards de dollars pouvaient être obtenus auprès d'institutions financières internationales, il était difficile de mettre de tels moyens à la disposition des pays se heurtant aux plus grands défis humanitaires selon des modalités abordables et suffisamment généreuses.
 29. Le Directeur exécutif a dit que le PAM situait stratégiquement ses plateformes logistiques là où les besoins étaient les plus grands. La collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) progressait: le PAM apportait la capacité financière d'intensifier les opérations et la FAO ses compétences dans les domaines de

l'agriculture et de la production alimentaire. Le Directeur exécutif comptait que la nouvelle structure de la direction du PAM accroîtrait la capacité qu'avait ce dernier à agir de façon pluridimensionnelle. Tout en s'engageant à poursuivre ses efforts de mobilisation de fonds, il a prévenu que les effets économiques de la pandémie sur les pays donateurs créeraient probablement pour 2021 un contexte de financement encore plus difficile que d'habitude.

Déclarations générales

30. Après la séance de débat virtuel, les membres du Conseil ont fait des déclarations générales sur les questions présentées pour discussion à la session.
31. Les membres ont félicité le personnel du PAM de son engagement au service des personnes démunies et vulnérables touchées par un nombre record de situations d'urgence de niveau 2 et de niveau 3 dans le monde et rendu hommage aux quatre membres du personnel qui étaient morts de la COVID-19. Ils ont salué l'action menée pour diversifier et optimiser la base de financement du PAM.
32. Les mesures prises par le PAM face à la crise de la COVID-19 témoignaient de sa capacité à redéployer rapidement les ressources en situation d'urgence, notamment en adaptant les activités comme l'alimentation scolaire compte tenu des effets de la pandémie. Les membres se sont félicités des services communs de logistique fournis par le PAM et des efforts déployés pour protéger la production et le commerce des produits alimentaires et assurer le bon fonctionnement des systèmes alimentaires. La crise exigeait une action coordonnée et la mise en commun des financements et des capacités parmi les acteurs qui s'efforçaient de protéger les chaînes d'approvisionnement alimentaire et l'accès à l'assistance alimentaire. Les partenariats étaient essentiels et les efforts devaient se concentrer sur les zones géographiques où les systèmes de santé et de protection sociale étaient insuffisants et sur le renforcement de la capacité d'exécution des services publics et de la résilience des populations et des communautés. De nombreux pays à revenu intermédiaire auraient aussi besoin de soutien étant donné les déficits créés par la pandémie au niveau des dépenses publiques. Les membres recommandaient de consigner les meilleures pratiques adoptées pendant la pandémie et de les partager afin d'améliorer les futures interventions. Des renseignements précis sur les pays et les secteurs où les activités du PAM étaient le plus touchées par des déficits de financement aideraient les gouvernements et les autres donateurs à prendre des décisions concernant l'allocation des ressources.
33. Passant à d'autres domaines d'activité du PAM, les membres se sont félicités des nouveaux outils élaborés pour lutter contre la faim – notamment l'Accélérateur d'innovations du PAM à Munich – et ont encouragé le PAM à se concentrer sur la réduction des pertes de produits alimentaires. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, y compris par l'intermédiaire des centres d'excellence du PAM dans le monde, pourraient jouer un rôle important pour aider les pays à parvenir à la sécurité alimentaire.
34. La pandémie de COVID-19 exacerbant les inégalités entre les sexes et entraînant une augmentation de la violence sexiste dans de nombreux pays, il était plus important que jamais d'œuvrer en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. La prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes exigeait des ressources adéquates, le renforcement des capacités du personnel et un solide cadre de responsabilités. Les membres ont aussi préconisé l'élaboration d'une feuille de route pour la prise en compte du handicap, accompagnée d'un cadre de résultats et de responsabilités qui permettrait de disposer de données probantes sur les progrès accomplis par le PAM au regard des engagements qu'il avait pris au titre de la stratégie des Nations Unies en la matière.

35. L'élaboration du prochain plan stratégique du PAM devrait s'appuyer sur les constatations issues de l'examen à mi-parcours du plan actuel et tenir compte des questions liées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, à la protection, aux besoins des personnes handicapées et à l'environnement. Les priorités et les ressources devraient être clairement liées aux résultats afin d'encourager une affectation moins stricte et un financement plus souple.
36. Les membres ont accueilli favorablement l'attention accrue prêtée par le PAM au contrôle et à la gestion des risques et ont dit espérer de nouveaux progrès dans ces domaines. Ils se sont également félicités de la volonté de parvenir à l'équité du traitement des deux sexes à tous les niveaux de personnel, ainsi que des nouvelles mesures prises pour faire évoluer la culture organisationnelle au PAM.
37. Les débats relatifs aux mesures prises face à la COVID-19 seraient un élément important du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires prévu en 2021. Les membres ont recommandé que les contributions du PAM à ces débats s'appuient sur l'action menée pour améliorer les systèmes alimentaires et les systèmes de protection sociale et renforcer les réseaux de livraison et de distribution de produits alimentaires comme moyen de protéger les communautés contre les effets de la COVID-19.
38. Afin de préparer le PAM à relever les défis de demain, les membres ont recommandé de renforcer la coopération interorganisations et les partenariats entre les acteurs de l'aide humanitaire et du développement, et ils ont instamment invité les donateurs à augmenter leurs contributions. Alors que l'attention du monde se concentrait sur la lutte face à la COVID-19, le PAM avait besoin d'une base de financement solide et prévisible pour toutes ses activités, y compris dans les crises "moins visibles". Sans ce soutien, de nombreux pays risquaient de perdre les fruits de décennies d'assistance humanitaire et d'aide au développement.

Questions diverses

Exposé oral sur les mesures prises par le PAM face à la COVID-19

Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)

Exposé oral sur les répercussions pour le PAM des orientations relatives aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux analyses communes de pays

39. Le Directeur en charge des mesures prises par le PAM face à la COVID-19 a averti qu'une crise alimentaire mondiale était imminente car la pandémie de COVID-19 infligeait de graves dégâts aux systèmes alimentaires, au secteur informel et aux économies en général. En l'absence de mesures immédiates, quelque 270 millions de personnes pourraient se trouver en situation d'insécurité alimentaire aiguë avant la fin de l'année.
40. Les besoins d'assistance devraient être à leur maximum entre juillet et septembre, la situation étant particulièrement préoccupante en Amérique latine, en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique australe. Grâce à la réaction rapide des donateurs, le PAM avait reçu 1,88 milliard de dollars de contributions plus tôt que prévu pour financer son intervention face à la COVID-19. Il avait prépositionné des stocks et prévoyait d'élargir l'assistance à 38 millions de personnes que la pandémie avait conduites au bord de la famine tout en continuant de venir en aide aux 100 millions de bénéficiaires directs des opérations qu'il menait déjà avant la COVID-19. Une assistance technique et d'autres services étaient fournis aux gouvernements et aux partenaires à l'appui de leurs interventions face à la pandémie.

41. Le PAM avait révisé son budget pour les six prochains mois à 7,9 milliards de dollars, montant qui englobait l'intensification de ses activités face à la COVID-19. Le Directeur a attiré l'attention sur le déficit de 4,9 milliards de dollars pour cette période, et souligné le besoin criant de financement afin de faire face rapidement aux conséquences immédiates de la crise, optimiser l'utilisation des mécanismes d'achats financièrement avantageux et garantir une capacité d'intervention immédiate en cas de nouveaux chocs. Le PAM était en contact avec de grandes banques de développement en vue d'élargir sa base de financement mais se heurtait à des difficultés particulières pour mobiliser des fonds pour les opérations menées dans les pays à revenu intermédiaire et où sa présence était limitée. Compte tenu de la gravité de l'impact de la crise sur de nombreux pays donateurs, les perspectives de financement pour 2021 étaient extrêmement préoccupantes, et le PAM appelait les États membres à contribuer à attirer l'attention sur l'ampleur des défis à relever.
42. À ce jour, les services communs du PAM avaient expédié plus de 24 000 mètres cubes d'articles liés à la COVID-19 vers 138 pays, transporté 5 267 passagers vers 50 destinations et appuyé 18 évacuations sanitaires. La demande de services de fret et de transport de passagers était grandissante et de nouveaux itinéraires étaient ouverts. Le PAM suivait aussi le secteur commercial et se tenait prêt à réduire les services dès que des vols commerciaux sûrs et fiables seraient de nouveaux assurés. Toutefois, sur les 965 millions de dollars demandés par le PAM pour ces services communs au titre du Plan de réponse humanitaire global, seuls 181 millions de dollars s'étaient matérialisés; sauf financements supplémentaires, les services communs cesseraient à la fin juillet.
43. Le PAM jouait un rôle de premier plan dans l'intervention humanitaire coordonnée face à la pandémie et dans la conception et la mise en œuvre de la riposte socioéconomique. Il était aussi l'un des principaux contributeurs à la note de synthèse du Secrétaire général sur l'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Les équipes de pays des Nations Unies se référaient de plus en plus au document-cadre pour les mesures socioéconomiques, et le PAM avait élaboré un programme-cadre à moyen terme qui appliquait à l'intervention face à la COVID-19 ses objectifs consistant à transformer les existences, en harmonie avec le plan-cadre du Secrétaire général.
44. Le PAM continuait de participer aux discussions axées sur le lien entre l'action humanitaire et le développement et de favoriser les partenariats grâce à sa participation au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour l'intervention et le relèvement lié à la COVID-19 et au Fonds commun pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Les mécanismes de coordination internes avaient été renforcés en prévision de l'augmentation attendue des révisions de plans stratégiques de pays (PSP) liées à la COVID-19.
45. Le Directeur exécutif adjoint s'est dit profondément inquiet car il craignait que la crise de la COVID-19 anéantisse les progrès réalisés au regard des ODD, en particulier l'ODD 2. Il a noté le rôle clé que jouaient les États membres dans la préparation du sommet de 2021 sur les systèmes alimentaires et du prochain examen quadriennal complet, qui offraient des possibilités pour accélérer les progrès en matière de partenariats pour atteindre l'ODD 2.
46. Malgré la crise, les efforts de réforme se poursuivaient, notamment en ce qui concernait l'examen régional et l'examen des bureaux multipays. Le système de coordonnateurs résidents aux moyens d'action renforcés était en place depuis plus d'une année et, même si certains directeurs de pays estimaient qu'il était trop tôt pour en évaluer pleinement l'impact, il avait produit un plus grand sentiment d'inclusion, de respect mutuel et de maîtrise partagée dans certains pays. Dans d'autres pays, la capacité du bureau du coordonnateur résident et les retards dans le recrutement posaient des problèmes. Une approche collaborative et souple était essentielle pour que les coordonnateurs résidents puissent bénéficier d'équipes de pays fonctionnant bien.

47. Le Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement a présenté un point sur les aspects liés aux programmes de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Des directives techniques provisoires sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les analyses communes de pays avaient été approuvées; la version définitive devait être publiée en juillet. Sur la base de ces directives, le PAM avait déjà élaboré son propre projet de directives pour guider le personnel dans les procédures des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération. La durée des PSP serait la même que celle des plans-cadres de coopération, et la plupart des PSP seraient présentés pour approbation avant la mise en application des cadres. La charge de travail du Conseil à ses sessions de novembre s'en trouverait accrue car la plupart des plans-cadres de coopération démarreraient le 1^{er} janvier. S'il y avait des retards dans l'approbation des plans-cadres de coopération par les gouvernements, les organismes des Nations Unies pourraient exercer leur pouvoir d'appréciation et présenter malgré tout leur plan de pays à leur conseil d'administration pour approbation; le PAM consulterait son Conseil d'administration en pareil cas. Les organismes auraient aussi la possibilité d'attendre jusqu'à un an après la signature des plans-cadres de coopération par les gouvernements avant de solliciter l'approbation par le conseil d'administration de leur plan de pays. Cette souplesse serait particulièrement utile compte tenu des incertitudes créées par la COVID-19, qui pourraient inciter les gouvernements à réviser les calendriers des plans de développement nationaux, ce qui aurait des conséquences pour les programmes des organismes tels que les PSP.
48. Les membres du Conseil ont remercié le PAM de ses comptes rendus fréquents, détaillés et transparents sur les mesures prises face à la COVID-19 et de sa coopération rapide avec le Conseil sur les questions de gestion des risques et de contrôle interne. Les membres ont rendu hommage au personnel du PAM qui travaillait inlassablement dans des conditions extrêmement difficiles et souligné les efforts massifs déployés pour garantir le transport du personnel et des équipements humanitaires et sanitaires.
49. Les membres se sont dits préoccupés par l'augmentation prévue de la faim et ont noté que la pandémie aggravait l'insécurité alimentaire et les inégalités, en particulier en Afrique où elle exacerbait les effets de la sécheresse, des catastrophes naturelles et des crises alimentaires. Ils ont souligné l'importance d'une action forte, collective et coordonnée face à la crise et invité instamment le PAM à mener des évaluations conjointes des besoins au niveau des pays et à partager les données avec les partenaires afin de garantir une action efficiente et efficace.
50. Certains membres ont fait observer que le Plan de réponse humanitaire global devrait être axé sur les personnes plutôt que sur les secteurs, et accorder une attention particulière à l'égalité des sexes, aux droits de l'homme et aux droits et besoins des personnes handicapées et autres personnes vulnérables. Ils ont encouragé le PAM à étudier la possibilité d'utiliser plus largement les transferts de type monétaire et les bons, accompagnés des mesures de prévention de la fraude nécessaires.
51. Prenant note de l'appel urgent au financement des services communs lancé par le PAM, les membres ont demandé à tous les donateurs potentiels de contribuer au financement de l'action conjointe des Nations Unies face à la COVID-19. Certains membres ont félicité le Directeur exécutif des succès obtenus sous sa houlette s'agissant de mobiliser des fonds et d'instaurer un climat de confiance parmi les donateurs. D'autres ont demandé des précisions sur la participation du PAM aux projets du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires.
52. Certains membres voyaient dans la crise une occasion pour le système des Nations Unies de mettre en place un système alimentaire plus inclusif et ambitieux, fondé sur la solidarité et l'égalité. De nombreux membres se sont félicités des partenariats noués par le PAM, en particulier avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, mais un membre a prié

instamment le PAM d'élargir ses partenariats au secteur privé, notamment pour les activités visant à reconstruire les systèmes alimentaires. Il a aussi demandé des précisions sur l'impact de la COVID-19 sur les camps de réfugiés.

53. Les membres du Conseil ont salué la contribution du PAM au processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement et les progrès accomplis à l'égard de plusieurs des engagements pris dans le cadre du Pacte de financement. Un membre a souligné l'approche positive de la plupart des directeurs de pays concernant le système des coordonnateurs résidents; un autre a toutefois suggéré que le PAM organise une réunion d'information informelle pour examiner certains des problèmes posés par la réforme. Certains membres ont décrit l'examen quadriennal complet et les directives pour la mise en œuvre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable comme des outils importants dans la transformation des programmes du PAM.
54. Un membre cherchait à comprendre dans quelle mesure le PAM avait modifié ses règlements et directives internes conformément au nouveau cadre de gestion et de responsabilité des Nations Unies. Il a aussi demandé un point sur la situation au regard des candidats du PAM proposés pour les postes de coordonnateur résident.
55. La direction a fait savoir que, depuis le début de la crise de la COVID-19, le PAM avait travaillé avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour décongestionner les camps de réfugiés et atténuer les risques associés aux modes de livraison et de distribution. Toutefois, les filières alimentaires étaient très vulnérables et les populations dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées étaient souvent entièrement tributaires de l'assistance. Les tests n'étaient pas disponibles dans de nombreux camps, même si des mesures de recherche des cas contacts et d'isolement étaient en place. Les réfugiés étaient également soumis à des restrictions de déplacement qui les empêchaient de s'approvisionner sur les marchés. La question du financement était d'une importance critique car, même avant la COVID-19, les opérations en faveur des réfugiés menées par le PAM en Afrique de l'Est étaient financées à moins de 60 pour cent. Le HCR avait aussi souligné la nécessité d'appuyer les résidents de longue date dans les camps qui étaient parvenus auparavant à une certaine autosuffisance. Le HCR avait demandé au PAM de plaider en faveur de l'intégration de ces réfugiés dans les systèmes de protection sociale nationaux et de les inclure dans ses propres programmes d'assistance.
56. La direction a précisé que nombre des évaluations qui avaient permis d'établir des chiffres prévisionnels de l'insécurité alimentaire liée à la COVID-19 avaient été des études interinstitutions menées avec les partenaires. Des équipes de pays des Nations Unies, auxquelles participait le PAM, procédaient à plusieurs évaluations sur le terrain en relation avec le Plan de réponse humanitaire global et les plans nationaux de riposte socioéconomique. Elles constitueraient la base des propositions interinstitutions concernant le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires.
57. Le PAM est convenu que les espèces et les bons avaient un rôle capital à jouer dans l'intervention face à la COVID-19; 47 pour cent de l'assistance prévue serait apportée au moyen de ces modalités, 41 pour cent sous forme d'assistance en nature, 10 pour cent sous forme de prestation de services et 2 pour cent sous forme de renforcement des capacités.
58. S'agissant du Plan de réponse humanitaire global, la direction a indiqué que la mise à jour de juillet engloberait une partie des 4,9 milliards de dollars qui faisaient défaut au PAM pour qu'il puisse poursuivre 83 opérations jusqu'à la fin de l'année, ainsi que les 965 millions de dollars nécessaires au titre de la prestation par le PAM de services communs à l'échelle mondiale. Le plan prévoyait aussi une enveloppe de 500 millions de dollars pour la prévention de la famine, destinée aux zones où une importante détérioration de la sécurité alimentaire était susceptible de se produire.

59. Le PAM avait participé au premier appel à projets pour le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, qui avait concerné 47 pays, dont 26 où le PAM menait des opérations. Le PAM avait reçu 10 réponses positives, garantissant 4 millions de dollars pour financer des propositions formulées en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement et la FAO. La direction estimait que le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires constituait un bon exemple de ce que la réforme des Nations Unies permettait de faire face aux difficultés présentées par la COVID-19.
60. Pour ce qui concernait la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le Directeur exécutif adjoint a déclaré que les aspects positifs du système des coordonnateurs résidents l'emportaient sur les préoccupations; le PAM était néanmoins favorable à la tenue d'une consultation informelle pour examiner toute préoccupation à ce sujet. Le rôle politique des coordonnateurs résidents était complexe, en particulier là où la situation humanitaire se détériorait et où il leur était demandé de représenter simultanément de multiples aspects des Nations Unies. La concurrence autour de maigres ressources au niveau des pays constituait aussi un défi. Le PAM continuait de proposer des candidats aux postes de coordonnateur résident, y compris très récemment le directeur de pays du PAM pour le Sénégal au poste de coordonnateur résident pour l'Équateur et le chef du centre d'excellence en Côte d'Ivoire en tant que coordonnateur résident pour Madagascar. Certains directeurs de pays du PAM avaient aussi rempli les fonctions de coordonnateur résident par intérim, ce qui était une bonne préparation pour faire office de coordonnateur résident permanent.
61. Concernant les nouvelles directives, le Directeur exécutif adjoint a fait observer que le PAM avait été parmi les premières institutions à modifier son système d'évaluation de la performance pour permettre aux coordonnateurs résidents de contribuer à l'évaluation des directeurs de pays. Des orientations avaient aussi été élaborées en lien avec la programmation et le cadre de gestion et de responsabilité. Certaines étaient encore provisoires, mais un centre d'assistance était disponible et le PAM organisait des sessions au cours desquelles les directeurs régionaux et les directeurs de pays pouvaient discuter de leurs préoccupations.

Ressources, questions financières et budgétaires

2020/EB.A/3 Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes

62. La fonctionnaire responsable de la Division du budget et de la programmation a présenté une proposition visant à transférer 30 millions de dollars depuis le Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP) au Compte d'intervention immédiate pour faire face à l'augmentation de la demande de ressources du Compte d'intervention immédiate entraînée par la pandémie de COVID-19. Précisant que cela permettrait de consolider les réserves du PAM – l'une des fonctions spécifiées du Compte de péréquation des dépenses AAP – elle a noté que ce transfert, ajouté à la demande d'allocation de 8 millions de dollars au profit du Fonds pour le programme de promotion du bien-être du personnel, laisserait sur le Compte de péréquation des dépenses AAP à la fin de l'année un solde suffisant pour couvrir quatre mois et demi de dépenses AAP. Elle a ajouté que, sous réserve que le Conseil donne son aval pour ces deux points, le solde de clôture prévu du Compte de péréquation des dépenses AAP serait bien supérieur au solde minimum fixé par le Conseil à deux mois.
63. Le Conseil a approuvé la proposition sans formuler d'observations ou poser de questions.

Questions d'administration et de gestion

Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil

64. Le Secrétaire général de l'Union du personnel des services généraux de la FAO et du PAM a déclaré que l'Union souhaitait saluer les mesures prises par la direction pendant la situation d'urgence due à la COVID-19 pour préserver le bien-être des membres du personnel et de leurs familles tout en continuant à servir les bénéficiaires du PAM, et a souligné en particulier le dévouement des informaticiens du PAM et de son Directeur exécutif qui, bien que atteint lui-même de la COVID-19, avaient travaillé sans relâche pour attirer l'attention de la communauté mondiale sur ceux auxquels le PAM venait en aide.
65. Bien qu'il ait été mis fin au gel des recrutements d'agents des services généraux, et de nombreux agents temporaires employés depuis longtemps s'étaient vus attribuer un poste, le cadre temporaire appliqué pour les opérations de recrutement était toujours en place; l'Union du personnel des services généraux estimait que le PAM devait adopter de nouvelles pratiques de recrutement et de promotion qui faciliteraient le recrutement de personnes compétentes et offriraient à l'ensemble du personnel des possibilités de développement de carrière et de perfectionnement. L'Union du personnel des services généraux avait été invitée à participer à l'élaboration d'une nouvelle politique de recrutement et de promotion des agents des services généraux et attendait avec intérêt un rapport sur les progrès réalisés à cet égard.
66. En raison de la situation d'urgence due à la COVID-19, les progrès accomplis pour donner suite à l'examen indépendant de la culture organisationnelle et du respect des règles déontologiques au PAM avaient été moins rapides que prévus. L'Union du personnel des services généraux espérait qu'un climat de soutien encourageant le personnel à signaler les comportements abusifs pourrait être instauré, mais était préoccupée par le fait que le PAM n'avait pas l'obligation d'enquêter sur les cas signalés.
67. L'Union du personnel des services généraux était déçue de ne pas avoir été pleinement consultée pendant l'élaboration de l'outil interne d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences (PACE), mais était en discussion avec l'équipe chargée du PACE pour résoudre les questions en suspens. Plusieurs divisions du Siège recrutaient régulièrement des consultants en qualité de superviseurs. Cette situation était décourageante pour les membres du personnel, et il était injuste de demander à des consultants de gérer les aspirations et les buts à long terme du personnel titulaire de contrat de durée déterminée ou de caractère continu, d'autant que les consultants étaient désavantagés de diverses manières, comme par exemple ne pas être admis à contribuer à la caisse des pensions du personnel. Outre les préjudices subis par les consultants, leur exclusion du système de pension menaçait le système lui-même puisque le nombre d'employés y contribuant ne cessait de diminuer.
68. La politique de l'espace ouvert au Siège s'était dans l'ensemble soldée par un échec, mais l'Union du personnel des services généraux saluait la politique de télétravail du PAM qui avait permis au personnel de trouver un équilibre entre famille et travail pendant la crise de la COVID-19. Les agents des services généraux s'étaient avérés ingénieux, dévoués et hautement productifs pendant la crise, et l'Union du personnel des services généraux espérait que le télétravail serait pleinement intégré dans les procédures opératoires à long terme du PAM.
69. Le Président de l'Association du personnel du cadre organique a déclaré que très peu des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies avaient eu le courage de dire à leur personnel ce qu'ils pensaient du mouvement mondial de lutte contre le racisme. À sa connaissance, le racisme n'avait jamais été discuté ou analysé de façon officielle au PAM, aucune mesure spécifique n'avait été adoptée pour lutter contre le racisme au PAM et le racisme n'avait jamais été mentionné dans les rapports sur les actions disciplinaires

impliquant le PAM qui étaient engagées chaque année. Néanmoins, un racisme systémique sévissait dans le recrutement, l'évaluation, la promotion et la réaffectation du personnel. Par ailleurs, le processus de recrutement des consultants et le grand nombre de consultants travaillant au PAM continuaient d'entraver les efforts déployés pour promouvoir la diversité. De nombreux membres du personnel recrutés sur le plan international et leurs familles étaient aussi touchés par le racisme systémique dans les pays d'accueil développés, notamment dans les magasins, les restaurants, les postes de police et les hôpitaux. Il était temps pour les Nations Unies de prendre des mesures décisives pour contribuer à mettre fin au racisme systémique.

70. En raison de la crise de la COVID-19, les employés du PAM dans le monde ont continué de rencontrer de grandes difficultés dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs responsabilités familiales. Ils ont néanmoins poursuivi avec détermination leur mission qui était de sauver des vies. Ils avaient adhéré rapidement aux nouvelles tâches qui leur étaient confiées et le PAM s'était efforcé d'assurer leur sécurité. Toutefois, dans certains cas, le PAM n'avait pas fait preuve de toute la souplesse souhaitable envers des collègues confrontés à des problèmes personnels. Les dirigeants devaient faire confiance aux membres du personnel et leur permettre de travailler à distance lorsqu'ils n'étaient pas en mesure de se rendre sur leur lieu de travail en période difficile; il était essentiel que tous les risques soient soigneusement examinés avant que les membres du personnel ne réintègrent leurs bureaux et que les pratiques normales de travail ne reprennent.
71. L'Association du personnel du cadre organique, qui devait célébrer son quinzième anniversaire en 2020, continuait de soutenir ses membres qui étaient maintenant plus d'un millier. Elle avait travaillé avec la Division des ressources humaines et la Division du bien-être du personnel pour obtenir un contrat d'assurance maladie indépendant et l'affectation de services de sécurité sociale de la FAO au profit du PAM. L'Association avait également organisé plusieurs réunions avec la Conseillère principale pour la culture organisationnelle sur l'élaboration d'un plan d'action détaillé pour la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail conjoint du Conseil d'administration et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination et avait hâte d'examiner les propositions concrètes issues des travaux à ce jour.
72. L'Association du personnel du cadre organique s'inquiétait de la fréquence du renouvellement des directeurs de la Division des ressources humaines, ce qui empêchait tout changement significatif, et espérait que le prochain directeur serait choisi au sein du PAM et que ce choix reposerait uniquement sur les compétences et l'expérience.
73. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les déclarations des organes représentatifs du personnel, et exprimé leur accord avec les points soulevés. Ils ont déclaré qu'il était essentiel de garantir l'égalité des chances au PAM, en particulier pour le personnel africain, et de veiller à ce que tous les membres du personnel atteignent leur plein potentiel. Les évaluations du personnel devaient être neutres sur le plan du sexe et de la couleur, et tous les membres du personnel devaient être évalués exclusivement en fonction de leur performance professionnelle. La direction devait s'efforcer en permanence d'entendre le point de vue du personnel à cet égard, et tout devait être fait pour encourager les employés du PAM à prendre part aux enquêtes mondiales menées auprès du personnel par le PAM. Les membres du Conseil ont aussi demandé de quelle manière le racisme serait abordé dans le plan d'action détaillé pour l'application des recommandations du groupe de travail conjoint du Conseil d'administration et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination et demandé à ce qu'il soit examiné à la prochaine réunion du Bureau du Conseil d'administration. Les hauts responsables devaient prendre des mesures pour éliminer le racisme au PAM qui continuait d'empêcher de nombreux membres du personnel de jouer pleinement leur rôle.

74. Le Président a déclaré que le racisme devrait être une question importante pour tout le personnel du PAM, y compris les hauts responsables, et fait sienne la proposition visant à examiner la question à sa prochaine réunion.

Questions diverses

2020/EB.A/4 Plan d'action détaillé pour l'application des recommandations du groupe de travail conjoint du Conseil d'administration et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination

75. La Conseillère principale auprès du Directeur exécutif pour la culture organisationnelle a présenté le plan d'action détaillé pour l'application des recommandations du groupe de travail conjoint du Conseil d'administration et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination, qui donnait suite aux recommandations formulées par le groupe de travail conjoint. Une fois mené à terme, le plan d'action détaillé se traduirait par un environnement de travail amélioré, favorisant l'inclusion et le respect où tous les problèmes de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'abus de pouvoir et de discrimination seraient pris à bras-le-corps.
76. Parmi les initiatives du plan d'action détaillé déjà en cours, la Conseillère principale a mis en avant la consultation inclusive à laquelle avaient participé 5 000 employés du PAM pour définir cinq valeurs du PAM et les comportements correspondants. Des travaux étaient également en cours pour concevoir et élaborer une formation destinée aux cadres de niveau intermédiaire et perfectionner le plan de communication associé au plan d'action détaillé, qui prévoyait notamment le lancement d'un site Web consacré à l'environnement de travail du PAM. Le Directeur exécutif était fermement déterminé à mettre en œuvre le plan d'action détaillé et avait conclu un nouveau pacte avec son équipe de direction de haut niveau qui en faisait une priorité pour tous.
77. À la faveur d'une déclaration conjointe des Listes, le Conseil d'administration a félicité le PAM de sa solide détermination à lutter contre le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination et de l'approche consultative suivie pour l'élaboration du plan d'action détaillé. Il a salué la définition claire des rôles et responsabilités, l'intégration d'initiatives liées à la problématique hommes-femmes et les améliorations notables déjà apportées aux procédures mises en place pour réagir aux signalements de comportements répréhensibles.
78. Dans d'autres déclarations, des membres du Conseil ont demandé davantage d'informations sur le pacte conclu entre le Directeur exécutif et les hauts responsables, les mécanismes en place pour assurer la responsabilité des cadres de niveau intermédiaire s'agissant d'améliorer la culture organisationnelle et l'approche adoptée pour suivre les progrès dans la mise en œuvre du plan d'action détaillé, en particulier pendant les années où il n'y a pas d'enquête mondiale auprès du personnel. Les membres ont demandé comment le PAM prévoyait de hiérarchiser les ressources destinées aux initiatives relevant du plan d'action détaillé et comment la direction entendait améliorer l'utilisation du PACE pour renforcer la responsabilisation en matière de décisions concernant la dotation en effectifs. Les membres du Conseil ont également appelé à une participation plus grande du Bureau de la déontologie et du Bureau de l'Ombudsman et demandé une feuille de route relative à la communication afin de comprendre comment le personnel serait tenu au courant des progrès accomplis.

79. Constatant qu'il serait difficile de développer la collaboration et la communication en interne pendant la pandémie de COVID-19, les membres du Conseil ont demandé comment le PAM prévoyait de traiter les signalements de comportements répréhensibles dans ces conditions, en particulier lorsque les membres du personnel victimes d'abus pourraient se trouver dans l'impossibilité de quitter leur lieu d'affectation.
80. Faisant référence aux observations formulées par les représentants du personnel au titre du point 10 c) de l'ordre du jour, certains membres du Conseil ont demandé de quelle façon la discrimination serait combattue dans le cadre du plan d'action détaillé. Un membre a demandé des informations sur les experts extérieurs consultés par le PAM pendant la conception du plan d'action détaillé. Un autre a invité le PAM à améliorer le taux de réponse à l'enquête mondiale auprès du personnel, à fournir des calendriers de mise en œuvre pour toutes les initiatives relevant du plan d'action détaillé et à élaborer un plan d'action pour dispenser au personnel une formation sur la manière de signaler les cas de comportement répréhensible. Plusieurs membres ont souligné qu'il importait que les hauts responsables montrent l'exemple au reste de l'institution; un membre a invité instamment le PAM à traiter les questions en suspens de longue date comme les types de contrat utilisés pour recruter les consultants.
81. Un membre a souligné l'importance transversale de l'inclusion, en particulier au regard des personnes handicapées, et prié instamment le PAM d'organiser des consultations informelles sur une feuille de route en la matière qui serait communiquée au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2020.
82. La Conseillère principale a déclaré que les objectifs, les situations recherchées, les activités, les bureaux et les calendriers de mise en œuvre étaient clairement fixés dans le plan d'action détaillé et seraient suivis au moyen d'une base de données. Elle a fait observer que modifier une culture organisationnelle était une entreprise immense qui demandait du temps, l'adhésion des responsables et des ressources. Sur ce dernier point, elle a signalé qu'entre 2018 et 2020, 13,2 millions de dollars avaient été alloués à des initiatives liées à la culture organisationnelle, en plus des 5 millions de dollars affectés au plan d'action détaillé lui-même. Elle a assuré le Conseil que, malgré la COVID-19, la mise en œuvre du plan d'action détaillé demeurait une priorité pour le Directeur exécutif et la haute direction, comme en témoignaient les résultats de la réorganisation des priorités.
83. Revenant au pacte, elle a réaffirmé qu'il représentait l'engagement des 12 hauts responsables, qui avaient fourni des indicateurs et des effets directs spécifiques liés aux priorités du plan d'action détaillé. Pour ce qui concernait l'établissement des rapports, elle a noté que les indicateurs de performance clés du plan d'action détaillé avaient été choisis pour concorder avec ceux de l'enquête mondiale auprès du personnel, du plan de gestion et du rapport annuel sur les résultats. Les cibles étaient délibérément ambitieuses, comme une augmentation de 10 points de pourcentage de la part des membres du personnel qui estimaient être traités avec respect au PAM, et aucun cas de membre du personnel victime de harcèlement ou d'abus.
84. La prochaine enquête mondiale auprès du personnel avait été reportée en raison de la COVID-19, mais la Conseillère principale prévoyait de présenter un rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action détaillé au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2020. Ce rapport s'appuierait sur un sondage éclair. Elle a ajouté que le taux de réponse à la dernière enquête mondiale auprès du personnel avait été de 85 pour cent, ce qui représentait une hausse de 15 pour cent par rapport à l'édition précédente et un bon résultat pour une enquête facultative. Néanmoins, le PAM poursuivrait ses efforts pour obtenir le taux de participation le plus élevé possible lorsque la prochaine enquête serait réalisée (début 2021).

85. S'agissant des consultations externes, la Conseillère principale a fait savoir que le PAM avait travaillé avec l'UNICEF sur les meilleures pratiques pour lutter contre le harcèlement et le harcèlement sexuel, avec l'école des cadres du système des Nations Unies sur la formation et avec une entreprise dénommée Walking the Talk, qui avait fourni des orientations et des analyses pour l'opération relative aux valeurs. Deux réunions avaient également été organisées avec le HCR afin de partager les pratiques optimales en rapport avec tous les aspects du plan d'action détaillé.
86. La Conseillère principale a déclaré que le PACE était un outil important; la nouvelle version avait été lancée en avril et instaurait la rétroaction à 360 ou à 180 degrés, ainsi que des objectifs précis et des responsabilités escomptées pour la direction. La Directrice de la Division des ressources humaines a ajouté que le PAM avait un des taux d'achèvement du cycle PACE les plus élevés de toutes les entités des Nations Unies et que ce système était un élément clé de l'évaluation de la performance.
87. Concernant la formation, la Directrice de la Division des ressources humaines a confirmé au Conseil que le PAM suivait une approche systématique qui englobait tous les échelons de l'institution, avec des contenus ciblés pour les rôles de direction et les postes d'encadrement de niveau intermédiaire. Cette approche était complétée par la formation en cours d'emploi et l'accompagnement personnalisé.
88. Le PAM avait renforcé ses mécanismes d'établissement des rapports et révisé récemment ses procédures disciplinaires afin d'accroître la communication avec les employés concernés, gérer les attentes, accélérer les enquêtes et fournir une assistance médicale et psychologique. L'accent était mis sur les dispositions visant à garantir la sécurité personnelle, à éloigner les parties présumées avoir eu un comportement répréhensible et à fournir régulièrement un retour d'informations sur l'état d'avancement des cas.
89. La Directrice de la Division des ressources humaines a déclaré que le PAM était déterminé à éliminer la discrimination raciale et sexuelle. Des cas de discrimination avaient donné lieu à des mesures disciplinaires même dans le passé, mais aujourd'hui le PAM rendait compte systématiquement de tous les cas. La Conseillère principale a confirmé qu'une feuille de route serait communiquée au Conseil, ajoutant que le Directeur exécutif adjoint présidait un comité directeur pour la stratégie du PAM en matière de handicap en lien avec les travaux sur l'inclusion du handicap menés à l'échelle du système des Nations Unies. Il consulterait les membres du Conseil sur la meilleure manière de procéder pour structurer une consultation informelle sur la question.
90. En réponse à une question, l'Inspectrice générale a signalé que le Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle avait reçu, en 2019, 145 plaintes pour harcèlement, dont 100 avaient été évaluées, et 29 enquêtes avaient été diligentées, neuf menées à terme et trois corroborées. Elle a noté que les plaintes pour discrimination étaient comptées dans la catégorie "harcèlement" dans les statistiques.

Rapports annuels

2020/EB.A/5

Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2019

91. La Directrice du Bureau de la déontologie a présenté le mandat, la structure et les domaines d'activité du Bureau. Les demandes d'avis et d'orientations adressées au Bureau continuaient de croître, et plus de 1 750 activités avaient été menées en 2019. Les avis et orientations faisaient partie des éléments les plus importants du mandat du Bureau de la déontologie, et aidaient les employés à comprendre les normes de conduite qui leur étaient applicables pour éviter les actes répréhensibles, à prendre de bonnes décisions en matière d'éthique et à acquérir des connaissances et des compétences. Les questions soulevées par le personnel, notamment en réponse aux manifestations récentes autour du mouvement "Black Lives Matter", guidaient le Bureau de la déontologie dans son travail d'éducation et

de communication. Il était essentiel que les avis soient émis par des déontologues qualifiés et compétents. Le programme annuel de déclaration de situation financière et de conflits d'intérêts continuait de s'étendre en raison de l'augmentation du nombre d'employés et de la décentralisation. Le programme avait eu pour résultat d'inciter les membres du personnel à signaler des conflits d'intérêts potentiels qu'ils n'auraient autrement peut-être pas déclarés ni même reconnus.

92. Le Bureau de la déontologie avait continué de fournir à la direction des orientations relatives à l'incorporation des normes déontologiques dans les politiques et les processus, et notamment des contributions en amont fondées sur ses travaux et les problèmes soulevés, dont la direction avait très largement tenu compte. Le Bureau de la déontologie avait terminé de réviser la politique relative au programme annuel de déclaration de situation financière et de conflits d'intérêts. Pour ce qui concernait la circulaire, le Bureau de la déontologie avait reporté l'intégration d'une référence aux conflits d'intérêts d'ordre institutionnel et ferait plusieurs recommandations à ce sujet d'ici à la fin du mois de juillet 2020.
93. Le Bureau de la déontologie avait également mis à jour la politique du PAM en matière de protection des dénonciateurs d'irrégularités. Il avait examiné six cas de représailles présumées contre des dénonciateurs d'irrégularités en 2019 et enregistré trois consultations. Il y avait beaucoup à apprendre au sujet de ce qui était perçu comme des représailles, et le Bureau de la déontologie analysait avec soin les réponses aux questions relatives aux représailles figurant dans l'enquête sur la sécurité et l'harmonie sur le lieu de travail.
94. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement le rapport et demandé que davantage de ressources financières et humaines soient allouées au Bureau de la déontologie. Des membres ont invité instamment la direction à appuyer la recommandation du Bureau de la déontologie visant à constituer un comité consultatif en matière de déontologie, à l'appui des bureaux de la déontologie des trois organismes ayant leur siège à Rome ainsi que sa demande de participer au nouveau programme de formation des superviseurs et au nouveau programme d'orientation visant les directeurs et directeurs adjoints des bureaux de pays menés par la Division des ressources humaines. Ils ont aussi encouragé le PAM à adopter la formation obligatoire à la déontologie sur une base annuelle, qui était considérée comme une pratique optimale. Les membres ont appuyé les plans du Bureau de la déontologie visant à remanier le site Web externe afin de mieux mettre en avant les activités du PAM et son attachement à une solide culture de la déontologie, et noté avec préoccupation la diminution du nombre de demandes soumises à travers le site Web, ce qui laissait penser qu'il ne fonctionnait plus comme il se devait. Il a été demandé à la Directrice du Bureau de la déontologie comment le PAM s'assurait que les partenaires coopérants, qui très souvent travaillaient directement avec les bénéficiaires, appliquaient les mêmes normes que le PAM en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Les membres se sont déclarés satisfaits que la stratégie de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'échelle institutionnelle tienne compte des activités menées dans le cadre du sous-groupe de travail sur la protection contre le harcèlement sexuel, l'exploitation et les atteintes sexuelles, faisant lui-même partie du groupe de travail conjoint du Conseil et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination, stratégie que le PAM devrait parachever dans les meilleurs délais. Un membre a demandé de quelle manière les questions relatives aux victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles seraient intégrées dans cette stratégie et de quelle manière et dans quelle mesure le Bureau de la déontologie utilisait les résultats de l'enquête sur l'exploitation et les atteintes sexuelles pour élaborer l'approche axée sur les risques qui devait guider les activités du PAM dans ce domaine. Il a aussi été demandé quand serait lancé le système de gestion des dossiers du Bureau de la déontologie, qui faciliterait le suivi et l'analyse des avis, quand s'achèverait l'analyse des réponses aux questions sur les

représailles posées dans l'enquête sur la sécurité et l'harmonie sur le lieu de travail, et de quelle manière cette analyse complèterait le plan d'action détaillé. Les membres ont aussi demandé si le Bureau de l'Ombudsman participerait à la conception du nouveau programme d'orientation visant les directeurs et directeurs adjoints des bureaux de pays et quand la mise à jour de la politique en matière de protection des dénonciateurs d'irrégularités serait communiquée au Conseil.

95. La Directrice du Bureau de la déontologie a indiqué qu'il était essentiel d'évaluer le respect par les partenaires coopérants des normes du PAM en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et que le Bureau de la déontologie mettait au point une formation supplémentaire des partenaires, y compris en faisant appel à des tiers. La version actualisée de la politique en matière de protection des dénonciateurs d'irrégularités était achevée et serait bientôt communiquée au Conseil. La stratégie de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'échelle institutionnelle était sur le point d'être achevée et serait bientôt communiquée à la direction pour avis. La Directrice du Bureau de la déontologie est convenue que toutes les parties prenantes devaient être consultées à l'occasion de l'élaboration du nouveau programme d'orientation visant les directeurs et directeurs adjoints des bureaux de pays ainsi que les superviseurs et, sinon, renvoyées à la Division des ressources humaines. Elle a fait savoir qu'un système de gestion des dossiers avait été mis en œuvre et aiderait le Bureau de la déontologie à déterminer les domaines dans lesquels une formation à la déontologie était particulièrement nécessaire. Le Bureau de la déontologie avait achevé une analyse préliminaire des réponses aux questions concernant les représailles posées dans l'enquête sur la sécurité et l'harmonie sur le lieu de travail et présenterait prochainement à la direction du PAM et à la Conseillère principale pour la culture organisationnelle les recommandations qui en découlaient. Le Bureau de la déontologie travaillait en étroite collaboration avec la Défenseuse des droits des victimes pour les Nations Unies, les référents pour les questions de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et les autres parties prenantes concernées dans l'ensemble du système des Nations Unies afin d'élaborer une approche intégrée et globale qui permettrait d'éclairer la stratégie en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, qui serait présentée à la direction du PAM.

2020/EB.A/6 Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2019 et réponse de la direction

96. La Directrice du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation a présenté le rapport annuel du Bureau pour 2019, qui était centré sur les valeurs et les principes; la promotion de l'égalité des sexes, de la diversité et de l'inclusion (une question particulièrement préoccupante compte tenu du mouvement Black Lives Matter et des manifestations en cours contre le racisme); et la lutte contre les comportements abusifs grâce à une meilleure juxtaposition des procédures informelles et formelles de justice interne. Elle a souligné que les mécanismes informels de règlement des différends, notamment la médiation, la facilitation et la navette diplomatique, étaient souvent plus efficaces que les moyens officiels pour lutter contre les comportements abusifs et régler les différends, et pour instaurer une culture inclusive et favorisant le respect mutuel sur le lieu de travail. Il était fondamental pour l'égalité des sexes, la diversité et l'inclusion que tous les employés réfléchissent à leurs propres pensées et comportements et cherchent à surmonter leurs préjugés. Des efforts délibérés étaient aussi nécessaires pour favoriser et maintenir la diversité dans les équipes. Pour diversifier les effectifs, il était notamment important de veiller à offrir des chances égales aux femmes et aux hommes, ainsi qu'aux personnes de toutes origines et régions.
97. La Directrice de la Division des ressources humaines a déclaré que la direction accueillait avec satisfaction le rapport et approuvait presque intégralement les recommandations y figurant. Certaines des lacunes relevées par l'Ombudsman étaient déjà traitées à la fois dans le contexte du plan d'action détaillé et dans le cadre des travaux menés par les bureaux et

divisions du PAM. Malgré les retards et les changements de priorités dus à la crise de la COVID-19, des progrès importants avaient été accomplis, en particulier dans la réaffirmation des valeurs et le renforcement des procédures disciplinaires.

98. La direction avait pris note de l'augmentation du nombre de personnes ayant contacté le Bureau de l'Ombudsman au sujet d'allégations de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'abus de pouvoir et de discrimination. Les autres bureaux du PAM s'occupant de ces problèmes avaient également constaté une nette augmentation du nombre de signalements, ce qui devait être considéré comme une preuve de l'efficacité des efforts en cours pour promouvoir un lieu de travail sûr et harmonieux. Cette augmentation témoignait également de la réussite des efforts déployés par l'Ombudsman pour gagner la confiance des employés et les encourager à s'exprimer.
99. Les membres ont salué le travail du Bureau de l'Ombudsman et invité la direction à fournir les ressources humaines et financières nécessaires compte tenu de l'augmentation de sa charge de travail. Les membres ont fait part de leur inquiétude quant à la hausse du nombre d'allégations de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'abus de pouvoir et de discrimination mais ont dit espérer qu'elle témoignait de la réussite des efforts faits pour lutter contre ce type de comportement et non d'un accroissement de leur incidence. Les membres ont déclaré que le PAM devrait se féliciter du fait qu'un nombre croissant de supérieurs hiérarchiques demandaient à l'Ombudsman de les aider à résoudre des différends.
100. Les membres ont déclaré que toutes les recommandations figurant dans le rapport étaient bien fondées et appropriées, et certains ont donc regretté que la direction n'ait approuvé que partiellement certaines d'entre elles. La direction était instamment invitée à accepter et à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations, y compris en particulier la recommandation 7, car cela ferait clairement savoir que le PAM était déterminé à éliminer toutes les formes d'inégalité entre les sexes. Un membre a déploré que la direction n'entende pas adopter le principe d'une médiation obligatoire comme prescrit à la recommandation 10, estimant que le PAM devrait examiner le règlement des différends dans les organisations qui avaient adopté avec succès la médiation obligatoire, comme la Banque mondiale. Un autre membre a demandé à la Directrice du Bureau de l'Ombudsman de fournir d'autres renseignements sur la manière dont le Bureau mettait en évidence les barrières structurelles qui empêchaient les membres du personnel d'atteindre leur plein potentiel et d'exposer certaines des initiatives informelles de médiation qu'il avait menées avec succès.
101. La Directrice de la Division des ressources humaines a fait savoir que le PAM avait récemment modifié sa politique en matière de fixation des rémunérations afin d'éliminer toutes les possibilités de discrimination fondée sur la race ou le sexe; il n'était plus tenu compte du salaire précédent d'un employé, et tous les salaires étaient déterminés en fonction uniquement des qualifications et de l'expérience des employés. La Division des ressources humaines suivrait de près la mise en œuvre de la politique afin d'éviter la discrimination en matière de rémunération. Notant que la Charte des Nations Unies consacrait déjà les principes d'équité et d'inclusion en ce qui concernait l'emploi, et que le PAM était un programme des Nations Unies, elle a fait observer qu'il ne serait pas approprié qu'une entité extérieure contrôle ou certifie les politiques de rémunération du PAM.
102. Par ailleurs, compte tenu de la nature de certains désaccords et de considérations en rapport avec la confidentialité, la médiation n'était pas toujours appropriée. De plus, la médiation ne pouvait être efficace que si les deux parties à un différend acceptaient d'y avoir recours. Les parties pouvaient être vivement encouragées à y prendre part, mais le PAM n'avait pas les moyens d'appliquer effectivement la médiation obligatoire qui par ailleurs pouvait avoir des répercussions sur la dynamique du lieu de travail.

103. La Directrice du Bureau de l'Ombudsman a remercié les membres du Conseil de leur appui à la mise en œuvre complète de toutes les recommandations formulées dans le rapport annuel. Elle a accueilli avec satisfaction la nouvelle politique du PAM en matière de fixation des rémunérations mais a rappelé que la direction devrait également envisager de mettre en place une procédure de certification concernant l'égalité salariale. L'année 2019 avait été très lourde pour son bureau, qui continuait de faire face à une importante charge de travail avec des ressources humaines et financières limitées. Investir dans le règlement à l'amiable des différends, c'était investir dans leur prévention. En effet, le Bureau de l'Ombudsman était idéalement placé pour porter à l'attention de la direction les préoccupations des employés à tous les niveaux concernant la culture organisationnelle et l'environnement de travail.
104. Le Bureau de l'Ombudsman ne préconisait pas la médiation obligatoire. Il proposait plutôt que, lorsqu'une des parties au différend optait pour la médiation, et que le Bureau de l'Ombudsman jugeait cette option valable, le PAM envisage de rendre la première session de médiation obligatoire pour les deux parties, après quoi les parties décideraient si elles souhaitaient aller de l'avant. Une telle approche avait été appliquée avec succès par la Banque mondiale.
105. Pour conclure, elle a attiré l'attention sur un cas dans lequel, grâce à des interventions, le Bureau de l'Ombudsman avait réglé avec satisfaction un différend entre un employé du PAM originaire d'un pays africain et les responsables de l'employé au Siège, à Rome.
106. À la lumière de la discussion qui précède, il a été convenu, sur proposition du Président, d'amender le projet de décision soumis au Conseil pour examen au titre du point de l'ordre du jour afin d'indiquer clairement que le Conseil appuyait l'intégralité des recommandations formulées dans le rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2019.

2020/EB.A/7 Rapport annuel sur les résultats de 2019

107. La direction a fait savoir que les observations communiquées par les membres lors des consultations avaient été intégrées au Rapport annuel sur les résultats de 2019, qui était la première année où tous les bureaux de pays du PAM avaient appliqué le dispositif de la feuille de route intégrée et rendu compte par rapport à un cadre de résultats unique – le Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017-2021. Le rapport comportait une analyse des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les opérations du PAM. Une page Web interactive sur le site Web du PAM mettait en évidence les principales réalisations et priorités dans chaque domaine thématique.
108. Les membres ont salué les interventions que le PAM avait menées face à un nombre sans précédent de situations d'urgence de niveau 2 et de niveau 3 tout en continuant à fournir des services logistiques communs à ses partenaires humanitaires. L'augmentation des contributions reçues témoignait de la confiance des donateurs dans l'efficacité et l'efficience du PAM.
109. Les membres se sont félicités des initiatives menées avec succès dans les domaines transversaux comme la responsabilité à l'égard des populations touchées, la protection, l'égalité des sexes et l'adaptation au changement climatique, et celles liées au renforcement de l'efficience grâce au repositionnement de réserves de produits alimentaires, au développement du recours aux transferts de type monétaire et à l'utilisation croissante des innovations comme les drones et les technologies numériques. Ils ont félicité le PAM pour l'appui apporté aux filets de protection sociale, notamment les programmes d'alimentation scolaire, et ses réalisations en matière de renforcement des chaînes d'approvisionnement. La pandémie de COVID-19 rendait ce travail plus important que jamais.

110. Notant le nombre élevé d'employés ayant suivi la formation sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, les membres ont instamment invité la direction à maintenir les progrès dans ce domaine, en tirant parti des synergies et des interactions avec les plans visant à améliorer la culture organisationnelle. Toutefois, il restait encore beaucoup à faire pour promouvoir l'égalité des sexes et l'accentuation de l'inclusion, y compris des jeunes adultes, et les valeurs cibles fixées pour la mise en place de mécanismes efficaces de réclamation et de remontée de l'information n'avaient pas été atteintes.
111. Les membres ont salué la participation du PAM à la réforme en cours du système des Nations Unies pour le développement mais noté que le PAM n'avait réalisé que 20 pour cent des engagements pris dans l'Examen quadriennal complet le plus récent. Les membres ont prié instamment la direction de remédier aux lacunes et demandé quelle incidence la pandémie aurait sur la mise en œuvre des systèmes et des processus réformés des Nations Unies.
112. L'augmentation du déficit de financement et les répercussions attendues de la pandémie sur l'économie montraient combien il était important d'élargir et de diversifier la base de financement du PAM et d'obtenir des financements plus souples. L'établissement de priorités institutionnelles claires, une analyse approfondie des risques et la collaboration avec les autres organisations étaient essentiels. Les membres ont souligné qu'il importait d'appuyer les pays à revenu intermédiaire, où les investissements consacrés au développement permettraient d'atténuer les effets des crises humanitaires à l'avenir.
113. Les membres ont demandé que les futurs rapports annuels sur les résultats donnent des informations sur les contributions du PAM aux interventions s'articulant autour de l'action humanitaire, du développement et de la paix et présentent un suivi des résultats afin de montrer les progrès accomplis sur plusieurs années. Un membre a demandé qu'une version abrégée du rapport soit établie dans les années à venir.
114. En réponse aux questions, la direction a déclaré que les références utilisées pour mesurer les résultats étaient les plans fondés sur les besoins. Certains résultats en apparence insuffisants en 2019 étaient dus au fait que les financements reçus ne permettaient pas de couvrir tous les besoins. La direction recherchait des moyens efficaces et économiques de communiquer des informations sur les bénéficiaires de la tranche d'âge de 18 à 30 ans. Un système permettant de normaliser et d'améliorer les mécanismes communautaires de remontée de l'information avait été lancé à la fin de 2019.

Questions de politique générale

2020/EB.A/8

Examen à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2017-2021

115. La direction a présenté l'examen à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2017-2021, qui intégrait les contributions des partenaires coopérants, des autres entités du système des Nations Unies et du Conseil d'administration du PAM. Compte tenu des répercussions des tendances mondiales sur les opérations du PAM, l'examen a porté sur des données provenant de sources très diversifiées pour évaluer les priorités, la mise en œuvre et les résultats du plan stratégique du PAM en vigueur. Les recommandations formulées dans l'examen étaient notamment les suivantes: mettre davantage l'accent sur les partenariats stratégiques, calibrer les résultats en fonction de la durée du plan stratégique, encourager les bureaux de pays à développer des stratégies axées sur la transformation et mobiliser des ressources financières et techniques suffisantes pour la mise en œuvre.
116. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction l'examen à mi-parcours, en particulier le processus consultatif sur lequel il s'appuyait, l'accent mis sur les partenariats et les résultats à long terme ainsi que le positionnement des questions transversales se rapportant aux principes humanitaires, à la responsabilité à l'égard des populations touchées et à la protection, thèmes d'activité considérés comme essentiels.

117. Les membres ont appelé à investir davantage dans les activités en relation avec l'autonomisation des femmes, l'égalité des sexes, la protection, l'élimination de la discrimination, les droits et les besoins des personnes handicapées et la transformation verte. L'alimentation scolaire, les achats locaux et l'appui aux producteurs locaux et aux administrations locales dans les domaines de la sécurité alimentaire et des filets de sécurité ont été également cités comme des priorités.
118. Un membre a déclaré que les interventions d'urgence et les opérations visant à sauver des vies et à préserver les moyens d'existence devraient continuer à constituer l'essentiel des activités du PAM, et averti que celui-ci risquait de s'affaiblir en entreprenant des activités de développement alors que même le financement de ses interventions d'urgence était insuffisant. De nombreux autres membres ont toutefois estimé que le développement durable ne pourra être réalisé sans une approche collective des activités humanitaires et de développement; un membre a recommandé que le PAM envisage d'établir des liens avec les ODD 12 à 15, sur la production et la consommation responsables, afin de contribuer à des solutions durables. Plusieurs membres ont demandé instamment au PAM de se concentrer sur les résultats à long terme et de renforcer la résilience des systèmes d'approvisionnement alimentaire et des économies au niveau local. Un membre a estimé qu'il fallait des outils efficaces pour hiérarchiser les ressources dans des situations complexes, et incité le PAM à contribuer à l'évaluation intersectorielle des besoins axée sur les personnes et à réfléchir aux recommandations de la récente évaluation du financement des activités du PAM.
119. Pour ce qui concernait l'évaluation de la performance, plusieurs membres ont encouragé le PAM à examiner le cadre de résultats institutionnels en vue d'améliorer le lien entre les contributions et les résultats et la capacité du PAM à mesurer les progrès accomplis; un membre a regretté qu'il n'ait pas été possible de mener une évaluation systématique de la performance au regard de tous les effets directs, objectifs et résultats.
120. Plusieurs membres ont demandé de quelle manière le PAM entendait développer les partenariats stratégiques, les investissements du secteur privé et les financements souples. Un membre a demandé au PAM de participer activement aux efforts de réforme du système des Nations Unies pour le développement et de créer des synergies avec les autres organismes des Nations Unies, en veillant à ce que la collaboration au sein des pays s'organise sous la direction des coordonnateurs résidents.
121. Un membre a déclaré que les priorités du prochain plan stratégique devraient être notamment les suivantes: mettre en place une solide théorie du changement, utiliser des indicateurs relatifs aux ODD permettant de mesurer les progrès accomplis, et privilégier les rapports clairs, la responsabilité et les résultats. Un membre a proposé que le PAM organise une consultation informelle sur la théorie du changement à utiliser dans le nouveau plan stratégique. Un autre a déclaré que le rôle du PAM dans la préparation et les interventions face aux grands défis mondiaux comme la COVID-19 devrait être intégré dans le plan. Plusieurs membres ont proposé de mener une évaluation externe du plan stratégique actuel afin d'éclairer l'élaboration du prochain plan.
122. Un membre a prié instamment le PAM de redoubler d'efforts pour instaurer la parité des sexes au sein de ses effectifs et de plaider en faveur des principes humanitaires.
123. Plusieurs membres ont fait observer que certaines constatations de l'examen à mi-parcours, en particulier celles en lien avec les financements, les questions transversales, les partenariats stratégiques, le cadre de résultats institutionnels et les PSP porteurs de transformations, pourraient être prises en compte avant le démarrage du prochain plan stratégique. Un membre a estimé qu'il fallait renforcer la continuité des programmes entre les trois domaines d'action privilégiés (intervention face à une crise, renforcement de la résilience et causes profondes) des PSP.

124. Les membres du Conseil ont demandé plus de détails sur un possible nouveau mémorandum d'accord avec l'UNICEF, l'intégration des questions liées à l'égalité des sexes et à la durabilité environnementale dans le nouveau plan stratégique; ils ont également demandé de quelle manière les observations des partenaires recueillies pendant le processus d'examen à mi-parcours guideraient la conception des programmes. Un membre a demandé que soit fixé un calendrier pour l'élaboration du nouveau plan stratégique.
125. La direction a reconnu que des progrès devaient être réalisés pendant la période couverte par le plan stratégique actuel, notamment en ce qui concernait les partenariats ainsi que le financement et la mise en œuvre des activités se rapportant à certaines questions transversales. Il était clair que ces questions ne devaient plus être financées par des ressources extrabudgétaires et ce point serait abordé dans le cadre des préparatifs du prochain plan de gestion; toutefois, aucune croissance n'étant prévue pour le budget AAP de 2021, sauf pour les situations d'urgence, les programmes et la supervision, il serait difficile de couvrir dans l'immédiat les questions transversales par ce budget. Le processus de budgétisation stratégique ascendante entraînerait le changement le plus notable dans ce domaine.
126. Le PAM était résolu à mettre en œuvre sa feuille de route pour la prise en compte du handicap et à réduire l'empreinte environnementale de ses programmes. Il s'orientait également vers des partenariats plus stratégiques avec des partenaires comme l'UNICEF avec qui le PAM avait élaboré un nouveau plan stratégique et opérationnel pour réduire la prévalence de l'émaciation par l'alimentation scolaire; des initiatives communes avec l'UNICEF sur la résilience et la protection sociale étaient également élaborées, mais aucune révision du mémorandum d'accord entre les deux entités n'était prévue actuellement. Les autres partenariats clés établis entre autres avec la FAO, le FIDA, le HCR seraient examinés plus en détail au titre du point sur l'évaluation des partenariats et du financement.
127. Le PAM était déterminé à engager un processus de concertation de grande ampleur pour l'élaboration du nouveau plan stratégique, qui serait lancé en septembre. Les constatations et les recommandations issues de l'examen à mi-parcours constitueraient le point de départ du nouveau plan, qui devrait donner suite aux points soulevés et garantir que le PAM était bien positionné en tant que partenaire pour atteindre plus rapidement les ODD. Les préparatifs du nouveau plan comporteraient des discussions avec le Conseil sur le mandat multidimensionnel du PAM et une théorie du changement.
128. Le cadre de résultats institutionnels serait réexaminé afin d'améliorer le mode de présentation des résultats et de la performance. Il ressortait de l'examen à mi-parcours du cadre que des améliorations étaient nécessaires dans des domaines comme les systèmes alimentaires, la protection, les handicaps, le triple lien entre action humanitaire, développement et paix et le renforcement des capacités. À court terme, le cadre serait simplifié; à long terme, les chaînes de résultats institutionnels ou les théories du changement pourraient servir de base à chaque résultat stratégique pour faciliter la prise de décisions et la gestion de la performance.
129. La direction allait demander au Bureau de l'évaluation de réfléchir à la manière dont une évaluation externe du plan stratégique pourrait être ajoutée à son plan de travail.

Ressources, questions financières et budgétaires

Déclaration de la Liste D sur les questions de contrôle

130. Intervenant au nom de la Liste D, un membre a prononcé une déclaration concernant les questions de contrôle en général. Notant les préoccupations formulées par le Bureau de l'Inspecteur général et le Comité d'audit au sujet des risques et des défaillances des contrôles actuels, elle a prié instamment le PAM de s'attaquer aux problèmes associés aux risques élevés et récurrents avant qu'ils ne compromettent l'efficacité du PAM. Parmi les

thèmes transversaux et persistants les plus préoccupants, il fallait citer: la culture organisationnelle; la planification des effectifs; les systèmes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments; la gestion des bénéficiaires, y compris la communication dans un avenir proche d'un point sur les problèmes ayant trait aux systèmes d'enregistrement et autres systèmes automatisés; les processus de suivi et d'examen; le contrôle des partenaires d'exécution gouvernementaux au moyen d'un système de suivi interne à mettre en place; et la prévention de la fraude.

2020/EB.A/9 Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note du Directeur exécutif

131. L'Inspectrice générale a fait savoir que n'avait été détectée en 2019 aucune défaillance notable dans les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place au PAM susceptible de compromettre sérieusement la réalisation globale des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci.
132. Son équipe avait noté que 37 pour cent des dépenses du PAM avaient fait l'objet d'un audit en 2019 et qu'une mauvaise appréciation avait été attribuée; le nombre d'audits ayant donné lieu à l'appréciation "insuffisant" avait diminué depuis 2018, mais le nombre d'appréciations "partiellement satisfaisant – améliorations importantes requises" avait augmenté. Les causes des mauvais résultats de l'audit étaient notamment les problèmes liés à la hiérarchisation de la mise en œuvre des plans d'action pour appliquer les recommandations d'audit, l'absence de directives du Siège, la décentralisation de la prise de décisions entraînant une certaine incohérence dans la conception des contrôles internes dans certains domaines, et la "personnalisation" excessive des systèmes et des processus au niveau du terrain.
133. Le nombre de plaintes avait augmenté de plus de 77 pour cent entre 2018 et 2019, et 174 enquêtes avaient été effectuées pendant l'année. Environ 50 pour cent des enquêtes menées à terme ou en cours étaient liées à des allégations de fraude ou de corruption, et 27 pour cent à d'autres formes de fautes du personnel, y compris le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus d'autorité et la discrimination.
134. Le Chef de cabinet a présenté la note du Directeur exécutif sur le rapport de l'Inspectrice générale, qui soulignait l'opinion d'audit positive formulée pour 2019. Le Directeur exécutif continuait d'insister sur l'importance de classer les recommandations d'audit dans les délais, notant qu'un nouvel outil élaboré par le Bureau de l'Inspecteur général facilitait le suivi des recommandations en attente. Un nouveau mécanisme avait également été mis en place pour assurer que les délais fixés par la direction pour l'application des recommandations d'audit étaient réalistes.
135. Le Chef de cabinet a indiqué que sur les 21 recommandations issues de l'audit portant sur le ton donné par les responsables, 10 avaient été classées et 5 devraient l'être dans les deux prochains mois; les questions restantes étaient en cours de résolution avec l'appui du Bureau de la déontologie et de la Conseillère principale pour la culture organisationnelle.
136. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction l'opinion d'audit et salué la décision du PAM d'augmenter le budget du Bureau de l'Inspecteur général, mais beaucoup se sont inquiétés du nombre croissant d'audits requérant des améliorations importantes et de l'incapacité du PAM à résoudre rapidement les problèmes persistants dans des domaines comme la gestion des organisations non gouvernementales (ONG), la planification des effectifs et la gestion de la performance.
137. Un membre a fait siennes les observations du Comité d'audit selon lesquelles la direction devait favoriser l'amélioration en continu au niveau des trois lignes de défense, ce qui lui permettrait de renforcer sa capacité à prévenir les problèmes plutôt que d'y réagir. Plusieurs membres ont demandé au PAM d'adapter ses mécanismes de contrôle et de supervision pour réduire les risques de fraude et de corruption, étant donné notamment les déficits de

financement auxquels il était confronté et la pression supplémentaire à laquelle il était soumis du fait de la COVID-19.

138. Certains membres ont exprimé leur déception quant au nombre de recommandations dont le délai de mise en œuvre était dépassé, et mis en garde contre l'inaction qui pouvait exposer le PAM à des difficultés sur le terrain, nuire à sa crédibilité et au bout du compte compromettre ses résultats. D'autres ont félicité le PAM d'avoir réussi à mettre en œuvre de nombreuses recommandations malgré les problèmes posés par la pandémie de COVID-19, notant que le nombre de recommandations hautement prioritaires était très élevé.
139. L'Inspectrice générale a informé le Conseil que le Bureau de l'audit interne travaillait à un projet d'assurance en temps réel pour les contrôles liés à la COVID-19, selon lequel le Bureau de l'Inspecteur général aviserait la direction au moyen d'un mémorandum dès qu'un problème serait détecté. Tous ces mémorandums seraient résumés et présentés au Conseil dans le rapport du Bureau de l'Inspecteur général à la fin de l'année.
140. La direction a reconnu qu'il fallait augmenter le taux d'application des recommandations d'audit, notamment dans les domaines où les risques de pertes étaient élevés. En 2019, le PAM avait classé deux fois plus de recommandations qu'en 2018; cependant, deux fois plus de recommandations faisant état de risques élevés avaient été formulées en 2019 qu'en 2018, ce qui entraînait une augmentation nette du nombre de recommandations n'ayant pas encore été appliquées. La direction a réaffirmé sa détermination à donner suite aux recommandations d'audit, et mis en évidence plusieurs modifications des procédures, y compris la confirmation des mesures approuvées par le Comité chargé de la supervision et des politiques, en particulier pour les recommandations qui avaient des répercussions très importantes, et l'obligation pour les bureaux régionaux et les directeurs de division d'autoriser le calendrier fixé pour la mise en œuvre des recommandations sur le terrain.
141. Des progrès étaient accomplis en matière de renforcement de la planification des effectifs, en particulier grâce au système de gestion de la performance PACE. La direction a précisé que le PACE n'était que l'une des sources d'information prises en compte par les responsables, et les hauts responsables ne doutaient pas que la mauvaise performance n'était pas tolérée au PAM.

2020/EB.A/10 Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2019

142. La direction a fait savoir que l'examen des points importants signalés en matière de risque et de contrôle reposait sur des informations communiquées par l'ensemble des responsables du PAM, ainsi sur les constatations du Comité d'audit, les rapports de contrôle et le registre central des risques.
143. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement les mesures prises pour faire face aux risques, et déclaré que la qualité des aliments et les normes en la matière étaient particulièrement importantes en raison des répercussions possibles sur les bénéficiaires vulnérables du PAM. Les membres ont demandé des informations supplémentaires sur la supervision des programmes mis en œuvre avec les gouvernements hôtes et les ONG partenaires, les mesures prises pour lutter contre la cybercriminalité et les plans visant à garantir la disponibilité de personnel qualifié pouvant être déployé rapidement dans les opérations d'urgence.
144. Reconnaissant que l'environnement opérationnel décentralisé du PAM nécessitait une certaine souplesse dans l'acceptation des risques, les membres ont néanmoins invité instamment la direction à fournir aux bureaux de pays des instructions claires sur la politique en matière de gestion des risques et sur les contrôles et de donner la priorité à la mise en œuvre des recommandations en attente du Bureau de l'inspecteur général. Ils ont demandé à la direction de tenir le Conseil au courant des progrès accomplis à cet égard, et

souligné qu'il importait d'informer les donateurs de manière rapide et transparente de toutes les allégations de fraude et du risque de détournement de l'aide.

145. La direction a déclaré que le PAM s'était doté d'une équipe indépendante chargée de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments et d'une nouvelle procédure pour gérer les incidents dans ce domaine; un manuel sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments avait été élaboré. Un guide sur l'évaluation des risques de fraude et un manuel sur la prévention de la fraude avaient été publiés récemment, et avec la formation sur la détection des fraudes et l'atténuation des risques, y compris pour les directeurs de pays, une hausse de 80 pour cent des signalements des cas de fraude potentiels par rapport à 2019 avait été enregistrée. Afin de lutter contre la cybercriminalité un fonctionnaire chargé de la protection des données a été recruté. Un cadre de collaboration avec les gouvernements hôtes était en cours d'élaboration, sur lequel le PAM serait en mesure de donner des informations détaillées plus tard au cours de l'année. Le renforcement des capacités des ONG partenaires se heurtait à l'incapacité du PAM de conclure des contrats autres qu'à court terme avec ses partenaires. L'augmentation des financements pluriannuels contribuerait à remédier à ce problème.
146. Le Directeur exécutif adjoint a ajouté qu'un vivier des talents internationaux de demain et une méthode structurée de rotation du personnel dans le monde étaient mis en place afin de pouvoir fournir un appui adéquat aux interventions d'urgence, comme celles face à la COVID-19, en utilisant le financement du Compte d'intervention immédiate.

2020/EB.A/11 Examen du rapport annuel du Comité d'audit

147. Le Président du Comité d'audit a présenté brièvement les principaux points du rapport annuel du Comité d'audit et les conseils formulés à l'intention de la direction concernant: l'amélioration du cadre du contrôle des risques; l'application des recommandations d'audit en suspens; le renforcement de la sensibilisation à la gestion globale des risques et des capacités en la matière, en particulier au regard des risques liés à la sécurité sanitaire des aliments, la gestion des ONG, la gestion des bénéficiaires et la planification des effectifs; et le maintien de l'accent sur l'amélioration de la culture organisationnelle.
148. Les membres ont accueilli avec intérêt le rapport et salué le soutien précieux que le Comité d'audit fournissait au Conseil et le rôle qu'il jouait pour instaurer la transparence et l'obligation redditionnelle dans l'ensemble du PAM. En soulignant nombre des opinions exprimées dans le rapport, les membres ont appelé à nouveau à accélérer l'application des recommandations d'audit en suspens et demandé des informations supplémentaires sur les mesures prises pour traiter les problèmes récurrents, en particulier la prévention de la fraude; l'assurance de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, qui était essentielle pour la santé et la sûreté des bénéficiaires du PAM; et le renforcement de la gestion des talents et de la planification des effectifs, problèmes qu'ils espéraient, en même temps que le Comité d'audit, voir pris en compte dans la prochaine stratégie du PAM en matière de personnel. Ils attendaient avec intérêt de recevoir des précisions sur les plans visant à réorganiser les priorités concernant les recommandations d'audit associées à un risque élevé qui sont toujours en suspens annoncés par la direction à la présente session ainsi qu'aux sessions précédentes.
149. En tant qu'organisme au budget de plusieurs milliards de dollars, le PAM avait besoin de systèmes de gestion globale des risques et de contrôle interne solides. Les membres ont repris à leur compte la demande du Comité d'audit qui pressait la direction de préciser l'appétence du PAM pour le risque et d'améliorer les communications avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays afin d'intégrer pleinement la gestion des risques dans l'ensemble du PAM. Ils ont aussi encouragé à redoubler d'efforts pour démontrer l'intérêt que revêtait l'action du PAM en matière de développement et de consolidation de la paix et

fait observer que les évaluations pouvaient être une source de données factuelles utiles à cette fin.

150. Reconnaissant que la pandémie de COVID-19 avait créé des problèmes supplémentaires liés à la gestion des risques, les membres ont estimé qu'il fallait maintenir un niveau approprié de contrôle interne. Notant que la crise avait entraîné des changements dans le profil de risques du PAM et l'adaptation de certaines mesures de contrôle aux nouvelles circonstances, ils ont prié instamment la direction de continuer à collaborer avec le Conseil à l'évaluation de l'appétence pour le risque et de tenir le Comité d'audit informé des mesures exceptionnelles adoptées face à la crise.
151. Le Président a déclaré que le Comité d'audit avait conseillé que le PAM évalue avec soin tout assouplissement des contrôles, surveille les conséquences imprévues et prenne des mesures pour les atténuer. Tout en reconnaissant que l'application de certaines des recommandations d'audit pouvait prendre beaucoup de temps, le Comité d'audit a conseillé que les recommandations soient mises en œuvre telles qu'elles avaient été approuvées et que les délais convenus soient réalistes, en particulier pour celles qui étaient associées à un risque élevé. Le Comité d'audit était d'avis que, pour progresser, la direction ne devrait pas suivre pour la gestion des risques une démarche trop quantitative car le risque avait aussi un aspect qualitatif qui devait être pris en compte.

2020/EB.A/12 Comptes annuels vérifiés de 2019

152. En présentant les résultats financiers du PAM, la direction a indiqué que le montant des produits comptabilisés avait augmenté de 12 pour cent en 2019 pour atteindre un montant record de 8,272 milliards de dollars, tandis que les charges s'étaient chiffrées à 7,613 milliards de dollars, soit une hausse de 15 pour cent, ce qui correspondait à un solde excédentaire de 658 millions de dollars, en baisse de 10 pour cent par rapport à 2018. Cet excédent s'expliquait principalement par le décalage dans le temps entre la comptabilisation des produits et celle des charges au PAM. La majeure partie des produits provenait des contributions, les autres produits ne se montant qu'à 301 millions de dollars, tirés principalement de la fourniture de biens et services. Les dépenses au titre des transferts de type monétaire avaient augmenté de 21 pour cent, tandis que celles afférentes aux produits alimentaires distribués avaient augmenté de 10 pour cent. La hausse des dépenses de distribution et des services contractuels, était imputable pour l'essentiel à l'augmentation des distributions de vivres. L'augmentation des effectifs avait entraîné une croissance de 13 pour cent des charges de personnel, qui se montaient à 1,1 milliard de dollars.
153. S'agissant de la situation financière du PAM, la direction a indiqué que le total des actifs avait augmenté de 15 pour cent et se montait à 9,435 milliards de dollars tandis que le total des passifs était de 3,565 milliards de dollars, soit une hausse de 24 pour cent, et que les actifs nets s'élevaient à 5,87 milliards de dollars. Les soldes des fonds opérationnels représentaient six mois d'activités opérationnelles, soit pour l'essentiel la même chose qu'en 2018. L'augmentation du total des passifs s'expliquait notamment par la forte hausse des avantages du personnel qui résultait de la diminution des taux d'actualisation, consécutive à la baisse des taux d'intérêt sur le marché, utilisés pour calculer la valeur actuelle nette. Des actifs supplémentaires avaient été mis en réserve pour financer les charges et 75 pour cent des passifs liés aux avantages du personnel étaient actuellement financés, contre 80 pour cent en 2018. La direction suivait attentivement les marchés financiers compte tenu de leur impact sur les portefeuilles de placements du PAM; à la mi-juin, le rendement du fonds d'avantages du personnel à long terme était stable (0 pour cent) et la rentabilité du portefeuille des liquidités à court terme était de 1,4 pour cent.

154. Comparant les montants budgétisés et les montants effectifs, la direction a fait observer que le budget final se chiffrait à 12 milliards de dollars et dépassait de 25 pour cent le budget initial fondé sur les besoins. Le taux d'exécution du budget final était de 64 pour cent et le taux de réalisation du plan d'exécution, c'est-à-dire le plan de travail hiérarchisé au 1^{er} janvier 2019, était de 87 pour cent.
155. En présentant le rapport d'audit sur les comptes annuels du PAM, l'Auditeur externe a annoncé qu'après vérification des états financiers du PAM, il avait délivré une opinion sans réserve selon laquelle les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du PAM au 31 décembre 2019 ainsi que les résultats des opérations comptabilisées pendant l'exercice. Il a attiré l'attention sur l'excédent de 658 millions de dollars, que le Directeur exécutif avait expliqué dans sa déclaration annuelle conformément à la recommandation de 2018 concernant l'information financière. Il importait que la communauté des donateurs sache que l'excédent était essentiellement imputable aux méthodes comptables, notamment le décalage temporel entre la collecte des fonds et le décaissement et le fait qu'une grande partie des contributions était reçue à la fin de l'année; cela ne signifiait pas que le PAM n'était pas en mesure d'utiliser les contributions qu'il recevait. De même, l'augmentation des passifs liés aux avantages du personnel était essentiellement d'ordre technique et liée au changement des hypothèses utilisées en matière de taux d'actualisation, qui représentait une amélioration significative de la qualité de l'estimation des engagements à long terme. Pour terminer, l'Auditeur externe a félicité la direction pour les améliorations apportées dans le domaine de la cybersécurité et de la mise en œuvre de la plateforme numérique pour la gestion des bénéficiaires et des transferts (SCOPE) pour assurer le suivi des bénéficiaires des transferts de type monétaire, faisant observer qu'il s'agissait d'une question sensible pour certains pays.
156. Les membres du Conseil se sont déclarés satisfaits de la solide position financière du PAM mais ont estimé que la forte croissance des recettes nécessitait un contrôle continu et de plus grande ampleur, étant donné notamment la forte décentralisation des opérations du PAM. Ils ont salué les efforts faits par le Directeur exécutif et la direction pour appliquer les recommandations de l'Auditeur externe ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre du système SCOPE et dans la prise en compte des risques liés à la cybersécurité, et ils ont appelé à redoubler d'efforts pour traiter les problèmes de contrôle et de gestion des risques relevés dans le rapport d'audit et à continuer d'élargir la couverture de SCOPE. Les membres se sont dits favorables à l'utilisation accrue des transferts de type monétaire et à la priorité accordée en parallèle à la détection rapide des risques qui y sont associés au sein du programme, mais ils ont déclaré qu'il fallait continuer à donner la priorité à la politique de sécurité informatique. Certains membres se sont inquiétés des répercussions de la COVID-19 sur le financement et les opérations du PAM, et ils ont instamment demandé que l'on accroisse les achats locaux et que l'on prête une attention particulière aux marchés boursiers.
157. La direction a assuré le Conseil que dans le contexte de la COVID-19, le PAM donnait la priorité aux achats locaux de produits alimentaires, dans la proportion était déjà supérieure de 22 pour cent à celle de 2019, et qu'il suivait avec une grande attention les fluctuations des marchés financiers. Le PAM continuait de développer le recours aux transferts de type monétaire et visait une couverture totale du système SCOPE, mais la priorité était actuellement accordée au contrôle financier à distance, pour lequel des mesures étaient en place. Pour 2020, on s'attendait à un déficit d'environ 400 millions de dollars, les distributions de vivres augmentant de 20 pour cent et les transferts de type monétaire restant inchangés compte tenu de la fin d'une vaste opération menée avec la Commission européenne en avril. Pour ce qui était de l'après 2020, la direction gérerait les finances du PAM aussi prudemment que possible tout en espérant que les donateurs continueraient d'être généreux, car les bénéficiaires étaient les premiers touchés par les réductions des contributions.

2020/EB.A/13 Rapport de l'Auditeur externe sur le parc immobilier et réponse de la direction aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur le parc immobilier

158. L'Auditeur externe a présenté le rapport d'audit de performance du parc immobilier du PAM, qui portait sur l'inventaire des locaux, la stratégie immobilière et la gestion financière des locaux du PAM, son chantier d'extension du Siège et les efforts menés pour atteindre l'objectif du système des Nations Unies d'avoir 50 pour cent de locaux communs d'ici à 2021. L'audit avait permis de dégager 15 recommandations.
159. La direction a accueilli avec intérêt les recommandations, indiquant que leur mise en œuvre renforcerait la gestion du parc immobilier du PAM. Les recommandations avaient déjà commencé à être appliquées, et il a été noté que les mesures visant à aménager le Siège pour qu'il puisse accueillir le nombre croissant de membres du personnel tiendraient compte de l'expérience acquise pendant la pandémie de COVID-19, qui s'était déclarée alors que le rapport d'audit avait déjà été rédigé.
160. Les membres ont salué la pleine acceptation par la direction de 14 des 15 recommandations et les explications fournies pour l'acceptation partielle de la recommandation restante. L'audit de performance était particulièrement bienvenu étant donné les incidences financières connexes et sa pertinence compte tenu de l'objectif de mise en commun de 50 pour cent des locaux. Reconnaissant que l'objectif était ambitieux, en particulier pour une organisation décentralisée comme le PAM, les membres se sont félicités du soutien actif du PAM au principe du partage des locaux et de l'établissement de critères pour justifier les exceptions à son application. La direction était encouragée à travailler en coordination avec les partenaires du PAM dans le système des Nations Unies s'agissant des dispositions concernant le Siège et à veiller à ce que des considérations pratiques d'organisation soient prises en compte lorsqu'il était envisagé de partager des locaux au niveau des pays. Les membres se sont aussi déclarés favorables à une participation accrue du Siège aux décisions stratégiques en matière d'immobilier sur le terrain mais se sont inquiétés des possibles répercussions sur le principe de la décentralisation. En ce qui concerne la gestion financière des locaux, les membres ont déclaré qu'ils étaient satisfaits de voir qu'une évaluation serait menée afin de déterminer s'il serait possible d'inclure les dépenses d'exploitation des installations dans les frais de location et ont invité le PAM à fournir des informations sur la stratégie globale adoptée pour traiter ces dépenses tout en améliorant les procédures de gestion et la traçabilité.
161. L'Auditeur externe a suggéré que les observations formulées dans le rapport d'audit soient actualisées compte tenu de l'expérience acquise pendant la pandémie de COVID-19. S'agissant de la gestion financière des locaux, il a constaté avec satisfaction que la direction prévoyait d'évaluer la possibilité d'appliquer dans son intégralité la recommandation d'audit visant à améliorer la qualité des informations financières et de gestion en matière d'immobilier. Sur le plan de la prise de décisions stratégiques, il a indiqué que la décentralisation était essentielle pour gérer les opérations en cours mais était souvent moins justifiée pour les décisions concernant l'immobilier car celles-ci impliquaient des engagements à moyen et long terme. De plus, l'audit avait montré que les bureaux de pays n'appliquaient pas toujours les critères appropriés lorsqu'il s'agissait de choisir entre achat et location et ne consultaient pas toujours le Siège pour les décisions importantes.
162. La direction a indiqué que des modifications importantes avaient été apportées à la gestion des installations par suite de la COVID-19, qui devraient être prises en compte au Siège et de par le monde. Elle est convenue que, de façon générale, il était préférable que les décisions en matière d'immobilier soient prises au niveau local car les directeurs de pays connaissaient mieux les conditions locales; toutefois, étant donné les implications à long terme des décisions stratégiques dans ce domaine, celles-ci devaient aussi faire intervenir les bureaux régionaux et le Siège, ce que préconisaient en réalité les directives existantes.

Sur la question des locaux communs, la direction convenait totalement qu'il ne fallait manquer aucune occasion de partager des locaux et elle a déclaré qu'elle était fermement déterminée à travailler dans ce sens avec les bureaux de pays. Concrètement, il était prévu d'intégrer des instructions appropriées dans le Manuel des services administratifs du PAM. La direction a également souligné l'importance des questions environnementales soulevées par l'Auditeur externe et rappelé que des ressources supplémentaires avaient été allouées à l'appui du déploiement d'un système de gestion environnementale en 2020, qui permettrait de mettre en place des capacités supplémentaires au niveau régional.

2020/EB.A/14 Rapport de l'Auditeur externe sur les services de transport aérien et réponse de la direction aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur les services de transport aérien

163. L'Auditeur externe a présenté les constatations issues de l'audit de performance des services de transport aérien, portant sur la gouvernance des services aériens; les cadres financiers et budgétaires, y compris la possibilité de réduire le taux de recouvrement des coûts de gestion, établi à 4,5 pour cent, et d'accroître les fonds affectés aux services aériens grâce à l'application d'un taux de recouvrement des coûts d'appui indirects de 6,5 pour cent; la gestion des risques; la stratégie opérationnelle; et l'impact environnemental.
164. La direction a salué le travail minutieux effectué par l'Auditeur externe, qui était très précieux pour le PAM en tant que responsable du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies. Les 16 recommandations figurant dans le rapport avaient été acceptées, entièrement ou partiellement.
165. Les membres du Conseil ont souligné l'importance des services de transport aérien du PAM, comme le montrait la crise de la COVID-19. Ils ont pris note des constatations figurant dans le rapport de l'Auditeur externe et invité instamment la direction à appliquer les recommandations dans les meilleurs délais. L'élaboration d'un document de politique générale relatif aux opérations aériennes était jugée particulièrement importante; un tel document, qui pourrait servir à donner suite à plusieurs des recommandations, devrait avoir pour objectif de garantir que les services de transport aérien du PAM continuaient de répondre aux besoins des utilisateurs humanitaires tout en demeurant abordables tant pour les utilisateurs que pour les donateurs.
166. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet de la transparence des comptes rendus aux donateurs, le niveau actuel de détail et de transparence concernant les coûts, la performance, l'impact environnemental et les modalités de financement des opérations étant considéré comme insuffisant; il a été noté avec satisfaction, toutefois, que le PAM était convenu de restructurer en conséquence le compte rendu annuel des activités du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies. L'environnement était aussi un sujet de préoccupation particulière, et le PAM devrait intégrer davantage les questions liées à l'environnement dans sa stratégie en matière de services aériens afin de faire apparaître clairement le bilan carbone de ses services de transport aérien. Pour ce qui était de la gestion des risques, le Service du transport aérien était invité à donner la priorité au lancement, déjà en cours, des directives pour l'intégration des risques de fraude dans les registres des risques opérationnels, et à rendre compte au Conseil des progrès accomplis à sa session annuelle de 2021.
167. L'Auditeur externe a lui aussi insisté sur l'importance qu'il y avait à élaborer un document de politique générale relatif aux services aériens, mais il a averti que le processus nécessiterait de prendre du recul et de réfléchir aux problèmes détectés, ce qui serait difficile dans cette période de crise.

168. La direction a informé le Conseil que l'audit que l'Organisation de l'aviation civile internationale devait mener en mai 2020 avait été reporté compte tenu de la COVID-19 mais que toutes les formalités administratives et tous les documents et accords nécessaires étaient en place.

2020/EB.A/15 Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe

169. Présentant le rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe, la direction a fait observer qu'il avait été donné suite à 54 recommandations encore en suspens à la session annuelle de 2019 du Conseil et que 33 d'entre elles, soit 61 pour cent, étaient considérées comme mises en œuvre de manière satisfaisante. L'Auditeur externe avait formulé des observations sur le classement des dossiers relatifs à ces recommandations. Le rapport indiquait les mesures à prendre concernant les recommandations en attente et les délais de mise en œuvre correspondants. Après la publication du rapport, un document donnant une vision d'ensemble de la feuille de route intégrée avait été mis en ligne dans l'Espace réservé aux membres du site Web du Conseil d'administration, conformément à la recommandation 1 figurant dans le rapport de l'Auditeur externe sur les budgets de portefeuille de pays pour 2019. En 2020, quatre nouvelles recommandations étaient issues des comptes annuels vérifiés de 2019 et 31 autres des audits de performance consacrés au parc immobilier et aux services de transport aérien.
170. La direction se félicitait du travail constructif de l'Auditeur externe, qui fournissait des observations précieuses à la direction et des assurances aux États Membres.
171. Les membres ont noté avec satisfaction les progrès réalisés dans l'application des recommandations de l'Auditeur externe et encouragé le PAM à poursuivre les efforts qu'il faisait pour donner suite aux recommandations en instance dans les délais préconisés. Ils ont, en particulier, invité le PAM à continuer d'accroître la transparence des processus de recrutement du personnel et des consultants et à poursuivre le dialogue avec les donateurs afin de s'assurer des financements plus souples pour les budgets de portefeuille de pays.

2020/EB.A/16 Reconstitution du compte spécial pour les programmes de promotion du bien-être

172. La présentation de la direction portant sur la reconstitution du compte spécial pour les programmes de promotion du bien-être complétait les informations fournies lors d'un récent séminaire organisé par le Département de la gestion des ressources à l'intention du Conseil ainsi qu'à la session de juin du Comité financier de la FAO.
173. Le compte spécial pour les programmes de promotion du bien-être était établi en fonction de la stratégie quinquennale du PAM en matière de bien-être, dont un projet pour 2020-2024 était presque terminé. Au titre de la stratégie pour 2015-2019, les crédits de 18 millions de dollars affectés initialement au compte spécial avaient été épuisés par les dépenses occasionnées par la pandémie de COVID-19, pour laquelle il avait fallu fournir des équipements de protection individuelle au personnel de tous les bureaux de pays et des bureaux régionaux. La direction demandait au Conseil d'autoriser le transfert de 8 millions de dollars pour reconstituer le compte spécial, dont 2,5 millions de dollars serviraient à rembourser une avance du budget AAP. Depuis 2015, des fonds destinés au bien-être étaient versés aux bureaux de pays sur demande et donc sur la base des besoins.
174. Reconnaissant les conditions souvent difficiles dans lesquelles le personnel du PAM travaillait et les risques supplémentaires posés par la pandémie, le Conseil a approuvé le transfert. Les membres ont fait observer que la réputation du PAM était tributaire des prestations professionnelles de son personnel et le PAM avait un devoir de protection s'agissant de la sécurité et du bien-être de ses employés.

175. En réponse aux questions soulevées, la direction a indiqué que la stratégie pour 2020–2024 conserverait de nombreux éléments de la stratégie précédente et constituait donc davantage une mise à jour qu'une nouvelle stratégie. Le projet final de la stratégie serait soumis au Conseil à l'occasion d'une consultation informelle ou à l'une de ses sessions.

**2020/EB.A/17 Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM
(1^{er} janvier-31 décembre 2019)**

176. La direction a présenté le rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM, qui décrivait la manière dont le PAM avait utilisé ces mécanismes en 2019 pour optimiser l'utilisation de ses ressources en avançant des fonds aux programmes ou en les autorisant à engager des dépenses sur la base d'une planification et de prévisions tenant compte des risques. Les donateurs allouaient davantage de contributions souples, ce qui permettait de les utiliser pour le préfinancement; de ce fait, le PAM avait pu mettre des fonds à la disposition d'opérations avant qu'ils ne soient confirmés et ainsi assurer la continuité des projets malgré les retards de financement, prépositionner des vivres afin de réduire les délais de livraison et les coûts de transport et augmenter l'efficacité lorsqu'il fallait lancer ou intensifier des interventions d'urgence.
177. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement le rapport, et souligné qu'il fallait obtenir une plus grande souplesse des financements pour permettre au PAM d'intervenir avec efficacité dans les situations d'urgence humanitaire. Un membre a déclaré que le Compte d'intervention immédiate était fondamental pour les interventions menées par le PAM face aux crises et devrait donc bénéficier de financements plus importants.
178. Plusieurs membres ont félicité le PAM pour les activités qu'il menait en vue de sensibiliser les donateurs à l'importance des mécanismes de préfinancement, en particulier le préfinancement global, et l'un d'entre eux a fait remarquer que le préfinancement n'était qu'un exemple parmi d'autres des avantages obtenus grâce à la réduction des affectations des contributions, et il a invité instamment le PAM à prendre d'autres mesures pour obtenir une plus grande souplesse financière.
179. Plusieurs membres ont mis en avant les avantages du préfinancement pour les achats de produits alimentaires par l'intermédiaire du Mécanisme de gestion globale des vivres; un membre a encouragé vivement le PAM à étudier les possibilités d'étendre les achats locaux et régionaux à de nouvelles régions comme l'Amérique latine tout en préservant la responsabilité et la transparence. Un autre a demandé des précisions sur la manière dont le montant des avances à accorder était déterminé et ajusté.
180. Remerciant les membres du Conseil pour leurs observations, la direction a précisé que le PAM procédait à des achats locaux et régionaux partout où il intervenait; le Mécanisme de gestion globale des vivres disposait d'une filière d'approvisionnement en Amérique latine, qui n'était toutefois pas active actuellement. Pour ce qui était de la détermination et de l'ajustement des avances à verser, la direction a expliqué qu'elles étaient définies en fonction du programme de travail du PAM (présenté au Conseil chaque année en novembre et révisé tous les mois dans les rapports internes sur les opérations) et des prévisions concernant les financements pouvant être mis à la disposition des bureaux de pays pour acheter des produits stockés par le PAM ou accéder à un mécanisme de préfinancement; ces prévisions reposaient sur les tendances passées du financement et les projections concernant les ressources telles que communiquées par le Département des partenariats et de l'action de sensibilisation.

Questions de politique générale

2020/EB.A/18 Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective

181. La présentation de la direction était axée sur les évolutions et les initiatives intervenues dans l'action humanitaire collective depuis que le Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective établi pour la présente session avait été communiqué.
182. Pour faire face à la pandémie de COVID-19, le PAM avait intensifié ses propres interventions tout en fournissant des services logistiques et d'autres services à ses partenaires. En sa qualité de co-président du Groupe des orientations opérationnelles et de la mobilisation du Comité permanent interorganisations, la direction du PAM participait aux débats sur les questions ayant trait à l'action mondiale menée pour faire face à la pandémie. Le Groupe avait adopté des orientations provisoires sur l'adaptation au contexte local pour ses membres, et une formation interorganisations sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que les outils permettant d'assurer cette protection, avaient été lancés en mai 2020. Un mémorandum d'accord global signé en février par le PAM et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a renforcé la coopération entre les deux organismes dans l'action menée pour faire face à la COVID-19; le PAM et le HCR avaient mis en place une plateforme commune pour l'excellence des programmes et le ciblage, à travers laquelle neuf experts techniques et deux coordonnateurs dans les pays recrutés conjointement par les deux organismes fournissaient un appui aux bureaux de pays.
183. Les membres ont remercié la direction pour son rapport détaillé, l'accent qui était mis sur l'efficacité, l'efficacité et l'innovation et l'intégration d'une section sur la déontologie. Ils ont félicité le PAM pour ses multiples contributions aux interventions humanitaires collectives, y compris l'intervention face à la pandémie de COVID-19; son rôle de chef de file dans les modules mondiaux d'action humanitaire et les services humanitaires communs; l'action qu'il menait pour promouvoir le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix; et ses efforts visant à atténuer les répercussions du changement climatique et appuyer les pays et les populations touchés par les migrations.
184. La coordination des interventions impliquant différents acteurs était importante pour la réussite de l'action humanitaire, et les membres se sont déclarés satisfaits des partenariats noués par le PAM, y compris avec les systèmes de protection sociale nationaux et dans le domaine des programmes fondés sur les transferts de type monétaire, de la protection contre le harcèlement sexuel, l'exploitation et les atteintes sexuelles, et de la défense des principes humanitaires et des résolutions de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et en particulier la résolution 2417 (2018) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, qui avait trait aux conflits et à la faim. Les membres ont recommandé que, devant la persistance des déficits de financement, le PAM et ses partenaires facilitent la mobilisation de fonds en ne travaillant plus de façon "cloisonnée" mais en procédant à l'analyse et à la hiérarchisation conjointes des besoins qui aideraient les donateurs à prendre leurs décisions. La participation du PAM aux activités menées pour mettre en œuvre le Pacte mondial sur les migrations et le Pacte mondial sur les réfugiés a été saluée. Par ailleurs, les membres ont noté le rôle du PAM dans l'initiative liée au *Grand Bargain* (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) et se sont interrogés sur son orientation future.
185. Les membres ont également recommandé que le PAM continue d'investir dans les mécanismes d'alerte précoce et de préfinancement, en coordination avec les services météorologiques et hydrologiques nationaux, l'Organisation météorologique mondiale et les organismes nationaux de gestion des catastrophes; concentre sa politique révisée en matière de protection sur la sécurité et la protection des personnes et des communautés vulnérables, au lieu de l'élargir pour couvrir des questions plus vastes comme la protection des données et le changement climatique; intègre la problématique hommes-femmes dans

ses programmes fondés sur les transferts de type monétaire et augmente la production de données ventilées par sexe; et fasse en sorte que ses mécanismes de réclamation et de remontée de l'information soient sans risque et accessibles pour les bénéficiaires et que les usagers reçoivent un soutien et un accompagnement adéquats de la part du personnel et des partenaires sur le terrain.

186. Répondant aux points soulevés, la direction a déclaré que le PAM avait reçu 148 millions de dollars en provenance du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires en 2019; 183 millions de dollars sur un montant total prévu de 217 millions de dollars pour 2020 avaient déjà été versés. Le PAM demandait à accéder au nouveau guichet du fonds lié aux principes relatifs à l'égalité des sexes et consistant à "ne laisser personne de côté". La direction communiquerait le rapport annuel de la Division de l'innovation et de la gestion des connaissances, et une approche normalisée pour la mise en place et le fonctionnement des mécanismes de réclamation et de remontée de l'information avait été lancée en décembre 2019.

Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida

187. La direction a présenté un point sur l'action du PAM face au VIH et au sida, suggérant qu'elle trouvait un écho dans le contexte de la COVID-19 parce que c'était la crise mondiale du VIH/sida qui avait forcé la communauté internationale à se pencher sur les pandémies mondiales non seulement sur le plan de leur propagation mais aussi de leurs retombées sociales et structurelles, y compris sur les vies et les moyens d'existence. L'expérience acquise dans le domaine du VIH/sida avait montré que la sécurité alimentaire et la nutrition étaient des conditions préalables indispensables à une prévention et un traitement efficaces, un enseignement qui s'appliquait également à la COVID-19.
188. Le PAM s'était doté d'une politique et d'une stratégie en matière de lutte contre le VIH et le sida et était l'un des 11 organismes coparrainants du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et un co-coordonnateur de deux équipes spéciales interinstitutions, l'une sur la protection sociale tenant compte du VIH et l'autre sur la prise en charge du VIH dans les situations d'urgence humanitaire. Le PAM a appuyé des plans nationaux de lutte contre le VIH dans 35 pays et, au début de 2020, menait des interventions axées sur le VIH et la tuberculose dans 26 PSP.
189. Nombreux étaient ceux qui pensaient que la crise du VIH/sida était terminée, mais ce n'était pas le cas: à la fin de 2018, 37,9 millions de personnes vivaient avec le VIH/sida, dont 1,7 million de cas nouveaux; les adolescentes et les femmes étaient touchées de façon disproportionnée. Avec l'arrivée de la COVID-19, les personnes dont les moyens d'existence étaient déjà précaires, qui étaient en situation d'insécurité alimentaire, avaient des difficultés à suivre un traitement et à se procurer des médicaments ou dont la santé physique était déjà compromise et qui avaient peut-être déjà été victimes de stigmatisation, devaient en plus faire face à des maladies concurrentes et simultanées. Pour autant le télescopage des pandémies était la nouvelle réalité, et le PAM élaborait des instructions pour adapter les programmes existants en conséquence et opérer des changements positifs au profit de ses bénéficiaires.
190. Les membres ont félicité le PAM pour son action visant à intégrer un appui alimentaire et nutritionnel dans la riposte mondiale au VIH/sida, et ont recommandé d'accorder une attention particulière aux femmes enceintes et aux personnes âgées dans le contexte actuel de la COVID-19. Dans le long terme, le PAM et les autres organismes coparrainants d'ONUSIDA étaient encouragés à poursuivre et même à renforcer l'action menée au titre de la nouvelle stratégie mondiale d'ONUSIDA qui est en cours d'élaboration.

Questions d'administration et de gestion

2020/EB.A/19 **Nomination d'un membre du Comité d'audit**

191. La Secrétaire du Conseil d'administration a fait savoir que, à la suite d'une réunion et d'un processus de consultation en ligne au cours desquels avaient été examinés ses prestations à ce jour et d'autres éléments, les cinq membres du jury désignés par le Conseil avaient recommandé de reconduire dans ses fonctions auprès du Comité d'audit Mme Agnieszka Słomka-Gołębiowska (Pologne) pour un second et ultime mandat d'une durée de trois ans, jusqu'au 29 juillet 2023. Le Conseil a approuvé le renouvellement du mandat de Mme Słomka-Gołębiowska.

2020/EB.A/20 **Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM**

192. La direction a présenté le document relatif aux rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intéressant le travail du PAM, et portant sur sept nouveaux rapports du CCI et les réponses de la direction du PAM aux 44 nouvelles recommandations. En tout, la direction avait donné suite à 55 recommandations depuis le dernier rapport communiqué au Conseil, dont 43 (78 pour cent), avaient été classées. Les réponses du PAM aux recommandations, des informations sur l'état d'application des recommandations et les liens vers les rapports du CCI étaient fournis dans les annexes du document.

193. Les membres du Conseil ont félicité le PAM pour le bon travail accompli dans la mise en œuvre des recommandations classées, qui étaient considérées comme particulièrement utiles au regard de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, de l'égalité des sexes et de l'inclusion des personnes handicapées, et exprimé leur soutien à la coopération interorganisations. Des questions ont été posées quant aux échéances fixées pour la mise en application des recommandations en suspens, qui étaient également importantes, notamment pour ce qui concernait les politiques en matière de protection des dénonciateurs d'irrégularités et de conflits d'intérêts.

194. La direction a indiqué qu'un document allait être publié à brève échéance sur la protection contre les représailles, et qu'il donnerait suite à quatre des recommandations liées aux abus dans le système des Nations Unies. En ce qui concerne la recommandation en suspens depuis 2017, le déploiement du système de voyage en libre-service avec un outil intégré de réservation en ligne avait été prévu pour 2020 (dans les délais fixés par le CCI), mais il avait été retardé en raison de la récente mise à niveau de WINGS (le Système mondial et réseau d'information du PAM) et de la COVID-19. Pour ce qui était des recommandations relatives aux conflits d'intérêts, un formulaire de déclaration de conflit d'intérêts à remplir avant la nomination avait été établi mais il fallait mettre en ligne une version simplifiée pour pouvoir en étendre l'usage à l'échelle mondiale. Par ailleurs, il s'était avéré difficile de trouver un consultant approprié pour faire l'inventaire des conflits d'intérêts institutionnels. Le PAM espérait néanmoins mettre en application ces recommandations d'ici la fin 2020 ou au début de 2021.

Rapports d'évaluation

2020/EB.A/21 **Rapport annuel sur l'évaluation en 2019 et réponse de la direction**

195. La Directrice de l'évaluation a présenté le Rapport annuel sur l'évaluation en 2019, qui offrait une vue d'ensemble des évaluations centralisées et décentralisées menées en 2019, des changements intervenus dans la fonction d'évaluation et les priorités du Bureau de l'évaluation pour l'année à venir. Le plan de travail du Bureau de l'évaluation avait été modifié pour tenir compte de la COVID-19, et certaines ressources avaient été affectées à l'appui de l'apprentissage interne en relation avec la pandémie.

196. La direction s'était félicitée du rapport et de la détermination du Bureau de l'évaluation à continuer de mener des évaluations efficaces et efficaces, notant l'importance stratégique des récentes évaluations sur la politique en matière de filets de sécurité, la stratégie en matière de personnel et le financement. Elle a salué l'appui apporté par le Bureau de l'évaluation aux bureaux de pays et aux capacités nationales d'évaluation, et attendait avec intérêt la publication de la stratégie en matière de gestion de la communication et des connaissances du Bureau de l'évaluation, qui aurait pour effet de rendre les résultats des évaluations accessibles et pleinement utilisés dans tous les domaines du PAM.
197. En saluant la structure, le contenu et la qualité du rapport annuel, les membres du Conseil ont félicité le PAM pour le large éventail des évaluations centralisées effectuées en 2019, en particulier les évaluations d'impact, les évaluations de politiques et les évaluations stratégiques. Un membre a accueilli avec satisfaction le repositionnement du Bureau de l'évaluation, estimant qu'il garantissait son indépendance. D'autres membres ont fait l'éloge du recours à des méthodes innovantes et à des ateliers par le Bureau de l'évaluation pour promouvoir l'utilisation des constatations issues des évaluations.
198. Les membres se sont déclarés favorables à la participation du Bureau de l'évaluation aux évaluations interorganisations et aux évaluations en temps réel des interventions face à des crises et à son engagement à l'égard de l'examen par les pairs de ses méthodes, en particulier pour ce qui concernait les évaluations d'impact et l'utilisation des informations issues d'évaluations ouvertes. Un membre a souligné l'importance de l'équipe spéciale interdivisions chargée du financement durable à l'appui des évaluations de qualité.
199. Plusieurs membres ont réaffirmé que les évaluations étaient particulièrement importantes pour la conception des PSP de seconde génération, et félicité le Bureau de l'évaluation pour le renforcement de la capacité d'évaluation des bureaux de pays et la programmation des évaluations de manière à présenter les conclusions à temps pour guider le travail d'élaboration des PSP.
200. Un membre a demandé des précisions sur les facteurs des tendances à la baisse de certains indicateurs de performance clés, comme ceux liés à la couverture des évaluations et à l'application des recommandations des évaluations. Il a également demandé des informations supplémentaires sur la composition des équipes d'évaluation selon le sexe. Un autre membre a demandé pour quelles raisons le pourcentage d'évaluations respectant ou dépassant les exigences définies par les normes de qualité indépendantes avait diminué.
201. Un membre a encouragé le PAM à promouvoir une culture de la réflexion axée sur l'évaluation, reliant les priorités aux ressources et aux résultats afin d'accroître la transparence et l'obligation redditionnelle et, en fin de compte, obtenir des financements plus souples. Elle a invité instamment le PAM à intégrer les informations issues des évaluations dans l'élaboration du prochain plan stratégique.
202. Un membre a demandé de quelle manière le Conseil pouvait appuyer le Bureau de l'évaluation et aider le PAM à assurer la cohérence des politiques, et proposé d'établir un sous-comité ou un groupe de travail du Conseil chargé de l'évaluation. Un autre membre a demandé que soient réalisées davantage d'évaluations dans la région Amérique latine et Caraïbes.
203. En ce qui concernait l'impact des évaluations, la Directrice du Bureau de l'évaluation a fait savoir qu'un nouveau rapport analysant le degré d'application des recommandations issues des évaluations de politiques et des évaluations stratégiques menées depuis 2016 serait présenté par le Bureau de l'évaluation en 2021.

204. Elle a accueilli avec satisfaction la proposition visant à étudier la manière dont le Conseil pourrait contribuer davantage aux travaux de la fonction d'évaluation, sur le plan des présentations du Bureau de l'évaluation au Conseil et de l'élaboration d'une nouvelle politique d'évaluation, et a déclaré que le Conseil avait un rôle important à jouer en réfléchissant à ce que la fonction d'évaluation devrait être à l'avenir.
205. Notant que le Bureau de l'évaluation était en train d'achever la première série d'évaluations de PSP, elle a assuré le Conseil que le Bureau de l'évaluation examinerait l'action que mène le PAM au carrefour de l'action humanitaire, de l'aide au développement et de la consolidation de la paix, y compris au moyen de questions spécifiques dans les évaluations de PSP.
206. Elle a pris note de la demande visant à augmenter la couverture des évaluations en Amérique latine et Caraïbes où, elle en convenait, il était possible de recourir davantage aux évaluations décentralisées et de contribuer plus étroitement aux évaluations des politiques et des programmes nationaux entreprises à l'initiative des pays.
207. La Directrice adjointe du Bureau de l'évaluation a fait observer que la diminution notée dans la qualité des évaluations concernait pour l'essentiel les évaluations décentralisées. Le Bureau de l'évaluation avait examiné les quatre évaluations qui n'avaient pas atteint le seuil de qualité requis: l'une d'entre elles avait été menée sans que le bureau régional ou le Bureau de l'évaluation en soient informés et donc sans appui, tandis qu'une autre avait été dirigée par une équipe d'évaluation ne possédant pas d'expérience antérieure au PAM. Face à ce problème, le Bureau de l'évaluation renforçait le contrôle des évaluations décentralisées et faisait en sorte que les évaluateurs nouvellement recrutés bénéficient d'un appui suffisant. Le Bureau de l'évaluation travaillait également sur ses systèmes d'assurance qualité afin de détecter les autres domaines ayant besoin d'être renforcés.
208. Le Bureau de l'évaluation essayait d'assurer autant que possible la parité des sexes dans ses équipes d'évaluation. Il s'efforçait aussi d'accroître la diversité géographique de ses équipes d'évaluation centralisée, dont les membres provenaient toujours pour la plupart des pays développés.
209. La direction a pris acte de la baisse du pourcentage de recommandations classées en 2019, déclarant qu'elle s'expliquait en partie par l'augmentation du nombre d'évaluations et du nombre de recommandations formulées après chaque évaluation. Le type d'évaluations qui étaient menées entraînait aussi des recommandations plus complexes que dans le passé, certaines d'entre elles nécessitant de travailler en partenariat avec les gouvernements hôtes et d'autres entités pour les mettre en application. Le PAM achevait de déployer un nouveau système de suivi de l'évaluation pour aider les bureaux de pays à suivre leurs taux d'application et à mieux gérer les délais impartis.

2020/EB.A/22 Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2015–2020) et réponse de la direction

210. La Directrice de l'évaluation a présenté l'évaluation de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2015–2020). L'évaluation a montré que les programmes du PAM n'étaient pas toujours adaptés aux besoins différents des femmes, des hommes, des filles et des garçons et que la participation des hommes et des femmes sur un pied d'égalité à la conception des programmes n'était pas encore systématique. Le PAM n'avait pas encore atteint les cibles en matière de ressources humaines et financières énoncées dans la politique en matière de problématique hommes-femmes et les progrès accomplis sur le plan de la parité des sexes n'avaient été que modestes. Il était recommandé dans l'évaluation de mettre à jour la politique, de ne pas limiter l'action des responsables à la parité des sexes, de traduire les objectifs de la politique en activités à mettre en œuvre aux niveaux des régions et des pays et d'accroître les investissements consacrés aux ressources

financières et humaines. L'évaluation a donné lieu à huit recommandations, qui ont toutes été acceptées par la direction du PAM.

211. Les membres du Conseil se sont déclarés satisfaits du rapport et de la détermination de la direction à mettre en application les recommandations formulées dans les délais indiqués. La direction était invitée à énoncer des engagements concrets pour sa réponse à l'évaluation et de faire rapport au Conseil sur les progrès accomplis, par écrit, à sa session annuelle de 2021.
212. Les membres ont estimé que des progrès avaient été réalisés dans plusieurs domaines, mais que la mise en pratique de la politique s'avérait difficile. Les membres ont accueilli avec satisfaction la décision de la direction de mettre sur pied un groupe directeur sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et souligné que, au moment de mettre à jour la politique en matière de problématique hommes-femmes, le PAM devrait engager le dialogue avec les organisations locales de défense des droits des femmes et renforcer la responsabilité à l'égard des femmes et des filles et leur accès à des postes de responsabilité afin qu'elles puissent faire entendre leur voix. Le PAM devrait aussi saisir l'occasion d'harmoniser la politique avec le manuel sur la parité dans l'action humanitaire et les directives du Comité permanent interorganisations concernant l'intégration dans l'action humanitaire d'interventions visant à prévenir la violence sexiste. La politique mise à jour devrait aussi être alignée sur la politique du PAM en matière de protection.
213. Les membres ont fermement appuyé l'allocation de ressources financières supplémentaires à la mise en application de la politique et ont demandé des précisions sur la manière dont les résultats obtenus au regard de l'objectif consistant à allouer 15 pour cent des ressources financières du PAM seraient mesurés. Les investissements dans des ressources humaines supplémentaires et le renforcement des capacités relatives à la problématique hommes-femmes dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays étaient également accueillis favorablement, en même temps que la demande de formations spécifiques aux programmes et d'un appui adapté au contexte.
214. Les membres ont invité à mettre un accent fort et clair sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le prochain plan stratégique du PAM et à prendre en compte systématiquement la problématique hommes-femmes dans les PSP de seconde génération. Les membres ont noté la diminution du nombre de partenariats axés sur l'égalité des sexes établis au niveau institutionnel, et souligné que, pour garantir un effet durable, les partenariats avec les organisations pertinentes et les gouvernements ne devaient pas être négligés.
215. Les membres ont déclaré que les programmes fondés sur les transferts de type monétaire étaient très prometteurs pour améliorer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et faire évoluer les relations entre les sexes, et ce pour l'ensemble des bénéficiaires. Cependant, il fallait en premier lieu améliorer la collecte de données ventilées par sexe et par âge et l'analyse de la problématique hommes-femmes au niveau des ménages et au sein des ménages, et les membres ont invité la direction du PAM à réfléchir sur les raisons de la faiblesse persistante observée dans la collecte de données ventilées pour s'attaquer efficacement au problème.
216. La direction a fait observer que le calendrier de l'évaluation faisait que les constatations issues des évaluations et les observations et priorités du Conseil seraient prises en compte dans la réflexion stratégique qui mènerait à la mise à jour de la politique et à la conception de la deuxième génération de PSP. Les observations et propositions du Conseil constitueraient une aide précieuse pour la définition du mandat du comité directeur et le comité jouerait un rôle essentiel pour donner la priorité à la problématique hommes-femmes et assurer que les capacités appropriées étaient en place aux niveaux des régions et des pays. Un outil en ligne devrait être en place d'ici la fin de l'année et permettre

- le suivi des ressources financières allouées aux activités liées à la problématique hommes-femmes et de la performance du PAM au regard de son objectif de 15 pour cent.
217. La direction est convenue que l'autonomisation des femmes était l'un des principaux avantages des programmes fondés sur les transferts monétaires mais que des études avaient montré que pour avoir un impact les transferts de type monétaire devaient s'insérer dans un ensemble de programmes qui informaient également les femmes de leurs droits, leur permettaient d'acquérir des notions financières, s'attaquaient au problème des soins non rémunérés et prévoyaient des activités liées aux moyens d'existence. La direction a réaffirmé la volonté du PAM de collecter et utiliser des données ventilées par sexe et par âge, ainsi que d'effectuer des analyses de la problématique hommes-femmes. De plus, le PAM entendait mobiliser des partenariats pour la collecte et l'analyse de données plus robustes et collaborait actuellement avec Gallup pour collecter des données sur les liens entre la sécurité alimentaire et l'autonomisation des femmes et avec l'International Women's Development Agency sur la collecte de données au niveau individuel.
218. La Directrice de l'évaluation a souligné le nombre croissant de données factuelles et de bonnes pratiques découlant des évaluations du PAM, en particulier les évaluations des PSP et les évaluations décentralisées qui portaient sur la performance en matière de problématique hommes-femmes et les progrès accomplis vers la réalisation de l'ODD 5. En outre, la Coalition mondiale pour l'évaluation de la COVID-19, dont le PAM était un membre actif, publierait prochainement une note sur la sécurité alimentaire, suivie d'une note sur la problématique hommes-femmes et l'éducation, qui prendraient en compte les principaux enseignements tirés des évaluations du PAM. La problématique hommes-femmes était également le sujet d'une prochaine évaluation interorganisations de l'action humanitaire du Comité permanent interorganisations, qui se pencherait sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et sur la manière dont ces questions avaient été prises en compte dans les opérations d'urgence. Enfin, trois évaluations d'impact sur l'intégration des transferts de type monétaire et de la problématique hommes-femmes dans les programmes étaient en cours actuellement en El Salvador, au Kenya et en République arabe syrienne, et aideraient les bureaux de pays et le PAM à prendre des décisions sur les programmes fondés sur les transferts de type monétaire qui maximisaient les avantages retirés par les bénéficiaires et contribuaient à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
219. Pour conclure, la direction a fait savoir que, grâce aux efforts faits pour parvenir à la parité entre les sexes parmi le personnel du PAM, près de 2 000 femmes avaient été recrutées ces dernières années, ce qui renforcerait naturellement l'attention portée aux questions liées à la problématique hommes-femmes au PAM.

2020/EB.A/23 Rapport succinct de l'évaluation stratégique du financement des activités du PAM (2014–2019) et réponse de la direction

220. La Directrice de l'évaluation a présenté les six conclusions principales issues de l'évaluation stratégique du financement des activités du PAM: le volume global des fonds était bon, mais l'intervention face à la crise était mieux financée que les activités liées au renforcement de la résilience et au développement; la dépendance à l'égard des contributions volontaires n'était pas pleinement adaptée à un contexte de financement en mutation; les financements plus souples et pluriannuels que l'adoption de la feuille de route intégrée était censée produire ne s'étaient pas encore concrétisés; les ambitions du PAM en matière de financement n'étaient pas toujours entièrement réalistes; les capacités en matière de partenariats, de mobilisation des ressources et de fonctions connexes étaient mises à rude épreuve, en particulier dans les bureaux de pays; et la marge de manœuvre limitée du PAM en matière d'affectation des ressources l'empêchait de fonder ses décisions de financement sur des priorités plus stratégiques. La direction a accepté en totalité les huit recommandations issues de l'évaluation.

221. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le rapport d'évaluation et la réponse positive de la direction aux constatations et aux recommandations présentées par la Sous-Directrice exécutive chargée du Département des partenariats et de l'action de sensibilisation. À noter en particulier, les précisions données sur les liens entre le double mandat du PAM et ses priorités de financement; le renforcement des capacités du personnel dans le domaine de la mobilisation des ressources, des communications, du marketing et des financements innovants; et la diversification des sources de financement, notamment le secteur privé et à travers la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. L'impact probable de la pandémie de COVID-19 rendait l'adoption d'une stratégie de mobilisation de fonds efficace plus importante que jamais. Les membres ont recommandé à la direction de renforcer le dialogue avec les États membres, les gouvernements et les donateurs potentiels, d'étudier les possibilités de financement en faveur du développement et de partenariat avec les institutions financières internationales, les banques multilatérales et les acteurs bilatéraux et de trouver des moyens de démontrer que le rôle du PAM consistait également à changer la vie. Un membre a mentionné le financement fondé sur les prévisions adopté pour les activités de renforcement de la préparation en collaboration avec les acteurs nationaux comme une source de financement innovante et potentiellement économique pour l'action du PAM.
222. Les membres ont appelé les donateurs à fournir davantage de financements souples, prévisibles et pluriannuels tout en reconnaissant l'utilité des contributions préaffectées importantes, qui étaient essentielles pour permettre au PAM de s'acquitter de son mandat humanitaire. Cette combinaison d'approches de financement par les donateurs a permis au PAM d'intervenir face à des crises prolongées, de contribuer à des interventions au carrefour de l'action humanitaire, du développement et de la paix, et de renforcer ses relations avec les ONG partenaires. La direction était encouragée à assurer la cohérence entre la stratégie du PAM et les priorités de financement des donateurs et à énoncer clairement les liens entre les objectifs et les buts du PAM et ses ambitions en matière de financement dans le prochain plan stratégique. Les membres ont accueilli avec satisfaction les plans de la direction visant à lancer un vaste processus de concertation avec les donateurs et d'autres parties prenantes dans le processus de planification. Une telle concertation permettrait d'appréhender les raisons pour lesquelles la mobilisation de fonds pour certaines activités du PAM n'avait pas eu les résultats escomptés.
223. La Directrice de l'évaluation a remercié le Conseil de sa réponse positive à l'évaluation et s'est déclarée satisfaite de la détermination de la direction à appliquer les recommandations.
224. La direction a pris note de l'avis et de l'encouragement des membres et a réaffirmé sa volonté de mettre en œuvre les recommandations en temps voulu. Entre 2017 et 2020, la proportion des contributions préaffectées au niveau des activités avait diminué de 77 pour cent à 72 pour cent et la proportion de financements pluriannuels avait augmenté de 16 pour cent à 22 pour cent. Le financement multilatéral souple avait diminué de 6 pour cent à 5 pour cent du total des contributions, mais le montant reçu était demeuré stable. Il a été reconnu que la crise de la COVID-19 pouvait imposer des contraintes supplémentaires aux donateurs. Le PAM a axé sa recherche de financements innovants sur trois domaines principaux: cofinancement multilatéral avec les gouvernements, allègement de la dette et conversions de créances, et financement mixte. Cependant, certaines initiatives peuvent ne pas être compatibles avec les règles et règlements du PAM.

2020/EB.A/24 Synthèse des éléments factuels et des enseignements tirés des évaluations de politiques du PAM (2011-2019) et réponse de la direction

225. La Directrice de l'évaluation a présenté la synthèse des éléments factuels et des enseignements tirés des évaluations de politiques du PAM (2011-2019), qui avait permis de relever des incohérences dans la définition, la typologie et le contrôle des politiques ainsi que des lacunes dans la couverture des questions transversales et une concurrence entre des domaines d'action qui se recoupent. Des problèmes ont été relevés au niveau des données utilisées par le PAM pour rendre compte des progrès accomplis dans l'application des mesures convenues suite aux évaluations. La synthèse a permis de tirer quatre enseignements liés aux politiques et de formuler six recommandations.
226. La direction a accueilli avec intérêt la synthèse, estimant qu'elle arrivait à point nommé pour éclairer les efforts menés pour améliorer la structure et la cohérence du cadre d'action du PAM. Le PAM avait constitué une équipe spéciale interdivisions chargée du cycle des politiques dont la mission était, entre autres, de collaborer avec le Secrétariat du Conseil d'administration pour planifier les débats du Conseil sur les politiques. L'équipe spéciale serait guidée par les recommandations issues de la synthèse, en particulier la recommandation 1 relative au cycle d'élaboration des politiques. Une mise à jour du document de 2011 sur l'élaboration des politiques du PAM (connu aussi sous le nom de "politique des politiques") serait soumise pour examen interne à la mi-2021 avant d'être présentée au Conseil.
227. La direction avait déjà pris des mesures pour donner suite à la recommandation de la synthèse, et avait mis en place un nouveau comité chargé de la supervision et des politiques présidé par le Directeur exécutif, démarré des travaux sur un nouveau cadre d'action, examiné les directives relatives au cycle des politiques et remanié le recueil des politiques de 2020 avant la deuxième session ordinaire de 2020 du Conseil. La direction travaillait également en étroite collaboration avec le Bureau de l'évaluation pour concevoir les PSP de deuxième génération, mener des examens plus réguliers des recommandations issues des évaluations en attente et garantir que la gestion future des politiques était fondée sur les connaissances, les éléments factuels et les enseignements tirés.
228. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement la synthèse et la volonté de la direction du PAM d'appliquer les recommandations formulées. Plusieurs membres ont noté que la synthèse faisait état de lacunes importantes dans la formulation et la mise en œuvre des politiques du PAM ayant trait à la cohérence et au contenu de ses politiques. Estimant que ces problèmes risquaient de compromettre la qualité des programmes, les membres ont invité instamment le PAM à promouvoir systématiquement des mesures se renforçant mutuellement pour atteindre les objectifs convenus.
229. Les membres du Conseil ont pris note de la constitution de la nouvelle équipe spéciale chargée du cycle des politiques et déclaré qu'ils souscrivaient à la recommandation de la synthèse, à savoir qu'un cadre d'action mis à jour aiderait à préciser les priorités et à garantir que les questions transversales étaient traitées de manière appropriée. Une membre a déclaré que les recommandations devraient être mises en application dans le nouveau plan stratégique et dans le nouveau plan de gestion. Elle a aussi souligné qu'un financement et un renforcement des capacités suffisants étaient importants pour la bonne mise en œuvre des politiques, ainsi que des obligations redditionnelles plus claires en définissant les priorités liées aux résultats. Dans ce contexte, elle a demandé comment le PAM entendait améliorer la communication stratégique, les orientations pratiques et l'utilisation des modèles à suivre.
230. Les membres ont recommandé au PAM de faire régulièrement le point devant le Conseil sur les progrès accomplis dans ce domaine.

231. Soulignant son intention de continuer à dialoguer avec le Conseil, la direction a confirmé que les constatations et les recommandations présentées dans la synthèse étaient clairement énoncées dans le plan de travail de l'équipe spéciale interdivisions. Le PAM s'efforcerait de resserrer les liens entre les stratégies, les politiques et les programmes, en particulier pour ce qui concernait les PSP de la prochaine génération. Le PAM chercherait également à établir des partenariats thématiques pour éclairer l'élaboration et l'application des politiques.

2020/EB.A/25 Point sur l'application des recommandations issues des évaluations

232. La Directrice de la Division de la gestion de la performance et de l'établissement de rapports a présenté le Point sur l'application des recommandations issues des évaluations; 112 évaluations soumises au Conseil entre 2008 et 2019 y étaient examinées. Le taux de mise en œuvre des recommandations était de 64 pour cent en 2019, soit une baisse de 17 points de pourcentage par rapport à 2018, qui s'expliquait en partie par l'augmentation du nombre des évaluations réalisées et du nombre de recommandations formulées par évaluation. Certains types d'évaluations semblaient aussi produire des recommandations plus complexes dont l'application demandait plus de temps.
233. Soulignant la volonté du PAM d'améliorer le taux de mise en œuvre, la Directrice a signalé que la direction étudiait les moyens d'impliquer les hauts responsables dans l'examen et l'approbation du classement des recommandations. Un nouveau logiciel pour le suivi des risques et des recommandations serait mis en service plus tard en 2020 afin de remplacer le système de suivi actuel et améliorer la supervision, le suivi et la communication des informations.
234. Les membres du Conseil ont salué la capacité du PAM à tirer les enseignements de la fonction d'évaluation et accueilli avec satisfaction la mise en place du nouvel outil. Ils ont souligné qu'il était important de mettre en œuvre toutes les recommandations issues des évaluations et encouragé le PAM à considérer l'augmentation du nombre des recommandations comme une occasion d'améliorer la manière dont il venait en aide aux populations les plus vulnérables. Un membre a demandé comment la direction prévoyait de s'attaquer à la baisse du taux de mise en œuvre des recommandations issues des évaluations de politiques, suggérant que le cadre d'action élaboré pour donner suite à la synthèse des évaluations de politiques pouvait être utile à cet égard.
235. La Directrice du Bureau de l'évaluation a remercié les membres du Conseil pour leur intérêt soutenu et souligné la valeur des recommandations issues des évaluations pour le PAM, ajoutant que le nouveau système permettrait à la direction de collaborer plus étroitement avec ceux qui étaient chargés de classer les recommandations et ainsi d'améliorer le taux de mise en œuvre. En indiquant que la synthèse des politiques avait permis de souligner l'importance de la qualité des réponses de la direction, elle a suggéré que la direction devait s'engager à prendre des mesures qui étaient réalisables et assorties de délais d'application réalistes, en particulier s'agissant des mesures plus complexes. Elle est convenue que certaines évaluations faisaient ressortir des problèmes systémiques et structurels qui ne pouvaient être résolus rapidement. Ces dernières années, le Directeur exécutif adjoint et elle-même avaient fait en sorte que les questions soulevées par les évaluations centralisées – en particulier celles qui sont systémiques et transversales – soient examinées avant chaque session du Conseil par le Comité chargé de la supervision et des politiques.

Questions opérationnelles

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est

236. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique de l'Est a déclaré que, avant la pandémie, le PAM avait estimé que 24 millions de personnes se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire dans les neuf pays de la région et prévu de venir en aide à 21,7 millions de personnes, pour un coût de 2,7 milliards de dollars. Outre les conflits, l'insécurité et les effets du changement climatique qui étaient en général à l'origine de l'insécurité alimentaire dans la région, la COVID-19 et une infestation de criquets pèlerins aggravaient l'insécurité alimentaire et compromettaient les moyens d'existence et les acquis du développement qui avaient pris des années à se construire. En conséquence, le nombre estimé de personnes en situation d'insécurité alimentaire était maintenant de 41,5 millions, soit une augmentation de 73 pour cent par rapport au nombre estimé avant la pandémie.
237. Pour faire face à la crise de la COVID-19, le PAM modifiait en conséquence les programmes existants et prévoyait de venir en aide à 3,9 millions de bénéficiaires supplémentaires, soit à 26 millions de personnes au total. Les financements requis pour la seconde moitié de l'année étaient de 1,7 milliard de dollars, et le déficit se situait actuellement à 1 milliard de dollars. Le PAM avait contribué à augmenter les stocks dans les camps de réfugiés et intensifié les systèmes de suivi et les évaluations pour éclairer le ciblage et l'établissement des priorités. Il avait reçu l'autorisation de nombreux gouvernements dans la région d'effectuer des vols de passagers et avait récemment établi une plateforme de services aériens humanitaires à Addis-Abeba en étroite collaboration avec le Gouvernement éthiopien.
238. L'invasion de criquets pèlerins qui a démarré en janvier 2020, était à l'heure actuelle dans sa deuxième phase qui, selon la FAO, pourrait être 20 fois plus dévastatrice que la première, et toucher 2,5 millions de personnes supplémentaires. Des dizaines de milliers d'hectares de terres agricoles et de pâturage avaient déjà été endommagés dans l'ensemble de la région. Le PAM intensifiait ses activités de résilience et aidait dans la mesure du possible la FAO et les gouvernements. Le Directeur régional remerciait les donateurs de leur soutien dans cette action.
239. En faisant rapport sur l'intervention d'urgence de niveau 3 que le PAM mène au Soudan du Sud, le Directeur régional a déclaré que 6,4 millions de personnes devraient se trouver en situation d'insécurité alimentaire grave au pic de la période de soudure de 2020. Les conditions de sécurité dans le pays avaient été précaires au plus fort de la période de famine, et les taux de déplacements, de blessures et de décès pendant la période allant de janvier à mai 2020 avaient dépassé ceux de l'année 2019 toute entière. La violence permanente créait d'énormes difficultés pour la fourniture de l'assistance humanitaire, et il encourageait les partenaires du PAM à plaider pour la cessation des hostilités et des progrès dans la mise en application de l'accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Le PAM était déjà venu en aide à 3,8 millions de bénéficiaires et lancé une intervention en milieu urbain essentiellement pour venir en aide à 1,6 million de personnes supplémentaires. Il avait déjà prépositionné 147 000 tonnes de produits alimentaires avant la saison humide, et ne doutait pas pouvoir progresser encore vers son objectif de prépositionnement.
240. Un autre pays prioritaire pour le PAM était le Burundi, où un nouveau gouvernement venait d'être formé à la suite d'élections pacifiques en mai. En raison de la mort subite de l'ancien Président, le candidat du parti au pouvoir avait été déclaré vainqueur et pris ses fonctions le 18 juin. Le nouveau Président avait inscrit la sécurité alimentaire et la COVID-19 parmi ses grandes priorités, et affirmé sa volonté de travailler en étroite coopération avec la communauté internationale, y compris le PAM. Les niveaux d'insécurité alimentaire et de dénutrition étaient très élevés au Burundi, et le taux de retard de croissance était le

deuxième le plus élevé au monde. Le PAM estimait cependant qu'une réelle opportunité était offerte au pays de bâtir une ère positive et qu'il était donc essentiel que le Burundi reçoive l'attention et l'assistance de la communauté internationale. Le PAM souhaitait collaborer avec tous les gouvernements pour appuyer les Burundais dans ce moment crucial.

241. Dans les nouvelles positives pour la région, des études menées par le PAM en lien avec l'Université de Californie à Davis pour chiffrer l'impact économique des activités du PAM ont permis de montrer qu'il y avait un multiplicateur de 1,9 à 2,5 pour chaque dollar transféré par le PAM. De plus, dans le cadre de ses efforts visant à privilégier les achats locaux et régionaux, le PAM avait acheté en 2019, 322 000 tonnes de vivres pour un montant évalué à 158 millions de dollars, ce qui avait donc permis de renforcer les secteurs agricoles, les chaînes d'approvisionnement et le développement économique dans les pays.
242. Le PAM avait aussi investi massivement dans les partenariats avant et après la COVID-19. Le PAM œuvrait au développement de la Communauté de l'Afrique de l'Est et lui apportait son appui, et il travaillait en étroite collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Pour la première fois, le PAM collaborait avec le Fonds monétaire international et avait aussi renforcé ses relations avec la Banque mondiale, notamment pour ce qui concernait l'analyse et l'investissement dans la protection sociale. Ainsi, malgré les difficultés posées par la COVID-19, le PAM a trouvé des moyens de renforcer les partenariats pour améliorer sa propre efficacité.
243. Pour le restant de l'année, le PAM prévoyait de continuer à intervenir face aux chocs au fur et à mesure de leur apparition, notamment ceux qui étaient liés à la COVID-19 et aux criquets pèlerins, et de continuer à collaborer avec le Gouvernement érythréen pour rechercher d'autres possibilités d'appuyer la sécurité alimentaire. Enfin, il lançait à Nairobi une plateforme régionale pour l'innovation afin de tirer parti des activités menées à l'Accélérateur d'innovations à Munich et ailleurs dans la région pour s'assurer que le PAM était en mesure d'atteindre ses objectifs.
244. Les membres ont dit apprécier les efforts que faisait le PAM pour adapter ses activités en vue de prendre en compte le double impact de la COVID-19 et des criquets pèlerin sur la région, et souligné l'importance de la nouvelle plateforme régionale pour l'innovation à Nairobi comme moyen de développer l'innovation et de renforcer les capacités dans la région.

2020/EB.A/26 Plan stratégique de pays — Éthiopie (2020-2025)

245. Le Directeur du Bureau du PAM en Éthiopie a fait rapport sur la persistance des troubles dans certaines régions de l'Éthiopie suite à l'assassinat récent de M. Hachalu Hundessa, un musicien populaire et un activiste social. Le personnel sur tous les sites du PAM dans le pays était actuellement en sécurité, mais l'insécurité supplémentaire, y compris la perte de connexion à Internet, était importante. En même temps que d'autres organismes des Nations Unies, le PAM mettait en œuvre des dispositions "rester à la maison" pour son personnel à Addis-Abeba et sur trois autres sites.
246. Après une courte vidéo sur l'Éthiopie et une brève présentation du PSP pour ce pays, le Directeur de pays a prévenu que le PAM devait faire face à un déficit de financement de 158 millions de dollars d'ici la fin 2020; en l'absence de nouveaux engagements de financement, il serait obligé de suspendre les interventions en faveur des femmes et des enfants souffrant de malnutrition et de réduire les rations des réfugiés. Une version révisée du plan d'action humanitaire des Nations Unies, lancée en juin pour tenir compte de l'impact de la COVID-19 et de l'infestation de criquets pèlerin avait été financée à hauteur de 28 pour cent seulement.

247. Les membres ont accueilli avec satisfaction le document du PSP, la collaboration du PAM avec les partenaires pour son élaboration et l'intégration d'une stratégie détaillée de transition et de retrait pour chaque effet direct stratégique. Ils ont salué l'ingéniosité dont a fait preuve le PAM pour faire face simultanément à la pandémie de COVID-19 et à la crise du criquet pèlerin; les efforts faits avec les partenaires pour renforcer les programmes de protection sociale et la capacité de la chaîne d'approvisionnement; les initiatives portant sur la diversification des moyens d'existence; l'accent mis sur la nutrition, notamment par le biais d'un programme sur l'alimentation scolaire, la nutrition et la protection sociale mené conjointement avec l'UNICEF; la mise en place d'un mécanisme de réclamation et de remontée de l'information; et la mise au point d'outils technologiques et autres outils pour atténuer les chocs climatiques, notamment les systèmes d'alerte précoce, les programmes d'assurance fondée sur les images satellite et l'atténuation des risques climatiques.
248. De nombreux membres se sont félicités de l'intention du PAM d'abandonner les activités de secours au profit de la protection sociale, des filets de sécurité et du renforcement de la résilience, de recourir davantage aux transferts de type monétaire et de renforcer son engagement autour du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix; les activités qui s'articulent autour de ce lien revêtaient une importance particulière en Éthiopie et pouvaient générer des pratiques optimales pouvant être utilisées ailleurs. Dans le même temps, il importait toutefois que le PAM poursuive ses activités d'urgence, notamment en assumant ses responsabilités au regard de la filière alimentaire et du module de la logistique.
249. En saluant la volonté du PAM d'élaborer une stratégie de ciblage et de hiérarchisation des priorités fondée sur des données factuelles – qui aiderait les donateurs dans leurs décisions de financement – les membres ont invité instamment la direction à assurer un suivi étroit des répercussions de la COVID-19 et de la sécurité alimentaire des réfugiés à mesure qu'ils entrent et sortent du marché du travail. Le PAM aurait besoin de souplesse pour fournir une assistance qui répondait aux besoins immédiats. Les membres se sont félicités du recrutement de contrôleurs de terrain supplémentaires.
250. La prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des activités du PSP pourrait être renforcée par l'intégration de produits stratégiques spécifiquement liés à la problématique hommes-femmes et le développement des analyses ventilées par sexe, comme par exemple: l'utilisation de données de référence ventilées par sexe, une meilleure prise en compte des implications de la violence sexuelle et sexiste pour la sécurité alimentaire et les possibilités de moyens d'existence, et l'analyse du rôle des femmes dans l'agriculture et de la répartition des tâches au sein des ménages. En notant l'absence de références à la santé sexuelle et procréative et aux droits qui y sont associés dans le travail du PAM, un membre a accueilli avec satisfaction l'inclusion du Fonds des Nations Unies pour la population en tant que partenaire du PSP.
251. En remerciant les membres du Conseil pour leur ferme soutien, le Directeur de pays a déclaré que le suivi des répercussions de la COVID-19 comprenait notamment la réalisation d'évaluations conjointes avec d'autres organismes et le centre national de coordination des opérations d'urgence du Gouvernement. Le plan d'action humanitaire révisé tenait compte de l'impact de l'infestation de criquets pèlerins, de la COVID-19 et des inondations. Pour faire face à toute détérioration importante de la sécurité alimentaire résultant de la COVID-19, le PAM prévoyait de réviser le PSP sur la base de discussions avec le Gouvernement et les donateurs. Des informations ont été fournies en temps voulu aux bénéficiaires par l'intermédiaire des services d'assistance, des permanences téléphoniques et des messageries du système de réclamation et de remontée de l'information du PAM. L'élaboration du programme de filets de sécurité fondé sur des activités productives pour 2020–2025 était sur le point d'être achevé, et le Gouvernement avait approuvé une hausse de 23 pour cent de la valeur des transferts monétaires de ce programme, mais on attendait

les résultats des discussions menées avec le Fonds monétaire international sur le soutien qu'il entendait apporter au programme.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest

252. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest a estimé que la crise dans la région pouvait être considérée comme une possibilité de changement si des enseignements en étaient tirés – enseignements dont il n'avait pas été pleinement tenu compte dix ans plus tôt pendant la crise alimentaire et financière mondiale. Ces enseignements nécessitaient une réponse à trois niveaux: intensification des interventions face à une crise pour répondre aux besoins immédiats importants; soutien accru des activités intégrées de renforcement de la résilience avec les communautés pour leur permettre de mieux résister face aux chocs actuels et futurs, en collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome et l'UNICEF; et réorientation de certaines activités menées dans la région vers le renforcement des systèmes de protection sociale nationaux et de la résilience des systèmes alimentaires pour s'attaquer aux causes profondes ce qui permettrait de progresser vers l'élimination de la faim. Tous ces efforts exigeaient d'intervenir au carrefour entre aide humanitaire, développement et paix et de travailler en partenariat.
253. L'insécurité alimentaire est apparue comme un aspect essentiel de la pandémie de COVID-19 en Afrique de l'Ouest. L'insécurité alimentaire avait augmenté dans la région avant même la COVID-19, du fait de l'effet conjugué de la croissance démographique exponentielle, de l'extrême pauvreté, du changement climatique dans un écosystème fragile, de la prolifération des conflits armés et des déplacements de population. Avant la COVID-19, on estimait que 21,2 millions de personnes se trouveraient en situation d'insécurité alimentaire pendant la période de soudure de 2020, soit 8 millions de plus qu'en 2019. En raison de la pandémie, il fallait multiplier ce nombre par deux et demi, soit au moins 57,6 millions de personnes. La pandémie avait aggravé les causes préexistantes de l'insécurité alimentaire dans le Sahel, le bassin du lac Tchad et la République centrafricaine, et créé de nouveaux points chauds d'insécurité alimentaire dans les zones urbaines et péri-urbaines, principalement dans les pays côtiers, la situation en Sierra Leone et au Libéria étant particulièrement préoccupante. Les répercussions sociales et économiques de la pandémie sur les vulnérabilités existantes et la paix et la stabilité de la région ont occulté les problèmes de santé.
254. En commençant par le flanc le plus à l'est de la région, il a indiqué que la République centrafricaine avait connu plusieurs vagues de conflit depuis l'indépendance en 1960; l'attention et les ressources continuaient d'être concentrées sur la capitale et ses environs, tandis que l'arrière-pays et la périphérie étaient encore négligés, ce qui entravait les efforts d'édification de la nation et déclenchait des flambées de violence. Des groupes armés continuaient de se battre pour le contrôle de larges portions du territoire et de ses ressources naturelles, malgré un accord de paix signé en février 2019. Le pays se trouvait déjà dans une situation alimentaire "extrêmement alarmante", étant classé au dernier rang selon l'indice de la faim dans le monde de 2019, et la COVID-19 n'avait fait qu'empirer les choses. L'année 2020 était fondamentale pour le pays, des élections nationales étant prévues en fin d'année; si elles se déroulaient avec succès, ce serait la première fois dans l'histoire du pays que deux élections nationales légitimes auraient eu lieu d'affilée. Il était donc essentiel de continuer à appuyer le pays, site de l'une des opérations les moins financées du PAM et de l'une des urgences dont on parle le moins dans le monde.
255. Plus à l'ouest, les conditions de sécurité dans le bassin du lac Tchad, qui couvre le Tchad, le Cameroun, le Niger et le Nigéria, s'étaient également dégradées; les groupes armés non étatiques avaient intensifié leurs attaques pendant que les forces gouvernementales étaient occupées à faire observer les mesures prises face à la COVID-19. Des attaques ont été perpétrées récemment contre des plateformes humanitaires, ce qui était un phénomène nouveau.

256. Dans la région du Sahel, au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Tchad, l'insécurité avait aussi augmenté, attisée par une crise économique imminente car les mesures mises en place pour ralentir la propagation de la COVID-19 avaient eu un effet préjudiciable sur l'agriculture et sur les capacités des communautés de se nourrir elles-mêmes. Les prix des denrées alimentaires s'étaient stabilisés après avoir enregistré une forte hausse, mais demeuraient au-dessus des niveaux précédant le confinement. La région connaissait une hausse alarmante des tensions et des conflits, les groupes armés non étatiques ayant renforcé et intensifié les attaques et les enlèvements dans toute la région, y compris récemment à la frontière avec la Côte d'Ivoire, ce qui faisait craindre leur propagation dans le pays. Des rumeurs couraient selon lesquelles les groupes utilisaient également la COVID-19 comme une opportunité pour recruter dans les communautés qui ressentaient les effets de la pandémie.
257. Dans ces conditions, il était inévitable que la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans augmente de façon alarmante: selon une analyse menée conjointement avec l'UNICEF, le nombre d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë devrait atteindre 5,4 millions en 2020 dans l'ensemble du Sahel et au Sénégal, contre 4,5 millions estimés précédemment.
258. Le PAM avait intensifié ses interventions dans la région et augmenté pour le deuxième semestre de 2020 l'assistance alimentaire de 40 pour cent et l'assistance monétaire de 46 pour cent afin de venir en aide à 23 millions de personnes au total au lieu des 13,5 millions prévus initialement. Un déficit de financement conséquent de 770 millions de dollars était estimé pour le deuxième semestre de l'année – 67 pour cent du montant requis pour l'Afrique de l'Ouest (1,15 milliard de dollars).
259. La crise de la COVID-19 offrait toutefois des possibilités de changement d'approche pour les gouvernements et pour le PAM, avec une meilleure compréhension de la nécessité de renforcer les systèmes pour faire face à cette crise multiple qui risquait d'accroître la faim, d'aggraver la pauvreté et d'annuler les acquis du développement. Pour être en mesure de tirer des enseignements de la COVID-19, il fallait avant tout pouvoir répondre aux besoins critiques pour protéger les vies et les moyens d'existence. Les initiatives visant à renforcer la résilience des communautés devaient aussi être intensifiées. Cependant, il fallait concentrer de plus en plus l'attention sur le soutien aux gouvernements pour renforcer les systèmes et les plateformes de protection sociale nationaux, ainsi que les systèmes alimentaires, en les rendant plus réactifs face aux chocs et en facilitant l'échelle, la durabilité et la préparation nécessaires face aux chocs présents et futurs. Profitant de l'occasion offerte de lutter contre certaines causes profondes et de favoriser le changement systémique, le bureau régional appuyait l'assistance fournie par les gouvernements au profit des personnes touchées par les confinements et répondait de plus en plus aux demandes d'assistance technique des pays de la région pour le renforcement des systèmes.

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale

260. Le Directeur du Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Asie centrale et l'Europe orientale a déclaré que 24 millions de personnes dans la région dépendaient de l'assistance du PAM avant la pandémie de COVID-19, qui avait fait basculer 9,4 millions de personnes supplémentaires dans l'insécurité alimentaire. Les opérations du PAM dans la région représentaient plus de 40 pour cent de son plan de travail pour 2020, avec des besoins de 5,4 milliards de dollars au total et un déficit budgétaire de 1,6 milliard de dollars jusqu'à la fin de 2020.
261. Dans une région où les conflits, les déplacements de population, les difficultés économiques, les incertitudes politiques et les effets du changement climatique étaient omniprésents, la pandémie avait frappé durement. Plus de 600 000 cas de COVID-19 avaient

- été confirmés, près de 23 000 personnes étaient mortes et la situation allait probablement s'aggraver. Le personnel du PAM n'avait pas été épargné: trois membres du personnel au Yémen et un au Soudan avaient perdu la vie. Le Directeur régional a présenté ses profondes condoléances à leurs familles. Le PAM et ses partenaires communiquaient des messages d'hygiène et des informations sur les symptômes aux bénéficiaires, réduisaient le nombre de bénéficiaires présents sur chaque site de distribution en étalant les distributions dans le temps et en augmentant leur fréquence, et fournissaient du matériel de protection individuelle aux agents se trouvant en première ligne. Les équipes du suivi du PAM renforçaient leurs capacités de contrôle à distance et augmentaient la collecte de données par téléphonie mobile ce qui permettait de suivre en temps réel les prix et l'accès aux denrées alimentaires.
262. Pour atténuer les effets de la pandémie, les gouvernements mettaient en place des programmes de protection sociale ou étendaient ceux existants avec l'appui technique, financier et opérationnel du PAM. En Iraq, par exemple, on prévoyait que le taux de pauvreté serait multiplié par deux et atteindrait 40 pour cent, et le PAM travaillait avec le Gouvernement à la numérisation du système publique de distribution. Près de la moitié de la population de la République arabe syrienne était en situation d'insécurité alimentaire (9,3 millions de personnes) et, à moins que la résolution du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies relative aux opérations transfrontalières ne soit prolongée, 1,3 million de personnes qui dépendaient de l'assistance alimentaire du PAM ne pourraient pas être aidées. Au Liban, le PAM prévoyait de fournir une assistance alimentaire en nature aux réfugiés syriens et aux Libanais vulnérables, et collaborait avec le Gouvernement et la Banque mondiale pour amplifier le programme national de lutte contre la pauvreté.
263. La dégradation des conditions de vie au Yémen était extrêmement préoccupante. Si la situation devait persister, 7 millions de personnes déjà en situation d'insécurité alimentaire supplémentaires auraient besoin d'une aide humanitaire, en plus des 13 millions de personnes auxquelles le PAM venait déjà en aide. Dans l'État de Palestine, le taux de chômage était passé de 47 pour cent à 70 pour cent; le PAM assurait des transferts de type monétaire en faveur de 400 000 personnes et prévoyait d'étendre ces transferts à 65 000 autres personnes; les repas scolaires du PAM avaient été remplacés par des rations à emporter et des transferts de type monétaire au profit de 4 millions d'enfants et de leurs ménages dans neuf pays. En Jordanie, le PAM déployait des guichets bancaires mobiles pour faciliter le versement des prestations en espèces aux bénéficiaires. En Égypte, le PAM collaborait avec le Gouvernement à la mise en place d'une plateforme pour l'innovation à Louxor, en vue de favoriser l'agriculture durable, d'améliorer la production vivrière et de développer l'économie verte.
264. Notant que la pandémie était une urgence mondiale qui touchait tous les États membres, le Directeur régional a lancé un appel pour que l'action du PAM dans la région et ailleurs continue d'être appuyée.
265. Les membres ont présenté leurs condoléances aux familles et aux amis des membres du personnel qui avaient perdu la vie. Ils ont salué les efforts inlassables déployés par le PAM pour venir en aide aux populations de la région, y compris sa collaboration avec la Banque mondiale sur les systèmes de protection sociale dans de nombreux pays. Les membres ont offert de partager leurs expériences et leur soutien technologique, logistique et financier avec les opérations du PAM dans la région. Soulignant la nécessité de mettre en place des solutions durables, un membre a demandé des précisions sur les plans visant à renforcer les analyses et les approches pour faire face aux crises qui faciliteraient les décisions de financement des donateurs.
266. En remerciant les membres de leur soutien, le Directeur exécutif a déclaré que face aux dévaluations monétaires le PAM œuvrait auprès des gouvernements pour obtenir des taux de change préférentiels pour ses transferts de type monétaire. Le PAM recherchait en

permanence des approches durables aux problèmes de la région, mais nombre de ces problèmes nécessitaient des solutions politiques. Une fois la paix rétablie dans les zones de conflit, le PAM sera davantage en mesure de passer du mode d'intervention d'urgence au mode de redressement.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe

267. La Directrice du Bureau régional pour l'Afrique australe a déclaré que la pandémie de COVID-19 s'ajoutait à des problèmes profondément ancrés dans la région, notamment les taux élevés de malnutrition, les inégalités et le VIH/sida; les effets du changement climatique étaient également particulièrement graves, avec une augmentation des températures deux fois plus importante que la moyenne mondiale et une seule saison des pluies normale au cours des cinq années précédentes. Face à la sécheresse et à l'allongement des périodes de soudure, le PAM a distribué une assistance alimentaire d'urgence pour la première fois depuis de nombreuses années dans certains pays. Les cyclones Idai et Kenneth avaient dévasté les Comores, le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe en 2019, et les infestations de ravageurs liées au climat étaient une menace croissante. Les phénomènes climatiques extrêmes devraient augmenter l'insécurité alimentaire qui touchait déjà de 20 millions à 45 millions de personnes dans la région tous les ans.
268. Du fait de la pandémie et de son impact économique, les gouvernements avaient été dans l'incapacité de faire les investissements nécessaires dans la protection sociale pour faire face aux effets de l'aggravation et de l'élargissement de la faim dans la région. Selon premières indications, dans les 12 pays de l'Afrique australe où le PAM intervenait, de 42 millions à 52 millions de personnes se trouveraient en situation d'insécurité alimentaire au cours des 12 prochains mois. Les zones rurales seraient les plus durement frappées mais la pandémie avait aussi engendré des besoins importants dans les zones urbaines, et de nombreux gouvernements nationaux avaient demandé au PAM de lancer des programmes d'assistance en milieu urbain réactifs face aux chocs.
269. La préparation et l'alerte rapide étaient essentielles; le PAM avait profité des bonnes récoltes dans certains pays de la région et utilisé le Mécanisme de gestion globale des vivres pour acheter 70 000 tonnes de vivres en vue de leur repositionnement sur des sites stratégiques. Les programmes d'assistance alimentaire pour la création d'actifs aidaient à améliorer l'autosuffisance des communautés dans de nombreux pays, et la collaboration avec les gouvernements visait à renforcer et à élargir les systèmes de protection sociale. Il est probable que les impacts socioéconomiques de la pandémie seront plus lourds et plus durables que les effets sur la santé, et il était donc indispensable d'appuyer davantage la protection sociale.
270. Pendant la pandémie, le PAM avait cherché à réduire le plus possible les dysfonctionnements dans ses activités. Des équipements de protection individuelle et des produits d'hygiène à utiliser dans les bureaux avaient été expédiés à tous les bureaux de pays et bureaux auxiliaires, et des mesures de contrôle des risques étaient mises en place sur les sites de distribution, notamment la diminution des distributions et de leur fréquence en vue de réduire les grands rassemblements de bénéficiaires, en particulier dans les zones où la prévalence du VIH est élevée. Afin d'atténuer les répercussions de la fermeture des écoles, le PAM fournissait des rations à emporter à 3 millions d'enfants enregistrés dans ses programmes d'alimentation scolaire.
271. Les effets de la pandémie risquaient d'alimenter l'instabilité politique et les troubles civils et d'exacerber les conflits existants, comme ceux dans certaines régions de la République démocratique du Congo et au Mozambique. La violence sexiste avait augmenté également de façon alarmante pendant les confinements imposés par les gouvernements pour contrôler la propagation de la maladie. Le personnel sur tous les sites du PAM s'efforçait de faciliter le signalement des abus présumés au moyen des lignes directes prévues à cet effet

et du système de suivi par téléphonie mobile du PAM, répondait dès que possible aux allégations et les portait à l'attention d'autres organismes spécialisés des Nations Unies le cas échéant. Les risques posés par la COVID-19 étaient particulièrement élevés pour les nombreux réfugiés et personnes déplacées qui vivaient dans des conditions de grande promiscuité et souvent d'insalubrité dans toute la région, mais le travail mené par le PAM aux côtés du HCR pour fournir une assistance alimentaire vitale et des solutions durables était freiné faute de financements.

272. Le déficit de financement pour les opérations du PAM dans la région s'élevait à 880 millions de dollars pour les six prochains mois; la moitié de ce montant était consacrée à la riposte du PAM face à la pandémie. L'urgence alimentaire en République démocratique du Congo était particulièrement préoccupante, la plus grave après celle que connaît le Yémen. Le PAM avait amplifié ses interventions face à la crise dans le pays et collaborait avec la FAO, l'UNICEF et d'autres partenaires à un programme de renforcement de la résilience visant 600 000 personnes, dont bon nombre étaient des femmes.
273. Les membres ont remercié la Directrice régionale pour sa présentation détaillée et ont salué le travail fort utile accompli par le PAM sous sa direction.

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes

274. Le Directeur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a souligné la gravité de la crise de la COVID-19 dans la région, où 14,8 millions de personnes étaient confrontées à une insécurité alimentaire grave. Les opérations se heurtaient à d'énormes déficits de financement à un moment où les besoins étaient d'un niveau sans précédent, avec un déficit estimé à 328 millions de dollars pour les six prochains mois. Il fallait apporter une assistance alimentaire en nature et sous forme de transferts de type monétaire même là où le PAM n'assurait auparavant que des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, comme en République dominicaine, au Pérou et dans les Caraïbes anglophones. Le PAM fournissait aussi une assistance technique dans des pays où il n'était pas présent, comme par exemple l'Argentine.
275. Sept PSP avaient fait l'objet de révisions face à la crise liée à la COVID-19; le PAM avait adapté ses programmes pour faire face à la crise et, notamment, distribué des rations à emporter au titre du programme d'alimentation scolaire sur fond de fermeture massive des écoles et augmenté les transferts de type monétaire dans la plupart de ses programmes, en accordant une attention particulière aux zones urbaines. Le PAM apportait également un soutien aux gouvernements en fournissant une assistance alimentaire aux centres de quarantaine ou d'isolement dans l'État plurinational de Bolivie, en Équateur et au Pérou.
276. La situation des migrants était particulièrement préoccupante car la plupart d'entre eux ne bénéficiaient pas de systèmes de protection sociale; 2 millions de migrants étaient en situation d'insécurité alimentaire en Colombie, en Équateur et au Pérou seulement. Le PAM et le Gouvernement colombien avaient lancé un projet pilote novateur visant à étendre la couverture du système de protection sociale aux migrants.
277. Pour la première fois, le PAM avait acheminé par voie aérienne une assistance alimentaire aux populations autochtones d'Amazonie colombienne; le PAM apportait aussi un soutien aux populations autochtones touchées par la COVID-19 dans l'État plurinational de Bolivie, au Pérou, au Honduras, au Nicaragua et au Guatemala. Dans le couloir de la sécheresse en Amérique centrale, il était probable que la situation d'insécurité alimentaire grave se poursuivrait jusqu'à la récolte de septembre. Dans les Caraïbes, l'insécurité alimentaire était passée de 1 pour cent à près de 10 pour cent en République dominicaine, tandis que de nombreux Cubains étaient confrontés à des pénuries de nourriture, de combustibles et d'autres articles en raison des répercussions de la COVID-19 sur les envois de fonds et le tourisme. En Haïti, la pandémie avait amplifié les effets de la sécheresse et de l'inflation sur

l'insécurité alimentaire, et près de 1,3 million de personnes se trouvaient dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins essentiels.

278. La prochaine saison des ouragans devrait être pire que la moyenne, et pourrait exacerber les difficultés auxquelles font face de nombreux pays. En El Salvador, la tempête Amanda avait fait des ravages et le PAM avait un besoin urgent de financements pour venir en aide aux 203 000 personnes touchées à la fois par la tempête et par la COVID-19, un bon exemple d'une tempête parfaite. Dans le cadre de ses activités de préparation en prévision des catastrophes, le PAM avait prépositionné des stocks de vivres en Haïti et à Cuba, et travaillait avec des partenaires pour prépositionner des stocks d'articles non alimentaires à la Barbade.
279. Le PAM intensifiait également l'action qu'il menait dans le domaine de la protection sociale et apportait un soutien aux gouvernements au niveau de la conception, du ciblage, du suivi et de la logistique de leurs propres programmes sociaux afin de les adapter et d'étendre leur couverture aux populations démunies. Malgré la crise, le PAM continuait à œuvrer pour améliorer les programmes d'autonomisation des femmes et de nutrition ainsi que les programmes en milieu scolaire grâce à des partenariats plus étroits avec la FAO, l'UNICEF, l'Organisation panaméricaine de la santé, l'OMS et d'autres partenaires clés dans la région.
280. Les membres du Conseil ont souligné l'impact multidimensionnel de la pandémie de COVID-19, qui aggravait les difficultés liées aux inégalités, à la faible croissance économique, aux crises financières, à l'extrême pauvreté, aux déplacements et au triple fardeau de la malnutrition. Plusieurs membres ont salué le PAM en tant que partenaire fiable et stratégique des gouvernements pour lutter contre la faim et la malnutrition et, plus récemment, faire face à la crise liée à la COVID-19.
281. Notant que la région ne recevait que 4 pour cent du budget alloué par le PAM aux programmes et le niveau de soutien des donateurs le plus bas, plusieurs membres ont exprimé leur vive préoccupation quant à l'augmentation budgétaire de 203 pour cent provoqué par la pandémie, qui témoignait du besoin continu de l'action du PAM dans la région. Reconnaisant les difficultés rencontrées pour mobiliser des financements en faveur des opérations dans les pays à revenu intermédiaire, ils ont invité instamment la communauté internationale à se concentrer sur les poches de pauvreté et d'inégalité immenses qui persistaient dans ces pays, et réclamé des solutions à long terme et un engagement en faveur du développement durable moyennant des approches qui permettaient de relier action humanitaire, aide au développement et consolidation de la paix.
282. Le Directeur régional a remercié les membres du Conseil de leur soutien et de leur engagement, et suggéré que le Bureau du Conseil d'administration étudie d'autres voies pour permettre aux directeurs régionaux d'échanger des informations sur des questions intéressant le terrain avec les membres du Conseil.

Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique

283. Le Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a décrit pour commencer la situation dans les camps de réfugiés de Cox's Bazar (Bangladesh), où 850 000 réfugiés rohingya venant du Myanmar vivaient à l'étroit, sans accès aux réseaux de téléphonie mobile et soumis à de fortes restrictions de déplacement en dehors des camps. Les 50 cas de COVID-19 signalés ne représentaient probablement qu'une petite fraction du nombre réel d'infections. Dans la région, plus de 100 membres du personnel du PAM étaient en congé maladie, nombre d'entre eux présentaient des symptômes de la COVID-19, et deux étaient morts du virus. De nombreux gouvernements avaient freiné la propagation de la COVID-19, mais le nombre de cas dans certains pays d'Asie du Sud avait augmenté récemment de façon considérable.

284. Face à la pandémie, le PAM adaptait les programmes existants de manière à maintenir la couverture tout en protégeant les bénéficiaires, élargissait les programmes pour répondre aux nouveaux besoins, apportait un appui aux interventions des gouvernements et fournissait des services communs essentiels aux partenaires. En fournissant deux ou trois mois d'assistance à chaque distribution, le PAM réduisait la fréquence des grands rassemblements de bénéficiaires. Les mesures prises en matière d'hygiène réduisaient les risques de contagion aux sites de distribution, et le remplacement des repas scolaires par des rations à emporter dans les programmes d'alimentation scolaire du PAM permettait de venir en aide aux enfants vulnérables et à leurs familles pendant les fermetures d'écoles – au Bangladesh, les rations étaient même livrées au domicile des enfants. Aux Philippines, 350 000 ménages étaient enregistrés sur la plateforme SCOPE du PAM, ce qui leur permettait de recevoir les transferts monétaires du Gouvernement. Les services aériens du PAM avaient permis de transporter 300 personnes de l'action humanitaire et des services diplomatiques et acheminé 16 000 mètres cubes de fret médical et humanitaire en Asie et, allaient démarrer des opérations dans les pays insulaires du Pacifique.
285. Ces derniers mois, le PAM avait fourni une assistance alimentaire à 5,6 millions de personnes dans la région, soit 70 pour cent des bénéficiaires prévus. Il étudiait de nouvelles modalités pour atteindre les 30 pour cent restants, intensifiait ses opérations pour venir en aide à 5,2 millions de bénéficiaires supplémentaires et continuait d'offrir des services communs aux gouvernements et à d'autres partenaires. Les employés du PAM faisaient face avec détermination à l'augmentation des besoins et nombre d'entre eux avaient travaillé sans relâche pendant plusieurs mois sans interruption. Le PAM avait mis en place de nouveaux dispensaires pour le personnel dans trois pays, triplé le nombre de médecins dans le bureau médical régional et doublé le nombre de conseillers du personnel pour traiter les effets psychosociaux liés à la pandémie.
286. La pandémie devrait provoquer la perte de 175 millions d'emplois dans la région et faire basculer 52 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté et 22 millions dans la faim aiguë. Les gouvernements mettaient en œuvre des mesures de relance et élargissaient les programmes de protection sociale, mais nombre d'entre eux avaient un besoin urgent d'un appui international coordonné pour faire face à la triple menace que constituent les conflits, le changement climatique et la COVID-19. Le PAM intensifiait ses opérations pour venir en aide à 10 millions de personnes en Afghanistan; complétait les interventions de protection sociale du Gouvernement en fournissant des services logistiques et une assistance sous forme de distributions de vivres, de transferts de type monétaire et de soutien nutritionnel à 1 million de personnes au Pakistan; et utilisait sa plateforme d'enregistrement numérique pour appuyer le système de protection sociale du Gouvernement, élargissait la couverture des programmes de nutrition et d'alimentation scolaire et fournissait une assistance alimentaire d'urgence à 50 000 migrants de retour au Myanmar.
287. Les membres du Conseil ont salué le travail du Directeur régional et du personnel du PAM et présenté leurs condoléances aux familles des membres du personnel qui avaient perdu la vie.
288. Le Directeur régional a remercié les membres du Conseil pour leur soutien et répondu aux observations. En Inde, le PAM tirait parti de l'expérience acquise dans d'autres pays de la région pour aider le Gouvernement à adapter le programme national d'alimentation scolaire compte tenu de la pandémie et de la fermeture des écoles. Dans la sous-région du Pacifique, le PAM participait, avec le Forum des îles du Pacifique et d'autres partenaires locaux et internationaux, à une équipe spéciale dirigée par l'OMS; il collaborait avec les autorités des télécommunications dans 22 pays, mettait en place des services de transport aérien de passagers et de fret pour 25 pays et territoires, et travaillait avec différents partenaires à des évaluations à distance dans huit pays.

Présentation orale sur la réunion conjointe des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, de l'UNICEF, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du PAM

289. Le Président a rendu compte de la réunion conjointe des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, de l'UNICEF, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du PAM, qui s'était tenue en ligne le 29 mai 2020. Les membres des conseils d'administration des six organismes avaient participé à la réunion et leurs chefs de secrétariats avaient été présents ou représentés. La Sous-Directrice exécutive, Mme Valerie Guarnieri, avait participé au nom du Directeur exécutif qui était en déplacement, et la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies avait participé au nom du Secrétaire général. La réunion avait été précédée le 21 avril par une table ronde sur le thème de la COVID-19. La réunion ayant été organisée à distance en raison des restrictions relatives à la COVID-19, l'ordre du jour avait été réduit d'une journée entière à une demi-journée pour tenir compte du décalage horaire avec Rome.
290. Le thème principal de la réunion était la réforme du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Dans son allocution, Mme Guarnieri avait attiré l'attention sur l'impact socioéconomique de la COVID-19, qui devrait multiplier par deux le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë, et atteindre 260 millions; les éléments communs des systèmes pour la santé, l'action humanitaire et le développement; et les services relatifs à la logistique et aux chaînes d'approvisionnement assurés par le PAM, qu'elle avait décrit comme "l'épine dorsale" du système des Nations Unies.
291. Dans son allocution, le Président avait salué le redoublement des efforts déployés dans l'ensemble du système des Nations Unies pour agir conjointement face à la pandémie de COVID-19. Il s'était félicité de la place très importante accordée à la sécurité alimentaire, aux systèmes alimentaires et au droit à l'alimentation dans le plan d'action humanitaire des Nations Unies, notant qu'il guiderait les préparatifs du sommet sur les systèmes alimentaires de 2021 ainsi que les discussions du groupe informel des amis du sommet qui venait d'être constitué par les membres des organismes ayant leur siège à Rome. Il avait appelé à rationaliser davantage les mécanismes de coordination interinstitutions comme par exemple le Bureau de la coordination des activités de développement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, éliminer les cloisonnements entre les activités dans le système des Nations Unies et élargir les partenariats pour appuyer l'intégration systématique d'entités comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international dans les efforts de coordination interinstitutions.
292. Un rapport sur la réunion était en cours de traduction et serait affiché dans toutes les langues pour la deuxième session ordinaire de 2020 du Conseil.

Exposé oral sur le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies

293. Le Chef du Service du transport aérien a présenté une vue d'ensemble des activités aériennes du PAM en 2019, année au cours de laquelle le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) avait transporté 400 000 passagers et 52 000 tonnes de fret, des chiffres sans précédents, dans un contexte de conflits et d'insécurité croissants en Afghanistan, en Libye, au Nigéria et au Yémen. L'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo, les cyclones et les inondations dans de grandes parties de l'Afrique et les troubles sur fonds de mécontentement sociopolitique grandissants en Haïti avaient également contribué à l'augmentation de la demande de services de l'UNHAS.

294. Malgré les difficultés opérationnelles, les services de transport aérien du PAM avaient continué à centrer les efforts sur l'optimisation de l'efficacité et l'efficience, et étaient parvenus à réduire légèrement le coût opérationnel par kilomètre et par passager. Cependant, les taux de remplissage de l'UNHAS étaient inévitablement plus faibles que ceux des opérations commerciales étant donné la nature vitale du service, la nécessité d'accorder la priorité à la réactivité et l'efficacité, le caractère saisonnier et les limitations de capacité des avions en raison de l'état des pistes d'atterrissage.
295. Il a ensuite fait le point sur les progrès accomplis dans l'élaboration d'un programme environnemental visant à réduire les émissions de carbone des services de transport aérien du PAM et sur l'exécution du budget en 2019. Il a remercié les donateurs de leurs contributions, qui avaient permis à tous les travailleurs humanitaires de venir en aide aux populations les plus vulnérables dans le monde.
296. Pour conclure, il a souligné le rôle essentiel joué par l'UNHAS pour surmonter les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales provoquées par la pandémie de COVID-19. Opérant à partir de neuf plateformes, il fournissait un service de fret qui couvrait 70 pour cent du globe terrestre. Grâce à son service de passagers, des liaisons étaient établies avec 51 pays confinés, et plus de 400 vols avaient été effectués pour le compte de plus de 180 organisations, pour la plupart des ONG. Il a rendu hommage à l'Allemagne, à la Belgique, à la Suisse, à l'Espagne, au Costa Rica et à l'Égypte qui ont ouvert leurs frontières pour accepter des patients gravement malades atteints de la COVID-19 qui avaient été évacués par l'UNHAS et le Département de l'appui opérationnel de l'Organisation des Nations Unies.
297. Une membre du Conseil a accueilli favorablement l'exposé, et insisté sur l'importance cruciale de l'UNHAS pour la communauté d'aide humanitaire tout entière. Rappelant la recommandation 2 du rapport de l'Auditeuse externe sur les services de transport aérien, elle a prié instamment le PAM de présenter davantage de données sur les coûts, la performance, l'impact environnemental et les modalités de financement des opérations dans son rapport annuel sur les services aériens. Elle a aussi encouragé le PAM à présenter chaque année au Conseil d'administration les activités de transport aérien et demandé que le rapport annuel sur les services aériens soit soumis au Conseil pour examen en tant que document officiel à partir de la session annuelle de 2021 du Conseil.
298. Le Chef du Service du transport aérien a confirmé que les informations détaillées concernant les opérations et le financement qui étaient demandées pouvaient être présentées dans le rapport annuel mais suggéré qu'un rapport soit établi spécifiquement pour le Conseil à cet effet afin d'éviter que ces informations ne soient largement diffusées. Le Président est convenu de donner suite à cette suggestion et a noté que le programme de travail pour l'exercice biennal du Conseil serait mis à jour en conséquence.

Exposé oral sur les préparatifs du Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires

299. La Directrice de la Division des relations avec les organismes ayant leur siège à Rome et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a fait le point avec le Conseil sur les préparatifs du Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires, et fait part du plein soutien du PAM et des organisations sœurs au groupe d'amis qui venait d'être constitué et qui, a-t-elle déclaré, veillerait à ce que la rétroaction collective des membres des organismes ayant leur siège à Rome soit transmise directement à l'Envoyée spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sommet sur les systèmes alimentaires.
300. La COVID-19 avait ralenti les préparatifs du sommet, mais le PAM avait détaché deux membres de son personnel auprès du secrétariat de l'Envoyée spéciale. Le fonds fiduciaire multidonateurs pour le sommet était opérationnel et le recrutement pour le secrétariat était en grande partie achevé. Des bureaux étaient organisés à Nairobi de sorte que l'Envoyée

spéciale et son équipe pourraient emménager dès la levée des restrictions imposées par la COVID-19.

301. Le PAM attendait avec intérêt la réunion du comité consultatif prévue pour le 7 juillet, qui donnerait la possibilité aux membres du comité d'approuver la vision, les objectifs, les axes d'action et les champs d'action du sommet. La Directrice a assuré au Conseil que le PAM s'emploierait à ce que les résultats du sommet soient pragmatiques et aient un impact positif sur les systèmes alimentaires dans tous les contextes, ce qui contribuerait à la réalisation des ODD à l'horizon 2030.
302. Le Président a présenté, au nom du Conseil, une déclaration conjointe des listes, et accueilli avec satisfaction la constitution d'organes de gouvernance participative qui guideraient les préparatifs du sommet. Le Conseil attendait avec intérêt des précisions sur le mode de fonctionnement de ces organes, en particulier le comité consultatif, le groupe scientifique et le réseau de champions, et a souligné qu'il importait que l'interaction entre tous les groupes soit inclusive, efficace et efficiente.
303. Le Conseil a présenté le groupe d'amis comme une plateforme importante d'échanges de vues inclusifs, réguliers et informels sur tous les aspects du sommet. Il était conçu pour faciliter la participation des membres des organismes ayant leur siège à Rome aux préparatifs du sommet, en assurant une communication et une coordination efficaces avec le secrétariat du sommet et d'autres organes de gouvernance.
304. Le Conseil souhaitait recevoir des précisions quant aux dates, lieux et coûts de la réunion préalable au sommet et du sommet, y compris les scénarios et les mécanismes envisagés pour la participation des États membres et des parties prenantes publiques et privées. Il a également demandé des précisions sur le fonds fiduciaire multidonateurs.
305. Le Conseil a souligné qu'il importait de définir un résultat orienté sur l'action pour le sommet qui donnerait un élan politique et contribuerait à la réalisation des ODD au niveau des pays et indiqué que l'inclusion du secteur privé, des réseaux scientifiques et de la société civile serait également essentielle pour encourager des solutions innovantes et fondées sur des données factuelles permettant de mettre en place des systèmes alimentaires plus durables.
306. Le Conseil a exprimé son appui à la vision définie par l'Envoyée spéciale consistant à nourrir ceux qui ont faim et assurer la santé des personnes et de la planète. En décrivant le paradoxe du gaspillage alimentaire massif et de l'insécurité alimentaire croissante, il a demandé une action multisectorielle urgente pour établir des systèmes alimentaires résilients qui produisaient une alimentation saine, nutritive et suffisante.
307. Il a insisté sur la nécessité de faire fond sur les processus existants au sein du système des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux comme les réunions des organes directeurs de la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et l'Organisation mondiale du commerce. Il a aussi invité le PAM à apporter son expérience précieuse au sommet, et exploiter les avantages comparatifs du PAM en partenariat avec la FAO, le FIDA et d'autres institutions.
308. Les membres du Conseil ont pris la parole pour demander qu'une déclaration conjointe des listes semblable soit présentée à la prochaine session du Conseil de la FAO et que l'Envoyée spéciale tienne une autre séance d'information sur le plan d'action du sommet. Un membre, notant l'interdépendance des systèmes sanitaires, économiques, sociaux et alimentaires a appelé la communauté internationale à adopter une approche multidimensionnelle pour mettre en place des systèmes alimentaires résilients qui prenaient en compte les besoins spécifiques de chaque pays.

309. Le Président a précisé que la prochaine réunion du groupe des amis avec l'Envoyée spéciale aurait lieu le 14 juillet. Un projet d'ordre du jour qui tenait compte de toutes les questions et observations des membres du Conseil avait été communiqué à l'Envoyée spéciale. La Directrice a ajouté que le fonds fiduciaire était opérationnel, mais que sa structure et les domaines à financer restaient encore à définir. Toutes les informations seraient traitées par le secrétariat du sommet, qui mettrait au point une plateforme et un site Web pour tenir informés les États membres des progrès accomplis.

Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2020 du Conseil d'administration

2020/EB.A/27 Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2020 du Conseil d'administration

310. Le Président a fait savoir que le Rapporteur de la première session ordinaire du Conseil de 2020 avait élaboré un résumé de ladite session et qu'un projet avait été communiqué aux membres du Conseil en juin 2020.

Vérification des décisions et recommandations adoptées

311. Présentant ce point de l'ordre du jour, le Président a souligné les défis que constituait la tenue à distance d'une réunion majeure par des voies électroniques. Si les problèmes avaient été largement surmontés, il approuvait la suggestion d'un membre faite pendant la session, à savoir que le Conseil et la direction examinent la manière dont ces réunions pourraient être améliorées à l'avenir. À cette fin, il avait commencé à étudier avec la Secrétaire les dispositions qui pourraient être prises pour organiser une consultation informelle sur ce sujet.
312. Le Rapporteur a ensuite confirmé que les décisions et recommandations présentées dans le projet de compilation des décisions et recommandations adoptées par le Conseil à la présente session correspondaient à celles qui avaient été approuvées pendant la session. Les versions définitives des décisions et recommandations adoptées seraient mises en ligne sur le site Web du Conseil la semaine suivante.

ANNEXE I**Décisions et recommandations**

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

29 juin 2020

Désignation du Rapporteur

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé M. Mao Mahad Schech Aues (Somalie, Liste A) Rapporteur de la session annuelle de 2020.

29 juin 2020

Questions diverses**2020/EB.A/1 Réorganisation proposée de la structure de la haute direction du PAM**

Le Conseil a approuvé la réorganisation proposée de la structure de la haute direction du PAM telle que figurant dans le document WFP/EB.A/2020/12-F.

29 juin 2020

Questions stratégiques actuelles et futures**2020/EB.A/2 Déclaration liminaire du Directeur exécutif**

Le Conseil a pris note de la présentation du Directeur exécutif. Les principaux points de cet exposé et les observations formulées par le Conseil figureraient dans le résumé des travaux de la session.

29 juin 2020

Ressources, questions financières et budgétaires**2020/EB.A/3 Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes**

Ayant examiné le document intitulé "Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes" (WFP/EB.A/2020/6-K/1), le Conseil a approuvé le transfert au Compte d'intervention immédiate, depuis le Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes, d'un montant de 30 millions de dollars É.-U.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (WFP/EB.A/2020/A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (WFP/EB.A/2020/A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

29 juin 2020

Questions diverses

2020/EB.A/4 Plan d'action détaillé pour l'application des recommandations du groupe de travail conjoint du Conseil d'administration et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination

Le Conseil a accueilli avec satisfaction le plan d'action détaillé figurant dans le document WFP/EB.A/2020/12-A et a prié le Secrétariat:

- i) de lui présenter chaque trimestre, pendant toute la durée du mandat de la Conseillère principale auprès du Directeur exécutif pour la culture organisationnelle, un exposé oral sur la mise en œuvre de ce plan et sur toute éventuelle révision; et
- ii) de présenter un rapport d'étape en bonne et due forme sur la mise en œuvre du plan à la deuxième session ordinaire de 2020 du Conseil, puis chaque année dans le cadre du rapport annuel sur les résultats du PAM.

30 juin 2020

Rapports annuels

2020/EB.A/5 Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2019

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2019" (WFP/EB.A/2020/4-B).

30 juin 2020

2020/EB.A/6 Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2019 et réponse de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2019" (WFP/EB.A/2020/4-C) et a souscrit à toutes les recommandations y figurant.

30 juin 2020

2020/EB.A/7 Rapport annuel sur les résultats de 2019

Le Conseil a approuvé le Rapport annuel sur les résultats de 2019 (WFP/EB.A/2020/4-A), notant que celui-ci constituait un exposé complet des résultats obtenus par le PAM pendant l'année écoulée. Conformément à l'article VI.3 du Statut et à ses décisions 2000/EB.A/2 et 2004/EB.A/11, ainsi qu'à la résolution E/2013/L.17 du Conseil économique et social et à la décision prise par le Conseil de la FAO à sa 148^{ème} session en 2013, le Conseil a demandé que le Rapport annuel sur les résultats de 2019 soit transmis au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO, accompagné de la présente décision ainsi que des décisions et recommandations qu'il avait adoptées en 2019.

30 juin 2020

Questions de politique générale

2020/EB.A/8 Examen à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2017-2021

Le Conseil a pris note du document intitulé "Examen à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2017-2021" (WFP/EB.A/2020/5-A/Rev.2).

Le Conseil:

- a salué le constat selon lequel l'usage de "chaînes de résultats institutionnels" ou de "théories du changement" les aiderait lui et le PAM à prendre des décisions et faciliterait l'évaluation et la gestion de la performance; et
- a prié la direction d'établir un processus de consultation en 2021 afin que les membres réfléchissent ensemble à l'approche, et notamment à la théorie du changement, à adopter dans le plan stratégique du PAM pour 2022-2026 et parviennent à un accord à ce sujet.

30 juin 2020

Ressources, questions financières et budgétaires

2020/EB.A/9 Rapport annuel de l'Inspectrice générale et note du Directeur exécutif

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspectrice générale" (WFP/EB.A/2020/6-D/1/Rev.1) et a constaté que les activités de contrôle fondées sur les risques exécutées et décrites dans les rapports en 2019 n'avaient permis de détecter aucune défaillance notable des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place au PAM susceptible de compromettre sérieusement la réalisation globale des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci.

Le Conseil comptait que la direction tirerait parti des possibilités d'amélioration qui étaient mises en lumière dans le rapport.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2020/A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2020/A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

1^{er} juillet 2020

2020/EB.A/10 Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2019

Le Conseil a pris note du document intitulé "Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2019" (WFP/EB.A/2020/6-E/1).

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2020/A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2020/A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

1^{er} juillet 2020

2020/EB.A/11 Rapport annuel du Comité d'audit

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Comité d'audit" (WFP/EB.A/2020/6-C/1).

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2020/A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2020/A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

1^{er} juillet 2020

2020/EB.A/12 Comptes annuels vérifiés de 2019

Le Conseil:

- i) a approuvé les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2019, ainsi que le Rapport de l'Auditeur externe, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) a pris note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 394 645 dollars pour l'exercice 2019 au titre d'annulations de créances; et

- iii) a pris note de ce que les pertes de produits enregistrées en 2019 avaient été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2020/A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2020/A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

1^{er} juillet 2020

2020/EB.A/13 Rapport de l'Auditeur externe sur le parc immobilier et réponse de la direction du PAM aux recommandations

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport de l'Auditeur externe sur le parc immobilier" (WFP/EB.A/2020/6-F/1) et de la réponse de la direction du PAM publiée sous la cote WFP/EB.A/2020/6-F/1/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figuraient, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2020/A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2020/A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

1^{er} juillet 2020

2020/EB.A/14 Rapport de l'Auditeur externe sur les services de transport aérien et réponse de la direction du PAM aux recommandations

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport de l'Auditeur externe sur les services de transport aérien" (WFP/EB.A/2020/6-G/1) et de la réponse de la direction du PAM publiée sous la cote WFP/EB.A/2020/6-G/1/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figuraient, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2020/A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2020/A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

1^{er} juillet 2020

2020/EB.A/15 Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe" (WFP/EB.A/2020/6-H/1).

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2020/A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2020/A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

1^{er} juillet 2020

2020/EB.A/16 Reconstitution du compte spécial pour les programmes de promotion du bien-être

Le Conseil a approuvé la reconstitution du compte spécial pour les programmes de promotion du bien-être pour les raisons exposées dans le document WFP/EB.A/2020/6-B/1 et à hauteur du montant indiqué.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2020/A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2020/A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

1^{er} juillet 2020

2020/EB.A/17 Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1er janvier-31 décembre 2019)

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2019)" (WFP/EB.A/2020/6-I/1).

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2020/A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2020/A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

1^{er} juillet 2020

Questions de politique générale**2020/EB.A/18 Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective" (WFP/EB.A/2020/5-B).

1^{er} juillet 2020

Questions d'administration et de gestion**2020/EB.A/19 Nomination d'un membre du Comité d'audit**

Le Conseil a approuvé le renouvellement du mandat d'un membre du Comité d'audit selon les modalités suivantes:

- Mme Agnieszka Słomka-Gołębiowska (Pologne), du 30 juillet 2020 au 29 juillet 2023.

1^{er} juillet 2020

2020/EB.A/20 Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Le Conseil a pris note des informations et recommandations figurant dans le document intitulé "Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM" (WFP/EB.A/2020/10-B) et a approuvé les suites données aux recommandations du Corps commun d'inspection à l'intention des organes délibérants, lesquelles sont annexées au document.

1^{er} juillet 2020

Rapports d'évaluation**2020/EB.A/21 Rapport annuel sur l'évaluation en 2019 et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel sur l'évaluation en 2019" (WFP/EB.A/2020/7-A) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2020/7-A/Add.1, et a invité à continuer d'y donner suite en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

2 juillet 2020

2020/EB.A/22 Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) et réponse de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020)" (WFP/EB.A/2020/7-B) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2020/7-B/Add.1, et a invité à continuer d'y donner suite en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

2 juillet 2020

2020/EB.A/23 Rapport succinct de l'évaluation stratégique du financement des activités du PAM (2014–2019) et réponse de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation stratégique du financement des activités du PAM (2014–2019)" (WFP/EB.A/2020/7-C) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2020/7-C/Add.1, et a invité à continuer d'y donner suite en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

2 juillet 2020

2020/EB.A/24 Synthèse des éléments factuels et des enseignements tirés des évaluations de politiques du PAM (2011-2019) et réponse de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Synthèse des éléments factuels et des enseignements tirés des évaluations de politiques du PAM (2011-2019)" (WFP/EB.A/2020/7-D) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2020/7-D/Add.1, et a invité à continuer d'y donner suite en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

2 juillet 2020

2020/EB.A/25 Point sur l'application des recommandations issues des évaluations

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur l'application des recommandations issues des évaluations" (WFP/EB.A/2020/7-E).

2 juillet 2020

Questions opérationnelles**2020/EB.A/26 Plan stratégique de pays — Éthiopie (2020–2025)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour l'Éthiopie (2020-2025) (WFP/EB.A/2020/8-A/1), pour un coût total pour le PAM de 2 586 549 456 dollars.

2 juillet 2020

Résumé des travaux du Conseil d'administration**2020/EB.A/27 Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2020 du Conseil d'administration**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la première session ordinaire de 2020 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.1/2020/11.

3 juillet 2020

ANNEXE II**Ordre du jour**

1. **Adoption de l'ordre du jour** (*pour approbation*)
2. **Désignation du Rapporteur**
3. **Déclaration du Directeur exécutif**
4. **Rapports annuels**
 - a) Rapport annuel sur les résultats de 2019 (*pour approbation*)
 - b) Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2019 (*pour examen*)
 - c) Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2019 et réponse de la direction (*pour examen*)
5. **Questions de politique générale**
 - a) Examen à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 (*pour examen*)
 - b) Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (*pour examen*)
 - c) Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (*pour information*)¹
 - d) Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement) (*pour information*)*
 - e) Exposé oral sur les répercussions pour le PAM des orientations relatives aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux analyses communes de pays (*pour information*)*
6. **Ressources, questions financières et budgétaires** (*pour examen*)
 - a) Comptes annuels vérifiés de 2019 (*pour approbation*)
 - b) Reconstitution du Compte spécial pour les programmes concernant le bien-être (*pour approbation*)
 - c) Rapport annuel du Comité d'audit (*pour examen*)
 - d) Rapport annuel de l'Inspectrice générale (*pour examen*) et Note du Directeur exécutif (*pour examen*)
 - e) Examen de la gestion des points importants en matière de risque et de contrôle – 2019 (*pour examen*)
 - f) Rapport de l'Auditeur externe sur le parc immobilier (*pour examen*) et réponse de la direction du PAM aux recommandations (*pour examen*)
 - g) Rapport de l'Auditeur externe sur les services de transport aérien (*pour examen*) et réponse de la direction du PAM aux recommandations (*pour examen*)
 - h) Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe (*pour examen*)
 - i) Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2019) (*pour examen*)
 - j) Rapport du Directeur exécutif sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2019 (*pour information*)

¹ Ce point sera examiné durant la session.

- k) Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (*pour approbation*)
7. **Rapports d'évaluation** (*pour examen*)
- a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2019 et réponse de la direction
 - b) Rapport succinct de l'évaluation de la politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) et réponse de la direction
 - c) Rapport succinct de l'évaluation stratégique du financement des activités du PAM (2014--2019), et réponse de la direction
 - d) Synthèse des éléments factuels et des enseignements tirés des évaluations de politiques du PAM (2011-2019), et réponse de la direction
 - e) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations
8. **Questions opérationnelles**
- a) Plans stratégiques de pays (*pour approbation*)
 - 1) Éthiopie (2020-2025)
 - b) Révisions de plans stratégiques de pays concernant une intervention face à une crise et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO après avoir été soumises aux États membres pour observations (*pour information*)
 - 1) République démocratique du Congo
9. **Questions d'organisation et de procédure**
- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2020-2021 (*pour information*)
10. **Questions d'administration et de gestion**
- a) Nomination d'un membre du Comité d'audit (*pour approbation*)
 - b) Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (*pour examen*)
 - c) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil
 - d) Rapport sur les pertes globales pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (*pour information*)
 - e) Point sur l'achat de produits alimentaires (*pour information*)
 - f) Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) au 31 décembre 2019 (*pour information*)
 - g) Rapport sur la sécurité (*pour information*)*
11. **Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2020 du Conseil d'administration** (*pour approbation*)
12. **Questions diverses**
- a) Plan d'action détaillé pour l'application des recommandations du groupe de travail conjoint du Conseil d'administration et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination (*pour examen*)
 - b) Présentation orale sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (*pour information*)*

- c) Point sur le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (*pour information*)*
- d) Exposé oral sur les préparatifs du Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires (*pour information*)*
- e) Exposé oral sur les mesures prises par le PAM face à la COVID-19 (*pour information*)*
- f) Réorganisation proposée de la structure de la haute direction du PAM (*pour approbation*)

13. **Vérification des décisions et recommandations adoptées**

Liste des sigles utilisés dans le présent document

AAP	budget administratif et d'appui aux programmes
CAD	Comité d'aide au développement
CCI	Corps commun d'inspection
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	objectif de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PACE	évaluation professionnelle et de renforcement des compétences
PSP	plan stratégique de pays
SCOPE	plateforme numérique pour la gestion des bénéficiaires et des transferts
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM